# JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTES

Journal Officiel d'Annonces Légales, d'Informations Générales, Juridiques, Judiciaires et Techniques depuis 1898



rt. culture, santé, éducation, environnement. Le gouvernement lui-même semble un peu recherche, social, sport : les champs investis par le mécénat sont légion, et, partout, les fondations et fonds de dotation fleurissent. À côté des grandes fortunes (les dons des familles Bettencourt, Arnault et Pinault ont ainsi représenté plus de la moitié des engagements privés pour Notre-Dame de Paris), le mécénat d'entreprise constitue la majorité de l'aide apportée : depuis 2010, en France, le nombre d'entreprises bienfaitrices a plus que doublé, au même titre que le montant des dons déclarés. Parallèlement, la réduction d'impôt en faveur du mécénat a été multipliée par dix en treize ans. Ce qui fait grincer bien des dents : philanthropes, vraiment ? Michel Guerrin, rédacteur en chef au Monde, faisait remarquer récemment que l'image du mécénat avait perdu en éthique, trop associée à la fiscalité et moins à l'intérêt général. Dans le domaine de l'art, en particulier, les médias s'insurgent : sous couvert de dons, il s'agirait surtout d'opérations lucratives sur le dos du contribuable. Dans un article intitulé « Les tulipes, un cadeau à la Koons », Les Jours pointaient que l'œuvre, offerte par l'artiste à la ville de Paris, avait été financée « par des mécènes pas du tout désintéressés ». Coût potentiel pour les finances publiques: un million d'euros...

embarrassé. Le projet de loi de finances pour 2020 prévoit donc d'abaisser de 60 % à 40 % le taux de réduction d'impôt pour les versements supérieurs à 2 millions d'euros. Sauf que l'inquiétude monte parmi les associations. Pas étonnant : à elles seules, 78 grandes entreprises donnent... 400 millions d'euros.

Le glas du mécénat est pourtant loin de sonner. Comme le fait remarquer l'avocat Colas Amblard, si le mécénat d'entreprise a besoin de se démocratiser, les « ajustements » prévus sont notamment contrebalancés par la loi de finances de 2019 qui a augmenté le seuil maximum de réduction d'impôt, le faisant passer de 0,5 % de chiffre d'affaires hors taxe des entreprises à 10 000 euros par année civile. Au fil d'une tribune, la cheffe d'entreprise Marion Darrieutort et le président d'Admical, François Debiesse, rappellent quant à eux que les associations d'aide aux plus démunis ne se verront pas privées de subventions - la facilité fiscale restant inchangée en la matière -, et qu' « il existe un gigantesque réservoir non utilisé de contributeurs potentiels ». Ils en sont sûrs : le mécénat nécessite une « refondation », et doit se rapprocher des objectifs de la responsabilité sociale des entreprises. À bon entendeur...

Bérengère Margaritelli





Sommaires de jurisprudence de la



Journal habilité pour les départements de Paris, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Téléphone: 01 47 03 10 10 Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val-d'Oise — Parution : mercredi et samedi

8, rue Saint Augustin — 75002 PARIS — Internet: www.jss.fr

Télécopie: 01 47 03 99 00

E-mail: redaction@jss.fr / annonces@jss.fr



# Le mécénat dans le viseur

# Au Collège de France, Admical a tenu sa 4e édition du Mécènes Forum

« Faut-il en finir avec le mécénat ? » Un brin provocatrice, Admical a réuni plusieurs personnalités du monde associatif, de la recherche et de l'entreprise, le 1<sup>er</sup> octobre dernier, dans un amphithéâtre Marguerite de Navarre affichant complet. Le président de l'association, François Debiesse, a dénoncé une « approche schizophrène » autour d'un dispositif « indispensable » pour l'intérêt général. De quoi donner le ton.

n 2017, 9 % d'entreprises étaient mécènes pour un budget compris entre 3 et 3,6 milliards d'euros, révélait l'an dernier le baromètre 2018 du mécénat d'entreprise en France. Un mécénat qui a le vent en poupe : les entreprises, de plus en plus généreuses, sont aussi de plus en plus nombreuses - 82 000 au total. En parallèle, une franchise de 10 000 euros vient d'être accordée par Bercy pour favoriser le mécénat des petites et très petites entreprises. L'intérêt général semble donc avoir, a priori, de beaux jours devant lui! C'est pourtant autour d'un thème « résolument provocateur mais plus que jamais d'actualité » que l'Association pour le développement du mécénat industriel et commercial a rassemblé plus de 500 personnes au Collège de France, lors de sa 4<sup>e</sup> édition, le 1<sup>er</sup> octobre dernier : « Faut-il en finir avec le mécénat ? ». En effet, alors qu'Hugues de Thé, médecin oncologue et professeur au Collège de France, chargé d'introduire la journée d'interventions et de débats autour de cette question, a soutenu que le mécénat était devenu « une facette incontournable de toutes les grandes institutions, le Collège de France y compris », François Debiesse, président d'Admical, a tiré la sonnette d'alarme. Si le mécénat apparaît « indispensable », il est également vivement critiqué voire contesté : « défiscalisé, il coûterait trop cher à un État en manque crucial de ressources, ne serait pas vraiment désintéressé et servirait trop les intérêts de l'entreprise ; il serait une forme de déni de la démocratie, un instrument de pouvoir permettant aux riches de s'emparer de l'intérêt général pour servir leurs intérêts propres ». Le président d'Admical est notamment revenu sur l'annonce du secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale, Gabriel Attal, selon laquelle les entreprises qui donnent plus de 2 millions d'euros par an verront, en 2020, leur taux de défiscalisation passer de 60 % à 40 % pour les sommes qui excèdent ce seuil. Une mesure illogique et une « approche schizophrène », pour François Debiesse : « on pousse d'un côté, on freine de l'autre... ». L'occasion cependant de s'interroger, a-t-il reconnu : alors, existe-t-il un bon et un mauvais mécénat? Un grand mécène est-il forcément duplice et intéressé? L'éthique du mécénat est-elle suffisante et suffisamment contrôlée ? a lancé le président d'Admical à l'amphithéâtre – comble – Marguerite de Navarre.



.....

#### UN OUTIL DE POUVOIR

L'une des tables rondes de la journée s'est ainsi intéressée à la notion de pouvoir. Le mécénat est-il un outil de pouvoir ? Serge Weinberg, président de Sanofi, a indiqué qu'il l'était forcément de fait, considérant son impact sur la société. Fondateur de l'Institut du cerveau et de la mœlle épinière (ICM) ainsi que de l'Institut Télémaque, association engagée pour l'égalité des chances dans l'éducation, l'homme l'a martelé : « aucun de ces projets n'aurait pu être développé sans mécénat ». Toutefois, Xavier Huillard, président de Vinci, a tenu à souligner que si le mécénat pouvait s'assimiler à un outil de pouvoir, il ne relevait « pas d'un choix, sans être non plus une contrainte ». À son sens, cela fait plusieurs années que les entreprises ont compris que la responsabilité sociale des entreprises était la seule manière pour elles d'être durables. « Vous ne faites pas fonctionner une entreprise de 220 000 collaborateurs simplement en délivrant des bulletins de paie », a fait remarquer le PDG. Celle-ci doit donc être en permanence à la recherche de thèmes pour nourrir la recherche de sens, qui nourrit « de plus en plus d'exigences de la part de la nouvelle génération », a-t-il observé.

Un point de vue partagé par Serge Weinberg : « On est dans un engagement, une forme de militantisme, qui répond également aux besoins des salariés, qui recherchent des entreprises capables d'avoir une appréhension sur les situations sociales. »

Le président de Sanofi a d'ailleurs remarqué que les projets qui marchaient le mieux étaient ceux où les salariés devenaient « agents de la transformation ». « Il est fascinant de voir à quel point, au sein d'une entreprise, il peut y avoir de la volonté, de la générosité », s'est-il exclamé. Une générosité qui ne fonctionne que si les salariés sont convaincus que l'entreprise est véritablement engagée, a affirmé Serge Weinberg: « L'engagement ne saurait être qu'un argument de communication - d'ailleurs, il ne faut jamais surcommuniquer. Ce n'est pas une sorte de façade pour l'entreprise, cela doit correspondre à quelque chose d'authentique, c'est un sujet de pacte social. » Pour garder cette authenticité, les décisions doivent donc être prises en cohérence avec la structure, et non les inclinations personnelles, a opiné Xavier Huillard, qui a indiqué avoir fait le choix de « décentraliser » l'objet du mécénat. « Les vrais patrons, ce sont les gens sur le terrain, car ils savent comment jouer dans leur écosystème. Je ne prends donc jamais de décisions sur ce sujet en fonction de moi. Par exemple, j'adore la voile, mais j'ai toujours refusé de faire du mécénat en la matière. Je ne veux pas donner l'impression que je dirige nos actions vers des choses qui me font plaisir ! », a appuyé le président de Vinci.

S'il a jugé que le bien-fondé du mécénat n'était pas à démontrer, Jean-Michel Tobelem, professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, également présent lors de la table ronde, a précisé que son existence même n'était pas en péril, et qu'au contraire,

le mécénat avait certainement tendance à un peu «LA RÉPUBLIQUE EST LE RÉGIME trop s'imposer dans le paysage. Le professeur a en effet rappelé qu'à l'époque de Jacques Rigaud, fondateur d'Admical, le mécénat était considéré comme subsidiaire. « Or, aujourd'hui, on a l'impression que le mécénat a changé de camp, qu'il faut faire mieux que l'État, s'y substituer », a-t-il constaté. En désaccord, Serge Weinberg a répondu qu'il fallait cesser de défendre « une vision très étatiste de la société », sous peine que notre société prenne du retard, « Les entreprises, associations et les fondations ont une forme de liberté dans la transformation sociale, et font des choses que l'État, les collectivités locales ou les entreprises individuelles ne peuvent réaliser. Or, nous avons besoin d'innovations, et l'État lui-même a reconnu qu'il ne pouvait pas assurer ces financements », a argumenté le président de Sanofi. « On vient d'un État très centralisé qui nous avait donné l'impression qu'il s'occupait de tout cela et qu'on n'avait qu'à s'occuper de faire tourner nos entreprises, mais ce n'est plus le cas », a abondé Xavier Huillard

Autre point noir, selon Jean-Michel Tobelem : le manque de transparence autour du mécénat. Ainsi, a-t-il indiqué, il n'existe aucune évaluation de l'efficacité de ces dispositifs, et peu de données chiffrées, considérant pourtant « l'engagement fiscal significatif de la part de la collectivité nationale ». Par ailleurs, sur la fiscalité, justement, le professeur a plaidé pour que les mécènes renoncent à la défiscalisation, dans un « continuum de générosité » : « Il faut aller jusqu'au bout et assumer la question de la générosité. On ne peut pas être généreux aux frais de la collectivité », a-t-il soutenu. « On ne peut pas dire "je donne mais je récupère par ailleurs une partie significative de mon don". Notre-Dame de Paris a par exemple conduit des donateurs à revenir en arrière sur les avantages fiscaux qui leur étaient accordés. » Faisant référence aux propos tenus par Alain-Dominique Perrin, rapportés dans Le Monde -« la Fondation Cartier pour l'art contemporain, ouverte en 1984, ne coûte pas un centime au contribuable français puisque depuis des années, nous ne défiscalisons plus rien ». Jean-Michel Tobelem a estimé que soit la fiscalité était une technique indispensable au développement du mécénat, soit, comme le suggérait cet exemple, que le mécénat se suffisait à lui-même ; thèse à laquelle il a indiqué

Serge Weinberg a admis que l'effort était certes amorti en partie par l'avantage fiscal, mais que l'effet net était malgré tout supporté par les entreprises ou les individus : « On ne peut pas dire que l'aide abolit l'effort. » Par ailleurs, le président de Sanofi a affirmé que la fiscalité était une vraie question. « Un certain nombre de personnes ou d'entités sont indifférentes à l'aspect fiscal, mais pas la majorité, il faut être empirique ! », a-t-il lancé, rejoint par Xavier Huillard, pour qui le débat fiscal autour du mécénat revient à « prendre le problème par l'autre bout de la lorgnette ».

# OÙ L'ON A INTÉRÊT À LA VERTU »

« Dans n'importe quel système social, politique, on ne peut pas compter sur le désintérêt des citoyens, il faut des incitations », a analysé de son côté Patrick Boucheron. Selon le professeur au Collège de France, la guestion de savoir s'il faut en finir avec le mécénat se pose, car la relation entre donner et dominer devient voyante, et qu'il faut alors s'en expliquer. « Serions-nous donc entrés dans une société du soupçon où l'on se souviendrait qu'étymologiquement, tout cadeau est empoisonné ? », s'est-il interrogé, en écho à la polémique sur le Bouquet de Tulipes de l'artiste Jeff Koons\*.

Le professeur a cité le sociologue et anthropologue Marcel Mauss qui, en 1923, avait « débiaisé une bonne fois pour toute notre rapport à la gratuité du don comme un acte libre et désintéressé », en rappelant que le don se déploie en obligation continue et réciproque et que le contre-don du mécénat était la reconnaissance : « de ce fait, le don s'inscrit dans un circuit d'échange », a souligné Patrick Boucheron. Ce dernier a pointé que le don était éthiquement ambivalent, puisqu'à la fois intéressé et désintéressé. « Le don exprime des valeurs de partage, de solidarité, de générosité, mais aussi une forme de violence, une volonté d'éloignement, comme l'écrit Maurice Godelier. Ce qui oblige à donner, c'est que donner oblige », a disséqué le professeur, avant de proposer un bond en arrière : « Quand on parle de mécénat, on convoque forcément l'histoire ! » Une histoire qui, a-t-il précisé, « n'exalte pas davantage qu'elle condamne, mais qui donne à voir, à comprendre et à se souvenir ». Le professeur est ainsi remonté Caius Cilnius Mæcenas homme politique sous l'Empire romain, de l'entourage de l'empereur Auguste, qui a consacré sa fortune à promouvoir les lettres (notamment Virgile). « La magnificence, qui est alors l'une des vertus de l'ethos gréco-romain, se définit comme une éthique de la dépense, a expliqué Patrick Boucheron. Cette magnificence montre que le geste de don à la collectivité ne s'épuise jamais dans son efficacité politique immédiate. C'est quelque chose qui déborde, aui dépasse l'intention du mécène. C'est ce aui est désirable pour le bien commun » - ce qui n'empêche pas qu'il y ait une dimension agonistique dans le mécénat, une compétition mécénale.

Au Moyen Âge, Paris est également une ville fondée sur le mécénat princier : les frères et oncles des rois de France (notamment du temps de Charles V) vont se livrer à une compétition autour des saintes chapelles, dans une « course à la beauté et au savoir », tout comme des acteurs politiques de premier plan. Patrick Boucheron a d'ailleurs indiqué que cela avait amené, par contraste, certains rois,

#### SOCIÉTÉ

Le mécénat dans le viseur													.2
« Dans notre système démoc	rat	iqι	ıе,	g	es	tio	n	de	sp	oel	urs	s e	st
en train de l'emporter », estim	e.	Jea	an-	-Pa	au	ID	)el	ev	ΟV	e.			22

#### **AUDIENCE SOLENNELLE**

Rentrée solennelle de la d	con	ıfér	en	се	du	ıba	arr	eal	J (	de	Ve	ersa	aille	es
Défendre nos droits .														6
L'avocat des sans-voix														8

#### **AGENDA**

#### **INTERVIEW**

Entretien	avec	Guillaume Guerrien.					10
Entretien	avec	Viviane de Beaufort					11

#### VIE DU DROIT

L'avocat face à l'Intelligence Artificielle
La profession d'avocat en France en 2019 14
L'Institut national de formation
des huissiers de justice fait sa rentrée
Le barreau de Lyon a lancé
le site monconflit-quellessolutions.com

#### **AU FIL DES PAGES**

#### **ÉLECTIONS**

Olivier vibert elu nouv	eau	р	res	sia	en	τ					
d'Eurojuris Internation	al									17	

16

#### **JURISPRUDENCE**

Sommaires de jurisprudence	
de la cour d'annel d'Aiv-en-Provence	18

#### **PALMARÈS**

L'AMF décerne son prix 2019 du jeune chercheur	
en économie à Romain Boulland	20

#### **DÉCORATION**

Patrick de Cambourg, président de l'Autorité des normes comptables, a reçu les insignes de Commandeur de l'Ordre national du Mérite

Un an après la présentation du « Plan vélo », le gouvernement 

#### **EMPREINTES D'HISTOIRE**

Quel philosophe méthodique plaidant pour une langue internationale, inspiré par des songes, est mort chez une reine qu'on appelait roi ?. . . . . . .

#### ANNONCES LÉGALES

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS LES ANNONCES DE LA SEINE

28

Éditeur : S.P.P.S. Societe de Publications et de Publicité pour les Sociétés SAS 8, rue Saint Augustin – 75080 PARIS cedex 02 R.C.S. PARIS 552 074 627

Téléphone : 01 47 03 10 10 — Télécopie : 01 47 03 99 00 Internet : www.jss.fr — e-mail : redaction@jss.fr

Directrice de la publication : Myriam de Montis
Directeur de la rédaction : Cyrille de Montis
Secrétaire générale de rédaction : Cécile Leseur

Commission paritaire: 0622 I 83461 LS.S.N. 0994-3587

Périodicité : bihebdomadaire (mercredi/samedi) SIEP – ZA les Marchais 77590 Bois le Roi Imprimerie:

Vente au numéro : 1.50 € Abonnement annuel papier : 99 € Abonnement annuel numérique : 55 €









COPYRIGHT 2019
Sauf dans les cas où elle est autorisée expressément par la loi et les conventions internationales, toute reproduction, totale ou partielle du présent numéro est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

<sup>\*</sup> Cadeau des États-Unis à la ville de Paris après les attentats de 2015-2016, l'œuvre monumentale avait été accusée d'être l'expression d'un « art industriel, spectaculaire et spéculatif », comme l'affirmait la pétition de plusieurs figures du milieu artistique



comme Louis XI, à faire preuve de modestie : « Tout est réversible dans le mécénat. Quand trop de gens donnent, et donnent trop, les plus puissants sont amenés à se rétracter. » Par ailleurs, le faste fera également l'objet de procès politiques, considéré comme un crime de lèse-majesté.

C'est d'ailleurs pourquoi, au XV<sup>e</sup> siècle en Italie, Cosme de Médicis finance « pour la gloire de Dieu et l'honneur de la cité » et prend soin de ne pas se présenter sous les traits d'un mécène fastueux. « Ce rapport mécénal a changé la donne du pouvoir », a jugé Patrick Boucheron. Ce dernier a raconté que lorsque l'architecte et philosophe Leon Battista Alberti est missionné pour rénover la façade de l'église Santa Maria Novella, première basilique de Florence, le fondateur de la dynastie des Médicis va alors demander un art plus discret. Par ailleurs, engagé dans la politique mécénale, il ne le fait pas à découvert, mais toujours au sein d'un groupe, « // prend la tête d'un groupe de 66 citoyens pour ne pas faire comme les plus puissants et véhéments de ses concurrents », a rapporté le professeur. « C'est un exemple de ce que peut le pouvoir de donner et de ce qu'on attend comme contre-don de ce pouvoir », a estimé Patrick Boucheron.

La Renaissance s'est pour sa part illustrée comme une période de surinvestissements culturels par des pouvoirs en quête de légitimité politique. « Plus ils étaient faibles, plus ils dépensaient. Pour eux, le pouvoir provenait de la mise en beauté : s'entourer de choses magnifiques, c'était désarmer les autres. » La période a d'ailleurs hérité de la conception de la magnificence gréco-romaine et du don chrétien. L'historien Georges Duby les appelait les « générosités nécessaires », qui amènent les riches à donner aux églises, et donc aux pauvres, « et, ce faisant, se livrent à la plus désirable des opérations d'exonération fiscale, car investir dans l'au-delà n'estil pas ce qu'il y a de plus intéressant ? » a plaisanté Patrick Boucheron. « Qu'on ne blesse rien de l'orgueil du donateur à dire qu'il est intéressé et désintéressé. car comme le disait Machiavel, la République est le régime où l'on a intérêt à la vertu. Il suffit de s'organiser pour que chacun ait intérêt à la vertu. », a-t-il conclu.

Cette 4<sup>e</sup> édition du Mécènes Forum a également été marquée par l'intervention de la présidente de Radio France, Sibyle Veil, venue défendre le mécénat comme catalyseur culturel. Celle-ci l'a rappelé : Radio France est un média de sept antennes, mais aussi une institution culturelle comprenant quatre formations musicales, dont l'orchestre national de France, et l'orchestre philharmonique. « Il s'agit d'un acteur engagé pour la culture diverse et accessible, pour défendre le patrimoine et la création musicale, pour faire vivre le débat démocratique, et le mécénat doit nous permettre d'aller plus loin pour relever les défis de notre époque », a affirmé Sibyle Veil.



Cette dernière s'est dite frappée par la soif d'engagement des citoyens, dans une époque où le numérique et les réseaux sociaux ont levé beaucoup de barrières, a-t-elle observé : « Il n'est plus besoin aujourd'hui d'appartenir à un syndicat, à un parti politique ou à une association pour pouvoir prendre l'initiative de s'investir dans une communauté, d'v défendre ses idées et de faire des propositions pour les faire entendre. » glissement des mécanismes de l'engagement : « avant, nous étions mobilisés par une figure célèbre ou par institution légitime. Aujourd'hui, on SE mobilise, pour une cause qui nous touche. » Une mobilisation qui fait écho à celle de son organisation, a-t-elle estimé, qui s'investit « pour donner la compréhension aux Français des phénomènes de société qu'ils vivent et des grands enieux de notre temps ». Et ces derniers sont réceptifs, à en croire le succès des émissions de philosophie, de sciences ou encore de culture, mais aussi celles traitant de « grands sujets » environnement, gilets jaunes, etc. « Nous nous efforçons de prendre du recul, de décrypter, LE MÉCÉNAT COMME « CATALYSEUR CULTUREL » | | | | | d'analyser, de donner la parole à ceux qui par leur expertise peuvent éclairer les auditeurs. » Autre engagement du média, a ajouté la présidente de Radio France: mettre la réalité au-dessus des faits. « À une époque où le fléau de notre démocratie est la désinformation, à l'heure où les rumeurs et les fantasmes se répandent plus vite que les démentis, nous faisons le choix de l'éducation aux médias et à l'information », a-t-elle martelé. Ainsi, l'an dernier, le groupe radiophonique a lancé un programme intitulé « Parlons info », afin que les journalistes se rendent sur le terrain, à la rencontre des Français, pour parler avec eux de la désinformation. Par ailleurs, France Info a récemment mis en place une cellule de veille en matière d'innovations » : les États-Unis, où

sur les réseaux sociaux. France Culture met en ligne des podcasts sur l'histoire du complotisme, et France Inter a développé un programme Interclasses, lancé en 2015, après les attentats. Plusieurs journalistes, frappés d'entendre des professeurs rapporter que la réalité des attentats était contestée par des élèves, ont réalisé qu'ils ne pouvaient pas laisser des ieunes adhérer à des thèses complotistes, et se sont engagés volontairement, bénévolement, auprès de ceux-ci. « Tout ça, on ne saurait le faire sans le soutien du mécénat », a répété Sibyle Veil.

Selon la présidente, une autre mission de service public de Radio France est de contribuer à « apaiser le débat public, dans un monde fracturé, une société marquée par la virulence », se faisant le miroir de la société, en présentant une image pluraliste et diverse de la France. « Nous essayons de porter la féminisation. la diversité des origines. la diversité des territoires. Dans l'ADN du groupe, il y a un enjeu de proximité, de compréhension de ce que vivent les citoyens au quotidien », a-t-elle assuré, considérant qu'il était urgent de briser l'uniformisation culturelle qui s'amplifie. « Nous essayons de faire découvrir la richesse de la création, ou encore du patrimoine musical ». a-t-elle précisé, rappelant que dans beaucoup de régions, les Français n'ont plus entendu depuis longtemps « des œuvres majeures de notre patrimoine », telles que La Symphonie fantastique de Berlioz, Le Sacre du printemps de Stravinsky, La présidente de Radio France a ainsi observé un La Mer de Debussy... Aidé par des partenaires et des donateurs, le groupe organise donc de plus en plus de tournées de ses orchestres dans les différents territoires français. Mais Radio France s'est aussi donné pour objectif de « faire rayonner la culture au-delà de l'Europe », a souligné Sibvle Veil. Ainsi, le groupe est de plus en plus présent en Asie, et développe notamment une coopération soutenue avec la Chine. « Ce qui nous lie, c'est ce lien à la culture. Nourrir une compréhension avec un monde éloigné de nous passe par des échanges culturels, et les Chinois nous aident à financer des tournées en Chine et Asie, nous permettent de faire rayonner, plus largement que dans l'Hexagone, notre patrimoine culturel », a appuyé la présidente de Radio France : « Cet obiectif d'éducation aux médias, d'accessibilité et de rayonnement de la culture, on ne pourrait pas l'atteindre si nous n'avions pas d'acteurs engagés pour que notre pays se porte mieux. »

#### FINANCER LA RECHERCHE FONDAMENTALE : L'EXEMPLE DES ÉTATS-UNIS

Outre un moteur culturel, le mécénat est également un moteur de l'économie de l'innovation, a également plaidé Philippe Aghion lors de cette journée d'interventions et de débats. Le professeur au Collège de France a vanté les mérites d'un pays qu'il a qualifié de « leader la tradition mécénale commence avec James Smithson, au début du XIX<sup>e</sup> siècle. L'homme veut créer à Washington un établissement pour l'accroissement et la diffusion du savoir, et fait également créer des instituts pour financer des domaines de recherche fondamentale peu investis par l'État, comme l'embryologie. Comment se manifeste alors cette recherche ? Jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, cette dernière est principalement abstraite. Mais plus récemment, le mécénat a évolué vers le mid-stage, via lequel les innovations fondamentales sont rendues opérationnelles. À ce titre, il complète donc de plus en plus les dispositifs mis en place par le gouvernement.

Aujourd'hui, outre-Atlantique, le dispositif joue ainsi un rôle prépondérant dans le financement de la recherche fondamentale, de la science et de l'ingénierie - 30 % des dépenses annuelles du top 50 des universités, soit 7 milliards par an. Des chiffres que la France est bien loin d'égaler, a regretté le professeur.

« Le mécénat en France fonctionne bien, mais il va trop peu aux universités. Or, on ne devient pas un grand pays d'innovation sans de grandes universités : il n'y aurait pas la Silicon Vallev sans Stanford, il n'v aurait pas la Route 128 sans Harvard, et ça, c'est quelque chose qu'on a du mal à intégrer chez nous », a pointé Philippe Aghion. Pour ce dernier, cela viendrait du problème bien français selon lequel les dirigeants politiques passent par de grandes écoles, et non les universités. Un cercle vicieux : « La plupart des dirigeants n'ont jamais mis les pieds dans les universités : ils ne font pas confiance à la recherche fondamentale. Donc ils ne la financent pas, donc les universités sont pauvres, et perpétuent une image de pauvreté. ce qui conforte les suivants dans l'idée de ne pas investir dans les universités », a jugé le professeur. Un raisonnement qui s'applique aux mécènes eux-mêmes, également souvent issus des grandes écoles.

Pour Philippe Aghion, l'État a donc un rôle à jouer comme coordinateur, facilitateur, pour organiser la recherche, et pour que l'articulation État-mécénat soit la plus fructueuse possible : « L'État doit investir plus et mieux. Ce n'est qu'avec un budget plus conséquent qu'il soutiendra un mécénat plus important et de meilleure qualité pour encourager permettant d'échanger de bonnes pratiques ». la science.»

Si le mécénat fait bouger les lignes, il n'est pas pour autant le seul dispositif existant en la matière. Quelles alternatives, alors?

Pour Mathias Vicherat, secrétaire général de Danone, « depuis toujours, le mécénat est une réponse indispensable, mais ce n'est pas suffisant au regard des enjeux : il faut l'intégrer et le dépasser ». Selon ce dernier, Danone a de la SNCF, Mathias Vicherat s'est félicité qu'à utilisé plusieurs leviers dans ce cadre. En premier l'époque, il y a deux ans, le cap des 2 000 salariés



lieu: s'appuyer sur la coalition et le collectif. À travers le fonds « Carbone Livelihoods » créé avec 12 autres entreprises, y compris des concurrents, le aroupe investit dans des proiets à impact social et à réduction de carbone dans les milieux agricoles des pays du sud. Par ailleurs, à l'occasion du G7, Danone et 33 autres sociétés ont présenté une coalition d'entreprises pour lutter contre les inégalités, avec 1,4 milliard d'actions. « Le principe de la coalition est aussi utilisé pour lutter contre la perte de la diversité », a indiqué Mathias Vicherat. Exemple : à l'Assemblée générale de l'ONU, Danone et d'autres entreprises se sont engagées contre la perte de la biodiversité végétale et dans l'assiette, puisque « parmi 6 000 espèces de plantes potentiellement consommables, 9 d'entre elles représentent 75 % de la consommation mondiale, ce qui entraîne un risque systémique et un risque en matière de dégradation des sols et de qualité environnementale ». Par ailleurs, les coalitions permettent de se doter d'une échelle internationale qui est, selon le secrétaire général de Danone, « la bonne échelle pour lutter contre des problèmes transverses, globaux et systémiques. C'est une saine émulation. La coalition dans le cadre du G7 a ainsi également créé un incubateur et un accélérateur QUELLES ALTERNATIVES POUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL? III de projets, qui permet à des acteurs de présenter des projets de manière transparente, et à d'autres de venir les accélérer, les augmenter, les améliorer. « Pour dépasser le mécénat, la dimension collective paraît donc indispensable », a résumé Mathias Vicherat. Autre levier : la participation des salariés - ou le

mécénat de compétences. Ex-directeur adjoint

en mécénat de compétences avait été dépassé. « Chez Danone, on essaie de booster ça, sur la longue durée : on met à disposition d'ONG, notamment des pays du Sud, des salariés qui font des missions longues » a-t-il expliqué. L'autre aspect est l'arrondi sur salaire, « facile, pratique, qui permet aux salariés de participer à la mission d'intérêt général », a-t-il ajouté. Le mécénat de compétences s'exprime aussi à travers la coconstruction et le montage de projets, à l'instar du partenariat entre la SNCF et Sibyle Veil pour que les orchestres de Radio France puissent « aller diffuser la bonne parole musicale dans tous les territoires ». Pour cela, et alors que la SNCF a permis aux musiciens de voyager gratuitement, « de nombreux salariés se sont impliqués pour faire en sorte que ce maillage territorial soit le plus réussi possible », a souligné Mathias Vicherat. Par ailleurs, via la SICAV lancée par Danone communities (fonds créé pour permettre la nutrition et l'accès à l'eau dans les pays sud), plus de 60 % salariés se sont volontairement engagés financièrement. Et le secrétaire général de Danone l'a reconnu, le groupe y trouve également son compte : « Évidemment, cela présente un fort intérêt en matière d'attractivité de l'entreprise, et en termes de mobilisation des salariés ! »

Enfin, Mathias Vicherat a soutenu que dans certains domaines, on pouvait penser le mécénat comme une phase transitoire. « une forme d'empowerment d'acteurs locaux », avant la viabilité de l'activité économique. Le groupe a par exemple lancé en 2007 au Bangladesh une activité de vente de yaourts, sans profits, dans une perspective de mécénat au départ car il fallait lancer l'activité, a illustré le secrétaire général de Danone. L'activité est devenue viable en quelques années, et permet aujourd'hui de créer 100 000 yaourts par jour à un prix accessible pour la population. Elle a aussi permis à 250 femmes de devenir microentrepreneures pour rentabiliser ces activités, a souligné Mathias Vicherat.

Pour ce dernier, le collectif, la participation des salariés et le renouvellement du modèle économique sont donc trois conditions nécessaires à l'action sociale ou au « mécénat transformant ». « C'est une forme de laboratoire qui permet de dépasser le mécénat et la RSE : on vise un pacte social total, ce qui permet de réfléchir à la financiarisation des impacts et des externalités positives des entreprises en matière environnementale et sociale, de s'interroger sur les objectifs d'environnement durable définis par l'ONU », a résumé le secrétaire général de Danone. Pour ce dernier, les entreprises sont sur la bonne voie : « Il y a encore du chemin à parcourir, mais je dirais que c'est un moment opportun : il se passe véritablement quelque chose ! »

> Bérengère Margaritelli 2019-5274

# Rentrée solennelle de la conférence du barreau de Versailles

### Tribunal de grande instance de Versailles, 11 octobre 2019

Barreau de Versailles

Cette journée a réuni, outre les avocats inscrits au barreau de Versailles, des délégations italienne, roumaine, belge, canadienne et polonaise. Elle a débuté par le colloque Versailles Québec, qui célébrait trente ans de jumelage entre les deux barreaux, intitulé « Regards croisés vers une prise en charge des victimes de violences intrafamiliales ». Puis Frédéric Champagne, bâtonnier élu, et Olivier Fontibus, avocat et ancien bâtonnier du barreau de Versailles, ont respectivement rendu hommage à Maîtres Jean-Yves Liénard et André Damien décédés en 2018 et 2019. Hector Lajouanie, 3<sup>e</sup> Secrétaire de la Conférence, Thomas Malvolti, 2º Secrétaire de la Conférence, et Guillaume Guerrien, 1ºr Secrétaire de la Conférence, ont ensuite fait la démonstration de leur talent d'argumentation. Enfin, le bâtonnier Christine Blanchard-Masi s'est exprimée avec force sur la réforme du régime de retraite des avocats. En soirée, une réception était donnée au Domaine de Grand'Maisons à Villepreux. Nous avons choisi dans cette édition de nous arrêter sur les propos de Christine Blanchard-Masi et Guillaume Guerrien.

### Défendre nos droits

par Christine Blanchard-Masi, bâtonnier de l'Ordre des avocats du barreau de Versailles

I est d'usage que le discours du bâtonnier aborde les sujets qui préoccupent la profession.

S'il en est un qui mobilise aujourd'hui l'ensemble du Barreau français, c'est celui des

Avant son entrée au sein du gouvernement, Monsieur Jean-Paul Delevoye a été nommé par le président de la République, haut-commissaire à la réforme des retraites.

Le 18 juillet 2019, Monsieur Delevoye a déposé un rapport visant une refonte du système actuel au profit d'un système universel.

Les principes fondateurs de ce projet de réforme sont énoncés par son auteur en préliminaire de son ouvrage.

Je cite : « Cette réforme vise à renforcer l'équité entre les générations ; à mieux protéger les plus fragiles, à restaurer la confiance des Français et à redonner de la valeur au travail. Ce système universel répond aux attentes profondes de nos concitoyens en termes d'équité, de justice, de simplification, de visibilité, de solidité et de solidarité. »

Nous sommes résolument opposés à ce que

Celui-ci répond déjà, et depuis sa création, aux mal informés. principes fondateurs exposés dans le rapport de Monsieur Delevoye:

- · ceux de solidarité,
- · de simplicité,
- et d'équité.



« Cette réforme constitue assurément une rupture d'égalité inacceptable que nous ne saurions tolérer ».

cette réforme impacte le régime de retraite des Il faut savoir de quoi on parle, et peut-être faire le travail, en lieu et place de certains journalistes

> Le régime de retraite des avocats est un régime non pas spécial, mais autonome.

Géré par la Caisse Nationale du Barreau équilibré, pérenne, bénéficiant d'une gestion un avocat qui part à la retraite est de 1 400 euros

saine et transparente, qui ne coûte rien à la solidarité nationale.

Sous la tutelle de Bercy naturellement, notre caisse fixe librement les cotisations que paient les avocats, et les prestations qu'ils reçoivent.

Le Barreau français dispose d'une pyramide des âges favorable : quatre cotisants pour un retraité.

Il nous est opposé le caractère non pérenne de cette pyramide ascendante.

Mais force est de constater que le sens de l'histoire de notre profession, allié aux convergences des pratiques de nos pays partenaires européens, ne plaident pas pour l'inversion de cette croissance.

La France compte 1 avocat pour 1 000 habitants. L'Allemagne, 1 avocat pour 520 habitants.

L'Italie, 1 avocat pour 374 habitants.

L'Espagne, 1 avocat pour 350 habitants.

Nous sommes de plus en plus nombreux à entrer dans la profession, et il faut s'en réjouir.

Cette pyramide des âges, qui nous est toujours favorable, a permis des cotisations modérées, et le financement de minimas qui remplissaient, bien avant l'heure, les objectifs poursuivis dans le rapport de Monsieur Delevove.

Nous sommes solidaires car notre caisse abonde pour d'autres caisses déficitaires, notamment les agriculteurs et les artisans, ce qui représente plus de 1 300 euros par an et par avocat, soit près de 90 millions annuellement

Notre caisse prend en compte depuis des décennies les temps d'activité réduits liés aux grossesses, à l'éducation des enfants, aux accidents de la vie.

Français (CNBF) depuis 75 ans, c'est un régime Ainsi, le minimum vieillesse versé actuellement à

# Audience solennelle

projet de réforme.

peut admettre qu'il soit dit par certaines surendettement; voix que nous nous retranchons derrière un • 128 euros pour une commission d'office corporatisme prétendument déplacé.

L'idée véhiculée serait donc que nous devrions • 96 euros pour assister une personne être plus généreux ? Moins corporatistes ? hospitalisée sous contrainte. Moins égoïstes pour certains ?

Au-delà des explications données sur le de solidarité? caractère autonome de notre régime de L'État bénéficie depuis des décennies de la retraite, nous ne trahissons aucun de nos générosité de notre profession. principes en nous opposant à cette réforme, Il trouve chez nos jeunes impétrants une main aménagement lié à notre spécificité.

Nous œuvrons en effet, chaque jour, à la démunis. solidarité nationale dans le cadre notamment Cette main d'œuvre est d'autant plus des missions de services publics.

l'accès au droit.

L'avocat permet aux plus démunis de souvent à perte. en garde à vue, détenues, suivre leur profession. déferrement, leur jugement,

Certains nous répondrons :

- « Mais vous êtes payés pour cela ? »
- nos concitoyens et nos élus à l'assemblée connaissent le prix de la rétribution de l'avocat?
- répondront-ils sur un ton évasif.

En effet,

— « Oui peu, mais concrètement ? »

Dans notre vieille Europe. les conventions nous imposent de ne pas parler d'argent : Le nivellement par le bas, au préjudice, comme ce serait manquer de pudeur, de discrétion, toujours, des plus démunis. d'élégance!

Eh bien, il faut savoir s'affranchir de notre Delevoye? bonne éducation parfois : car l'impératif selon Le système universel prévoit pour tous une lequel il ne faut pas parler d'argent, empêche cotisation identique de 28,14 % de nos les vrais débats!

Permettez-moi de déroger à la bienséance et Mais les salariés et les fonctionnaires voient d'avancer quelques chiffres.

L'avocat perçoit au titre de l'aide juridictionnelle :

- 512 euros pour une procédure de Les indépendants eux paient 100 %! (JEX),
- 256 euros pour une commission d'office saurions tolérer. correctionnelle,
- 192 euros pour une assistance devant le instances représentatives sur cette réforme. juge des libertés et de la détention (JLD) d'une 540 millions d'euros supplémentaires seraient personne hospitalisée sous contrainte.
- « Ah!»
- « Mais est-ce bien une rémunération nette ? » Ce qu'il faut avoir à l'esprit, c'est que chaque Qui peut tolérer cela? (URSSAF, sécurité sociale, retraite).

par mois, versus 1 000 euros proposés par le Ce qui fait une rémunération nette avant impôt de :

- Alors oui ! La profession s'insurge et ne 256 euros pour une procédure de
  - correctionnelle;

Est-il vraiment utile de nous donner des leçons

ou en tout état de cause, en sollicitant un d'œuvre bon marché pour assurer à des coûts dérisoires l'assistance et la défense des plus

facilement mobilisable que les avocats portent Nous sommes la courroie de transmission de en eux une vocation, des idéaux qu'ils sont nombreux à défendre sans compter, et bien

bénéficier de conseils et d'une vraie défense Cette réforme du système universel de retraite sans compter ses heures, 7 jours sur 7, constitue réellement une remise en cause 24 heures sur 24 pour assister des personnes des conditions économiques d'exercice de la

> Les cotisations retraite de chaque avocat vont considérablement augmenter, au mieux doubler.

- « Oui en effet », mais c'est là qu'il faut Ce sera le cas pour la moitié de la profession être très précis : est-ce que seulement sur tout le territoire et, cette situation va modifier notre système économique.

Il y aura nécessairement des suppressions — « Probablement pas assez » ; nous de postes de collaborateurs libéraux, et des licenciements du personnel salarié.

> De facto, une augmentation du coût des honoraires et in fine, le refus des missions d'aide iuridictionnelle.

Et quant à l'équité si chère à Monsieur

revenus.

60 % de cette cotisation pris en charge par leur

surendettement devant le Juge de l'exécution Cette réforme constitue assurément une rupture d'égalité inacceptable que nous ne

Un constat a été opéré et chiffré par nos

annuellement prélevés sur les avocats.

Nos cotisations seraient donc largement augmentées pour des prestations inférieures.

avocat doit supporter, pour son exercice Or, cette somme dépasse largement la professionnel, a minima 50 % de charges somme totale versée par an, par le budget de l'aide juridictionnelle : soit 469 millions en

# Agenda



#### CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES **EXPERTS-COMPTABLES PARIS IDF**

Participez à l'activité de l'Ordre, pourquoi ne pas devenir contrôleur de stage, contrôleur qualité ou arbitre?

14 novembre 2019

50, rue de Londres 75008 Paris Renseignements: 01 55 04 31 31

contact@oec-paris.fr

http://www.oec-paris.fr/evenement/

les-rdv-au-50-participez-lactivite-de-lordre-pourquoi-ne-2019-3441 pas-devenir-controleur-de-stage

#### INSTITUT NATIONAL DES FORMATIONS **NOTARIALES**

Droit des sûretés et pratique notariale 14 novembre 2019 Espace Diderot

10, rue Traversière 75012 Paris Renseignements: 01 43 87 44 07

www.infn.fr

2019-3467

#### ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU **DE SEINE-SAINT-DENIS**

30 ans après la chute du mur de Berlin, qu'a-t-il fait tomber? 14 novembre 2019 Maison de l'Avocat et du Droit

Salle Charles Gourion 11-13, rue de l'Indépendance 93000 Bobigny Renseignements: Maître Josine Bitton 01 41 60 89 01 josine.bitton@orange.fr 2019-3475

#### CONSEIL D'ÉTAT

Entretiens en droit public économique Concessions et privatisations: quelle articulation aujourd'hui? 15 novembre 2019

Conseil d'État

1, place du Palais Royal 75001 Paris Renseignements: 01 40 20 80 00

www.conseil-etat.fr

2019-3312

#### AFJE ET CERCLE MONTESQUIEU

Grenelle du droit 3: l'avenir de la filière juridique 15 novembre 2019 Palais Brongniart 16, place de la Bourse, 75002 Paris Renseignements: 01 42 61 53 59

www.afje.org/agenda/1819

### | | | | | | | Audience solennelle



contrepartie de la réalisation de prestations. Notre profession a toujours été respectueuse. Vous qui appartenez à une majorité soucieuse de défense ou d'assistance des plus démunis réalisées annuellement par le Barreau!

Ces chiffres devraient être bien mesurés par ceux de nos dirigeants qui ambitionnent une refonte de la Loi sur l'aide juridictionnelle, et il serait opportun que le gouvernement dissipe notre désagréable sensation que tout est déjà décidé et arrêté d'avance.

Qu'ils renoncent à afficher une concertation de façade en construisant l'avenir avec les instances représentatives de la profession.

Nous avons été nombreux à manifester à Paris le 16 septembre dernier.

Contrairement à d'autres protestataires qui s'illustrent chaque samedi sur les pavés parisiens, les robes noires sont entrées dans les boutiques oui, mais pour acheter une boisson ou un sandwich.

de justice, nous avons prêté un serment qui contient les termes de dignité et de probité. Mais il ne faut pas en abuser...

Madame Yaël Braun-Pivet, présidente de que le bien fondé des revendications de la la Commission des Lois et députée de la 5° circonscription des Yvelines, nous a fait l'honneur de sa présence lors de nos dernières rentrées solennelles [voir JSS n°76 du 24 octobre 2018]. Cette année, son agenda contraint, m'a-t-on dit, l'a empêchée d'être parmi nous.

Faute de lui délivrer oralement mon message, je lui ai écrit en ces termes :

« Madame la Présidente de la Commission des Lois, vous qui avez porté la robe dans une vie antérieure, vous pouvez, plus que quiconque, comprendre que notre colère n'est aucunement portée par un corporatisme inconvenant.

de nos institutions démocratiques : auxiliaires d'un modèle économique rigoureux et solidaire, vous saurez, sans renier votre engagement et dans un souci d'honnêteté intellectuelle, admettre tant la pertinence profession.

Nous comptons sur vous. »

Nous comptons aussi sur la jeune génération pour qui nous devons mener ce combat, pour les inciter à ne pas tourner le dos à cette profession.

Françoise Giroud se plaisait à dire « qu'agir c'est se protéger ».

Nous continuerons à porter cette action.

Le temps est venu aussi, au-delà de notre mission, de défendre les droits et les libertés des justiciables, de défendre sans rougir nos droits, à nous les avocats.

### L'avocat des sans-voix

par Guillaume Guerrien, 1er Secrétaire de la Conférence

u commencement était le verbe ingrat celui qui pourrit l'âme par son noir éclat, (et) abîme cruellement la vie fécondée,

heureusement, un défenseur lui fut trouvé Il ne revêtait pas notre sombre robe Mais s'obligeait à une attitude probe Seul, il s'est assis à la droite des sans-voix Celui-là, avait le cœur d'un avocat Médecin Pédiatre à Necker, il lui fut confié regards

eux, désignés persona non grata, car notre science les avait déshérités Ces petits débiles au profil aplati au physique tronqué n'ayant rien d'abouti à la langue hypertrophiée, faisant d'elle une idiotie mongolienne frappée d'un label Ces damnés atteints de maladie mentale

souffraient de se percevoir comme le découvrir un chromosome surnuméraire

d'une dégénérescence familiale résonnant telle une triste parabole L'explication pseudo-scientifique était une régression des caractères typiques

de la race blanche, vers une autre race cuirasse

C'est elle que revêtit le tout jeune par cette reconnaissance professeur

en posant sur eux son regard empli de bonté

D'étranges enfants, éloignés de nos Persuadé que cette explication n'était La trisomie, puisqu'il faut l'appeler par son qu'un leurre

> Il s'est donné pour mission de les sauver Les soignants dans le secret de son cabinet S'inspirant de ses observations cliniques Il laissa sa belle intuition diriger Sa thèse de l'accident chromosomique Songez que c'est une première dans l'histoire

s'ajoutant à la plus petite paire, symbole d'une maladie et d'espoirs

Jérôme Lejeune délivra les parents de ce sentiment de culpabilité que la cause du mal rongeant leur enfant se nourrissait des racines de leur hérédité théorie contre laquelle, s'impose la Désormais ces enfants pouvaient être aimés

leur cœur était en joie

Restaurés dans une dignité qu'on leur doit Ils faisaient partie de notre humanité nom

Devenue une maladie chromosomique A chassé toutes les vaines polémiques pour aller au-delà de ce que nous voyons Récompensé par de prestigieux prix l'Allen mémorial et l'Awards Kennedy Le Professeur Jérôme Lejeune était... le sujet d'une immense notoriété

Élu au CNRS à l'unanimité Titulaire de la chaire de génétique Expert à l'ONU il sera appelé pour délivrer son éclairant diagnostic Il formera des générations de généticiens témoignera devant le sénat américain reçu pour la clarté de sa science et l'étendue de ses connaissances Des postes rémunérateurs lui seront proposés dans d'innombrables et grandes universités Qu'il refusera, pour rester en France auprès de ses malades en souffrance Le professeur tous les après-midis Cherchera par une quête ardente au berceau de la génétique frémissante à trouver le remède contre cette maladie Mais... s'insinue dans l'esprit de l'époque une ineptie sans aucune équivoque, Qu'on leur reproche d'être nés parce que ces enfants seraient mal formés Supprimer cette anomalie qui cloche tout simplement parce qu'ils seraient moches

Devenait pour les médecins une affaire dont la solution dépendait d'un changement Le petit être humain, lui-même s'édifie de vocabulaire.

Quel effroi! Pour lui qui, par sa découverte se rend compte que la technique mène à la perte

des trisomiques détectés in utero pour les effacer prétextant un fardeau C'est une médecine à la Molière! Qui, hélas, ne pourra jamais faire rire car cette race est entièrement vouée à une destruction programmée Proposé au prix Nobel de Médecine alors que se développe le courant eugéniste il appelle ses confrères à rester altruiste dans un discours virage, qui prendra racine S'opposant à toute destruction d'embryons Il fut exclu, sans renoncer à ses convictions Il préférait ce manque à gagner qu'entacher sa conscience d'une saleté « Sauvez-nous, on veut nous tuer! » Lui ont crié les trisomiques affolés car ils avaient vu la veille à la télé qu'on pouvait désormais les dépister On avait jugé qu'ils n'étaient pas désirables malgré leurs droits naturels inaliénables la solution sera de se persuader nés

L'urgence de s'investir dans leur défense afin de protéger leur innocence Jérôme Lejeune en fera sa vocation Rappelant, qu'ils sont humains dès la Ici-bas, rares sont ceux qui veulent bien de fécondation

L'embryon est un être extraordinaire qui a en lui tout pour se développer devenir Paul, Léa ou Apollinaire



sans que rien de l'extérieur ne lui soit Une disparition dans le marbre gravée ajouté

de l'embryon au fœtus à l'enfance jusqu'à la vieillesse en passant par Auraient-ils oublié que dans l'adolescence

c'est toujours le même homme qui grandit L'embryon a cette particularité D'être ainsi une personne et non un bien puisque dès l'origine, il a la propriété de se construire par ses propres moyens

Un jour, la loi a permis ce que la science Avec leur charme spécial plus savait faire,

sa mère

Véritable sujet témoin de cette constatation Que l'être humain commence dès la fécondation

Dès l'origine, protectrice elle n'était pas Préférant créer des exceptions légales au

De bioéthique elle n'aura que le nom tous les embryons n'auront pas la même

Confrères, son heure a de nouveau sonné Et par elle une ignominie nouvelle est née Traquer dans l'éprouvette le petit Au milieu de l'assemblée

qu'aucune humanité ne protège les non Pour lui préférer son congénère bisomique À cette communauté en voie de disparition, Un seul mot d'ordre sans nulle autre réflexion « De grâce, s'il vous plait,

ne soyez plus parmi nous

Dès lors toute noble inclusion est vaine... Alors pourquoi nous donner toute cette peine?

Inévitable s'annonce leur destinée Et pourtant, la souffrance transcende l'humanité

l'effort ils se sont dépassés ?

Et que derrières ces adorables petits bridés Il y a leur famille débordante de fierté Sachez qu'ils se réjouissent de pouvoir danser

et sur un air de musique vous les entendrez chanter facile à chérir qu'à décrire Créer l'être humain en dehors du corps de Ils sauront à coup sûr, vous attendrir Dans ce champ de l'esprit où se rencontrent les enfants, Ils sont amoureux, musiciens et poètes Ils sont aussi fiers et libres que nous Autant que les hommes peuvent l'être Un matin de Pâques le Professeur s'en est laissant dans la peine ses petits déshérités

et eux qui n'avaient plus de voix Avaient également perdu leur avocat Alors que les cloches ne cessaient de

une voix s'est mise à tonner Les yeux remplis de larmes, l'un d'eux a déclaré :

« Merci de m'avoir sauvé Grâce à toi je suis fier de moi ».

#### Bibliographie:

Jérôme Lejeune, La liberté du savant, auteur : Aude Dugast

Embryon, mon amour, Jérôme Lejeune à Maryville, auteur : Céline Siorac



# Entretien avec Guillaume Guerrien

Installé depuis 18 mois, le Premier Secrétaire de la Conférence du barreau de Versailles est spécialisé en droit de la famille et en droit pénal. Il répond aux questions du JSS concernant la pratique du métier d'avocat.

#### Maître Guerrien, quand avez-vous créé votre cabinet ? Comment s'est passée cette étape?

En juin 2018. J'ai eu la chance de rencontrer des confrères qui m'ont encouragé à m'engager dans cette voie, puis qui ont soutenu mes débuts en me confiant certains de leurs dossiers. Mon épouse fut également un soutien important, une source quotidienne de motivation et de confiance. J'ai très vite pris conscience que l'avocat est un chef d'entreprise à part entière. La tâche est ainsi rude mais cela importe peu, car la réussite est gratifiante et confère un réel épanouissement.

#### Avez-vous un domaine de prédilection pour exercer ? Quelles raisons motivent ce choix?

J'exerce principalement en droit de la famille, en droit des contrats et en droit pénal. Je dois beaucoup à mon ancien maître de stage, Sylvain Thouret, spécialiste du droit de la famille qui m'a fait aimer la technique de sa matière. Tout naturellement, j'ai continué dans ce sillon. S'agissant du droit pénal. C'est le lieu où s'entrechoquent le plus violemment les libertés fondamentales. Je n'envisageais pas de porter la robe sans y consacrer une partie de mon activité.

#### Pratiquez-vous une veille juridique sur les nouveaux textes ? Sur la jurisprudence ? Quel est le dernier élément qui a retenu votre attention ?

Les avocats inscrits au barreau de Versailles ont la chance d'être abonnés à la lettre quotidienne du Dalloz Actualité ainsi qu'à Lexbase. J'essaie de consacrer 30 minutes par jour à leur lecture. Je suis également friand des actualités proposées par Fil Droit et les Barons du Droit. Dans un style plus pédagogique voire ludique, ils proposent l'analyse d'arrêts faisant l'actualité. C'est ouvert à l'évolution du Droit pris dans sa globalité. Je me suis par ailleurs passionné de la loi de bioéthique en cours. Sur ce sujet, un élément a effectivement retenu à détecter in vitro les embryons porteurs public.



#### **Informations:**

48, rue Albert Joly 78000 Versailles

06.64.18.45.97 querrien.avocat@amail.com

d'anomalies chromosomiques, telles que la trisomie 21. Cette revendication véhicule un message collectif de rejet, de stigmatisation et de discrimination à l'égard des personnes porteuses de trisomie 21. Je me réjouis que le gouvernement ait fait barrage à cet amendement, qui ne manquera toutefois pas d'être de nouveau soutenu devant le Sénat. Affaire à suivre.

## Vous êtes également Premier Secrétaire de la conférence. Qu'appréciez-vous dans cette

La créativité des candidats qui doivent, sur des sujets aussi incongrus que « Le Roi peut-il vivre sans culotte ? » ou « Champagne ! », proposer une prestation un bon complément pour garder mon esprit captivante, bien pensée et éloquente. Ce n'est pas une tâche aisée, mais à chaque séance, je suis émerveillé par leur pour les problématiques liées à la révision dépassement, la finesse de leur réflexion et le plaisir qu'ils ont à discourir malgré le stress. C'est de surcroît une parenthèse mon attention, il s'agit de l'opposition de légère, un moment convivial bienvenu la ministre de la Santé à un amendement rappelant habilement l'étymologie de notre déposé par les députés du Modem visant belle profession : la prise de parole en

#### Concernant la plaidoirie, l'éloquence, y a-t-il des modèles qui vous inspirent ?

Curieusement, je n'ai pas de « modèle ». Tous les confrères m'inspirent. Je me nourris de chacune de leur prestation écrite ou orale. Néanmoins, j'apprécie particulièrement les confrères ayant le sens de la formule qui résume et éclaire admirablement leur démonstration. Je suis aussi admiratif de ceux qui ont le courage, dans des affaires difficiles, de proposer un argumentaire non convenu, original et intelligent.

#### Quel élément marquant retenez-vous de la journée consacrée à la rentrée du barreau de Versailles le 11 octobre dernier ?

J'ai été marqué par le nombre important de confrères, et plus généralement de « gens de justice » qui se sont sentis concernés par cette journée. C'est le signe d'un barreau qui se porte bien ; c'est un motif de réjouissance pour

#### Vous intéressez-vous aux modes alternatifs du règlement des différends ?

Bien sûr! Je ne conçois pas de commencer un dossier sans rechercher au-préalable si un accord pourrait être trouvé. Au demeurant, le secret des correspondances entre avocats est un outil précieux, un faire-valoir, dont il faut user sans modération.

#### Êtes-vous un utilisateur quotidien de numérique ? Quelle doit être sa place dans les cabinets ? Dans les tribunaux?

Oui, notamment l'ensemble des outils mis à disposition sur le Cloud privé des avocats. Le numérique facilite la transmission des données pour un gain de temps et une meilleure efficacité dans leur traitement. Les tribunaux ont tout intérêt à investir dans leurs capacités de stockage afin de faciliter les échanges d'informations et la transmission de dossiers de plaidoirie entièrement numérisés.

#### Quels sont vos projets à moyen terme ?

Je suis en train de me former pour orienter mon activité vers la défense des droits des personnes handicapées, et plus largement vers la défense des personnes protégées. C'est une catégorie de la population qui est par essence plus fragile que les autres et dont ie souhaite prendre soin.

> Propos recueillis par C2M 2019-5316

# Entretien avec Viviane de Beaufort, fondatrice du Club Gen #Startuppeuse

# « J'éprouve le sentiment d'une grande responsabilité à l'égard des projets qui tentent de "sauver le monde" »

Soutenir les entrepreneures responsables par le collectif et le numérique : tel est l'objectif du Club Gen #Startuppeuse. Fondé par Viviane de Beaufort, professeure à l'ESSEC Business School, ce Club accueille des projets à impact positif, portés par des femmes (ou en mixte). Celles-ci sont accompagnées par des expert.e.s (juristes, financiers, experts-comptables, investisseurs, coaches, mentors, business developers, designers, codeurs, etc.) dans le développement de leur projet. Pour en apprendre un peu plus sur les objectifs du Club, nous avons rencontré sa fondatrice, qui revient sur sa création, son fonctionnement et son développement, et sur le projet de Hakasprint #Women #Tech4good, lequel se tiendra le 20 novembre prochain.

#### Pouvez-vous vous présenter ?

Je suis d'abord et avant tout professeure titulaire de droit européen des affaires à l'ESSEC, depuis 30 ans, où j'ai pu développer des cours et des recherches transversales plutôt atypiques tant sur le *lobbying* que sur la gouvernance d'entreprise par exemple. J'ai cofondé le cursus droit, développé l'Executive MBA Essec & Mannheim, puis en 2007, mon engagement pour l'Égalite femme/homme m'a amenée, tout en poursuivant mes activités en droit, à développer divers projets dédiés, dont le *Women Board Ready EXEC* et des travaux relevant des « *gender issues* » ; et plus récemment en 2017, le Club Génération #Startuppeuse.

# Justement, pouvez-vous nous en dire plus sur ce club. De quoi s'agit-il ? Comment est né ce projet ?

En 2017, j'ai publié le livre Génération #Startuppeuse ou la nouvelle ère chez Eyrolles, livre dédié à ma fille parce qu'elle a choisi, comme nombre de jeunes de la génération Y, de ne pas continuer sur une voie classique dans une corporate ou un cabinet de consulting pour tenter une aventure entrepreneuriale; avec le souci de développer un impact positif. Dans cet ouvrage, j'ai pu valider des tendances qui permettent d'évoquer un phénomène générationnel, même si fonder une start-up n'est pas réservé aux trentenaires (au Club, on a huit projets de quinqua). Elles sont digital native, jouent collectif, sont à la recherche d'un impact positif, ont le goût de la liberté, éprouvent un sentiment de citoyenneté fort et à l'échelle de la planète.

Après ce livre, je me suis demandé comment, dans ma position, je pouvais aider la génération de « mes enfants » à entreprendre autrement. C'est donc un acte fort de transmission que de développer ce Club, peut-être le dernier de ma vie. J'éprouve le sentiment d'une grande responsabilité à l'égard des projets qui tentent



« La course aux levées crée une bulle start-up qui, si elle explose en France, fera des dégâts considérables ».

de « sauver le monde ». Ce Club est dédié à des startuppeuses portant un projet à impact, les plus longs à faire émerger. Je fais appel au mécénat de compétences dans la bienveillance. Là où il est impossible de soutenir seule plus de deux ou trois projets, jouer ensemble en demandant un peu à chacun.e décuple le potentiel d'accompagnement. Nous avons développé un accompagnement à distance avec le numérique et in situ, collectif et individualisé en fonction des besoins de chaque projet.

#### Comment sont sélectionnées les start-up ? Par qui et selon quels critères, et à quelle maturité du projet ?

Le stade importe peu. Parmi les 44 dates, quelquesuns sont à peine structurés et en sont aux pactes d'associés et dépôt de marque et noms de domaines, d'autres ont du CA ou/et en sont à leur deuxième levée de fonds à 800 000 euros. Ils sont sélectionnés à partir de leur descriptif, des entretiens business, l'expression de leur impact même ébauchée ; une attention particulière est accordée à la personne par une coach. On doit se choisir mutuellement. Par ailleurs, je veille, et notre Charte l'acte, à éviter toute concurrence potentielle parmi les projets car il est impossible d'ouvrir son réseau personnel à des projets concurrents ; question d'éthique personnelle.

# Comment se déroule l'accompagnement, et sur quelle durée ?

Il est de durée variable et plutôt long, puisque le Club a notamment été créé en réponse aux incubations qui, selon moi, sont souvent trop courtes et ne permettent pas à un projet d'émerger, lorsqu'on part du début et qu'en plus, on recherche un impact. Ces proiets ont en effet, par essence, un business model complexe à trouver, et ont donc besoin d'un soutien permanent. J'ai l'habitude de dire que je fais couveuse, crèche, incubateur et accélérateur... selon le moment où elles les intègrent. Le Club pratique aussi la co-incubation avec des incubateurs ESS, comme Antropia ou La Ruche et des incubateurs TECH tel que Station F ou Arts et Métiers ou WAI-BNPP, ou encore sectoriels selon la nature du projet, etc. Le fait que ce soit bénévole, même si c'est très exigeant, permet, puisque je n'ai pas d'objectifs de retour sur investissement, sinon qu'elles réussissent, de donner ce tempo long à qui en a besoin et d'intégrer tant un projet dont les statuts



déjà dix salariés et en est à sa troisème levée en en avance, car leurs projets comportaient 2019 « devrait se terminer aux alentours Europe.

#### Qui sont les experts qui les accompagnent ?

L'objectif est d'éviter les « trous dans la raquette », je fais donc appel (call to action) à des expert.e.s dans tous les domaines : avocats et expertscomptables de manière assez classique, mais aussi des coachs car accompagner le mental est important, des UX designers pour les aider à construire des sites web attirants et bien structurés, plusieurs des plus grands experts impact ODD de France, des investisseurs, etc.

#### Les entrepreneures que vous accompagnez sont initiatrices de projets responsables. Ce critère était-il fondamental lors de la création du Club ? Pourquoi?

Oui, il l'a toujours été, puisque c'est en regardant vivre le projet de ma fille Marine, @voyagir, consacré au tourisme durable, que j'ai pris cet engagement d'aider les projets à impact, même si au début, je regardais seulement l'effet positif potentiel. On a désormais une démarche beaucoup plus aboutie que i'ai mis un peu de temps à finaliser. Il s'agit de les accompagner à s'exprimer et même à chiffrer à partir des indicateurs Objectifs de Développement Durable de l'ONU. Cela a pris un an de travail avec trois expertes du Club, dont Marine, qui, pour le coup, a donné du temps d'experte, de donner et recevoir ». Ce guidelines ODD a été testé et amélioré. Un premier HackaSprint, le 20 novembre prochain, va permettre pour 12 des projets de valoriser leur impact et ensuite, on déploiera pour les autres. L'enjeu est important au moment où la finance responsable se développe.

#### Votre Club mise fortement sur le collectif?

Mutualiser et échanger sont aussi les clés pour monter à bien un projet. C'est bien pour cela que dans mon livre, j'évoque une génération (celle de nos enfants) qui joue naturellement collectif et avec d'autant plus de facilité Le Secrétaire d'État chargé du Numérique, un véritable changement d'attitude à grande échelle que de mutualiser, partager, échanger, y compris avec les concurrent.e.s perçu.e.s comme des coopétiteurs et coopétitrices qui se battent pour les mêmes objectifs, chacun.e à sa manière. Au Club, ce jeu collectif et d'entraide, on le développe avec le jeu de la Charte qui précise qu'il faut penser à donner aux autres startuppeuses. On organise des ateliers où elles échangent. La démarche d'impact par exemple fait évidemment l'objet développement de projets à impact qui n'est d'un suivi individuel, mais aussi de réactions autre qu'une traduction différente du concept aux projets des autres. Quand il y a eu d'entreprise à mission de la loi PACTE.

des données sensibles, ont fait part de leur expérience, au-delà des conseils de nos avocates.

Vous êtes en partenariat avec Wirate, une plateforme qui assure la fiabilité des données d'un projet, informations utiles pour les personnes qui souhaiteraient en accompagner financièrement le développement. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Lorsque j'ai pensé à créer ce Club, j'avais un problème de moyens (que j'ai toujours d'ailleurs), puisque tout repose sur le bénévolat et que je dispose de fort peu de financements. Or, la dimension numérique est incontournable, car elle permet de la flexibilité, à la fois géographique (nous ne sommes pas limités à Paris et l'Île de France, on suit huit projets en territoires dont trois à Montpellier, un au Luxembourg, un au Pays-Bas, et bientôt des projets situés en Afrique) et temporelle (les experts doivent pouvoir aider quand ils le peuvent). J'ai donc cherché une plateforme susceptible d'héberger le Club. J'ai été séduite par le concept de crowdrating de Wirate. Patrick Cantelli, le fondateur, a été luimême séduit par l'idée de consacrer un Club sur sa plateforme à des projets à impact crée par des femmes, qui au-delà de l'évaluation des projets apporte aussi un accompagnement. Depuis, je suis entrée au Conseil de surveillance, car Wirate conformément à la philosophie du Club « l'art se développe vite et s'inspire de l'expérience client du Club Gen #Startuppeuse, dont Patrick est un expert, comme Alexandre, son associé et expert en sites web. Le crowdrating permet de manière au départ assez intuitive d'identifier le potentiel d'un projet. Après trois ans, je peux affirmer que ces notes collectives reflètent vraiment bien la capacité à se développer des start-up. Depuis, Wirate a développé des outils plus fins comme Wisize (étude de marche) ou Weteam (composition de l'équipe de la start-up) et on espère évidemment mener à bien un WIImpact avec nos travaux du Club.

### qu'elle dispose des réseaux sociaux. C'est Cédric O. a déclaré : « En France, ce seront plus de 25 000 emplois directs qui seront créés par les start-up en 2020. » Qu'en pensez-vous ?

J'ignore si ces projections chiffrées sont exactes et j'avoue me sentir démunie face à demain, d'autant que la réalité, c'est qu'il y a également des projets qui échouent. Ce qui est vrai en revanche, c'est que les start-up bien accompagnées dès le début multiplient leurs chances de se développer. Alors continuons ce combat pour l'économie et l'emploi et le

ne sont même pas déposés, qu'un autre qui a l'application du RGPD, les deux qui étaient Dans Les Échos, on pouvait lire que l'année des 5 milliards d'euros levés par les start-up tricolores ». Quel regard portez-vous sur cette « hypercroissance »?

> Chaque semaine, on a les chiffres des levées de fonds. Après avoir suivi un minimum, je zappe, car il me semble qu'il faut faire extrêmement attention à cette vague de levées, parce qu'il y a de l'argent facile. Une start-up peut ou non avoir besoin, de lever des fonds. Si elle en a besoin notamment pour développer de la R&D, ou parce que son business model n'est pas encore trouvé, très bien, qu'elle le fasse en effet, mais étape par étape. La course aux levées crée une bulle start-up qui, si elle explose en France, fera des dégâts considérables. Un certain nombre de projets n'ont pas besoin de levée pour se développer. C'est un questionnement quotidien au sein du Club que d'identifier si un projet a besoin de lever des fonds, quel montant, mais également dans quelles conditions. On a pu rattraper plusieurs fois des négociations démarrées en tordant le bras de la start-up soit financièrement, soit relativement à la vision qu'elle avait du projet et notamment de

#### Quels sont vos projets à venir ?

Très immédiatement ? Mon objectif est de faire une réussite du Hakasprint #Women, #Tech4good que le Club organise sous l'égide du Womens' Forum, le 20 novembre prochain avec 12 de nos start-up. Comme évoqué précédemment, elles ont depuis début septembre travaillé sur leur impact à partir d'un guidelines qu'on a mis un an à rédiger à partir des ODD (ONU), avec des experts bénévoles d'Antropia ESSEC, Act4impact, Novethic, Orange RSE, Alter Equity, Raise Impact, Own your cash, FEST et d'autres. L'enjeu est double : tester notre guide pour les startuppeuses, cet échantillon de 12 permettra ainsi de déployer auprès des autres et leur donner le moyen et de mesurer et communiquer de manière lisible sur leur impact, (enjeu de plus en plus crucial de la nouvelle économie) et associer plusieurs partenaires engagés sur l'impact pour porter cette initiative en communication et ainsi promouvoir en France l'impact et les ODD trop peu valorisés encore. Le besoin est là et tant Onu Femmes que BPIFRANCE nous parrainent.

À plus long terme, je voudrais créer des conditions de développement pérenne du Club. Tant avec des financements qu'avec des moyens humains, mais surtout travailler encore davantage en mode collaboratif, car il est inutile de recréer des structures d'accompagnement existantes. On peut tout faire en co-incubation, co-articulation, co-construction... Avec un peu de bonne volonté et en portant une vision partagée.

> Propos recueillis par Constance Périn 2019-5217

# Cercle des stratèges disparus L'avocat face à l'Intelligence Artificielle



# Cercle de l'union interalliée – Paris, 11 octobre 2019

Thierry Bernard, président du cercle des stratèges disparus (CSD), a accueilli Bernard Hawadier, avocat à la cour d'appel d'Aix-en-Provence, auteur de L'avocat face à l'Intelligence Artificielle. L'intervenant a exposé sa perception des bouleversements provoqués par l'intelligence artificielle et les robots dans le monde de la justice.

ernard Hawadier a commencé par un constat. À l'origine, l'Homme savait fabriquer l'outil qu'il utilisait. Ce n'est plus le cas aujourd'hui et nous dépendons désormais des équipements qui nous assistent. L'intelligence artificielle bouleverse le métier d'avocat comme tous les autres. Elle change le droit, elle transforme la justice dans ses fondements. Pourtant le rôle profond du magistrat structure la société. Le droit, à la base conçu pour rétablir des équilibres sociaux, est devenu une science de l'application des textes. C'est-à-dire un espace parfaitement propice à l'épanouissement du robot. Qui mieux que le robot retrouvera le texte enfoui au fond d'un code encyclopédique ? a interrogé l'avocat. L'immixtion de l'IA dans le milieu de la justice occupe une place influente et oriente son évolution. Mais l'intelligence artificielle existe-t-elle vraiment ou est-ce un mythe créé de toutes pièces ? Réfléchir à notre place, éventuellement contre nous, notre créature risquerait de nous dominer. Cependant, cette machine effrayante reste pour l'heure de l'ordre du fantasme. L'intelligence artificielle se montre performante dans ce qu'on lui a appris à faire. Si elle apprend seule, cela reste dans un schéma délimité. et ne va pas au-delà. Son développement se conjugue à l'exercice d'un pouvoir, celui du codeur qui construit l'algorithme enregistré dans l'ordinateur. Le programmeur, en déterminant le fonctionnement de l'IA, marque de son empreinte les décisions et les actions de ses utilisateurs. On comprend dès lors combien les acteurs économiques ou gouvernementaux sont intéressés par ce pouvoir.



Malheureusement, de plus en plus, le verbe est désacralisé. Or, le sens des mots est fondamental. Les ordinateurs, les téléphones ne connaissent que deux chiffres 1 et 0. Le langage y perd sa subtilité, notamment dans l'exercice du droit. Aujourd'hui, tout juriste cherche avec son logiciel un arrêt qui colle à son affaire. Il ne pose plus le problème pour l'analyser. Selon l'intervenant, l'intelligence artificielle se substitue par conséquent au raisonnement juridique, au savoir-faire.

En dernier lieu, Bernard Hawadier a noté une rupture anthropologique et la question se pose de reconnaître la personnalité juridique des

#### **Agenda**

La prochaine matinée du Cercle des stratèges se tiendra le 29 novembre, en compagnie de Denis de Kergorlay, président du Cercle de l'union interalliée

Renseignements: Thierry Bernard, csdasso@gmail.com

robots. Pour lui, la clé est dans la maîtrise. L'humain doit imposer son libre arbitre, décider de l'usage de ses données personnelles, conserver ses capacités d'adaptation. L'Homme et la machine ensemble seront toujours plus forts que l'Homme ou la machine individuellement!

2019-5312

### Carnet de voyage – Le CSD en terres papales

Du 27 au 29 septembre 2019, une délégation du Cercle des stratèges disparus a partagé des moments de convivialité en terres avignonnaises, à l'invitation du doyen de l'association, Jean de la Gardette, rebaptisé pour l'occasion Jean XXIV. Culture, vignoble, gastronomie, rien n'a manqué.

Le tour passait par le rocher des Dom où l'histoire du palais débute en 1309. Puissants, riches, les pontifes successifs participent largement à la diplomatie du 14e siècle avec le Royaume de France et le Saint Empire romain germanique. Sept papes ont siégé dans la cité: Clément V, Jean XXII, Benoit XII, Clément VI, Innocent VI, Urbain V et Grégoire XI, sans compter les antipapes Clément VII et Benoit XIII. À l'époque de Jean XXII, les coffres regorgent de pièces d'or, grâce à un système d'impôts complexe, l'imagination fiscale n'ayant guère de limite. Pour remettre de l'ordre dans les comportements parfois libertins des cardinaux, il crée même, les Indulgences.

Face à ce clergé rayonnant, sur l'autre rive du Rhône, le roi de France s'impose à Villeneuvelès-Avignon. Palais, collégiale, chapelles, la région offre de multiples témoignages qui ponctuent l'œuvre monumentale des cardinaux, avec le mont Ventoux en arrière-plan.



# La profession d'avocat en France en 2019 Une large disparité constatée entre les barreaux

Mi-octobre, le Pôle d'évaluation de la justice civile de la direction des Affaires civiles et du Sceau du ministère de la Justice a publié un état des lieux de la profession d'avocat au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Alors que se dégagent certaines tendances (augmentation des effectifs, féminisation de la profession...), il demeure une forte disparité entre les barreaux de l'Hexagone.

u 1er janvier 2019, 68 464 avocats étaient recensés sur l'ensemble du territoire national. Dix ans plus tôt, ils étaient 50 314, soit une croissance de 36,1 %. Toutefois, leur répartition est vivement centralisée. En effet, les deux tiers des avocats français sont répartis sur seulement onze barreaux, assure le ministère de la Justice, précisant que dans plus de la moitié d'entre eux, le nombre d'avocats est inférieur à 100 [85 barreaux]. De son côté, le barreau parisien et ses 29 018 avocats concentre à lui seul 42 % de l'effectif total, et participe, à hauteur de 45 %, à la hausse totale enregistrée entre 2009 et 2019 dans la profession.

Au niveau national, on compte 102,6 avocats pour 100 000 habitants en moyenne, mais encore une fois, ce taux varie considérablement d'un territoire à l'autre. « En effet, dans la moitié des départements, le taux d'avocat par habitant atteint 37 pour 100 000 », précisent les rapporteurs.

Enfin, en moyenne, les avocats en exercice ont 43,9 ans (47,1 ans pour les hommes et 41,5 ans pour les femmes), une profession jeune comparée aux autres officiers publics et ministériels.

#### DE L'AVOCAT À L'AVOCATE

Depuis dix ans, la profession continue encore et toujours à se féminiser. « En 2009, la proportion de femmes dépassait pour la première fois celle des hommes. Elle atteint en 2019 56,4 % (38 629 contre 29 835 hommes) contre 50,5 % dix ans auparavant » affirme le Pôle d'évaluation de la justice civile. En effet, au niveau national, l'augmentation du nombre d'avocats a été beaucoup plus sensible pour les femmes.

Le barreau de la Haute-Saône enregistre le taux le plus élevé, avec 73,3 % de femmes inscrites (22 avocats pour 30 avocats). Dans les plus grands barreaux, c'est dans la Sud-Ouest, à Bordeaux que l'on retrouve le plus grand nombre d'avocates (61,2 % de femmes). À l'inverse, c'est à Mayotte ou dans la Meuse que les femmes avocats se font les plus discrètes, enregistrant respectivement 26,7 et 39 % de femmes. « Comparée aux autres professions judiciaires et juridiques réglementées, la profession d'avocat est la seule qui compte une majorité de femmes » assure le ministère de la Justice. En effet, « au 1er janvier 2019, la proportion de femmes des autres professions varie de 48 % pour les notaires à 27 % pour les avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation.

# LES CHIFFRES CLÉS DE LA PROFESSION D'AVOCAT

68 464

avocats recensés au 1er janvier 2019, en France.





102,6

avocats pour 100 000 habitants,

56,4 %

des avocats français sont des femmes.



**36** %

des avocats exercent à titre individuel, en France.





2 422

avocats étrangers sont inscrits dans un barreau français.

Source : Statistique sur la profession d'avocat - Situation au 1er janvier 2019

Pour les autres, cette proportion atteint 39 % pour les greffiers des tribunaux de commerce, 37,7 % pour les huissiers de justice et 27,4 % pour les commissaires-priseurs judiciaires » précise la direction des Affaires civiles et du Sceau.

#### COMMENT LES AVOCATS EXERCENT-ILS

#### LEUR PROFESSION FRANÇAIS ?

En 2019, plus d'un tiers des avocats (36 %) exercent à titre individuel : 30,1 % en qualité d'associé, 29,5 % en qualité de collaborateur, et enfin 4,1 % en qualité de salarié.

On note toutefois un profil différent pour les avocats inscrits au barreau de Paris, puisque la majorité d'entre eux exercent en effet en qualité de collaborateurs (40 %). Toujours dans la capitale, les avocats exerçant en qualité d'associés ont connu la plus forte augmentation (+56,4 %), passant de 5 092 à 7 966.

#### LES GROUPEMENTS D'EXERCICE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, on comptait 9 799 groupements d'exercice, contre 5 806 en 2009, soit une augmentation de 68 % en dix ans ! « Les sociétés d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL, y compris SELEURL) arrivent en première position avec 55 % des groupements », affirme le ministère, un nombre multiplié par 2,2 en une décennie. Les sociétés civiles professionnelles (SCP) sont représentées à hauteur de 21 % – chiffre stable –, et les associations à 12 %.

« Seulement 16 sociétés pluri-professionnelles ont été recensées – dont 7 SELARL –, soit 0,2 % de l'ensemble des sociétés », précise le rapport.

#### QUELLE SPÉCIALISATION ?

Le rapport recense au total 8 487 mentions de spécialisation. En premier lieu, le droit du travail est le plus représenté, avec 18 % des mentions, suivi du droit fiscal et douanier (11 %), du droit des sociétés (9 %), du droit de la sécurité sociale (9 %) et enfin du droit de la famille et des personnes (8 %).

#### 

En ce qui concerne les avocats étrangers, ils étaient 2 422 au 1<sup>er</sup> janvier 2019, à être inscrits dans un barreau en France, et pour les trois-quarts d'entre eux, au barreau de Paris. Le barreau des Hauts-de-Seine est lui aussi fortement attractif, arrivant en la deuxième position, avec 3 % d'avocats étrangers inscrits. La plupart des avocats étrangers inscrits à un barreau français sont originaires d'un pays de l'Union européenne (47,4 %), principalement d'Allemagne et du Royaume-Uni, pour 8,4 % d'entre eux. 29 % proviennent d'un pays d'Afrique (29 %) et 8 % d'Amérique du Nord.

Concernant les avocats français, ces derniers sont 2 848 à être inscrits à la fois dans un barreau étrançer et français, et à 96 % dans celui de Paris.

Constance Périn 2019-5301

# L'Institut national de formation des huissiers de justice fait sa rentrée



Le 11 octobre dernier, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ), section professionnelle huissiers de justice (CNHJ), a organisé la deuxième « rentrée solennelle » de l'Institut national de formation des huissiers de justice (INHJ), inauguré l'année dernière. À compter de juillet 2022, les professions de commissaire-priseur et d'huissier de justice seront en effet amenées à fusionner pour donner naissance à la profession unique de « commissaire de justice ». L'INHJ laissera donc place, à partir de l'année prochaine, à une nouvelle structure commune de formation qui sera notamment chargée de la formation initiale de la future profession.

e vendredi 11 octobre dernier. l'ensemble des élèves de l'INHJ était rassemblé à Paris à l'occasion de la rentrée solennelle de l'institut, et le président de la Chambre nationale, Patrick Sannino, les a accueilli en ces termes : « Vous allez passer deux années dans des offices auprès de professionnels (...) qui vous transmettront, comme vos formateurs, pas uniquement leur expérience professionnelle, mais tout un ensemble de valeurs et de pratiques communes à toute notre profession. Vous serez formés à tous les fondamentaux de la profession : la pratique du procès et de la procédure civile, la gestion d'un office, le contexte juridique et économique de la profession. Et vous serez également sensibilisés à l'évolution de ces fondamentaux, notamment sous l'action du numérique et des nouvelles formes de concurrence. Vous êtes les praticiens de demain. Votre formation (...) a donc pour ambition non pas seulement de vous apprendre à être huissier de justice aujourd'hui, mais à être commissaire de justice demain, et même d'après-demain. »

Depuis l'année dernière, avec la création de l'INHJ. la Chambre nationale a en effet renouvelé LA FUTURE FORMATION DE COMMISSAIRE en profondeur le dispositif pédagogique qui accompagne le stage de deux ans requis pour pouvoir présenter l'examen professionnel d'huissier de justice. Toujours fondée sur l'alternance entre la présence dans les études et nationale des commissaires de justice qui des journées de cours à distance, la philosophie évolué au cours de cette année. Le programme



de l'INHJ couvre ainsi la totalité du programme de préparation à l'examen professionnel, à travers une succession de modules de formation associant, chaque mois, deux journées en « présentiel » et une journée en apprentissage à distance. Des conférences et des webinaires complèteront toujours le dispositif pédagogique qui s'appuiera sur la plateforme d'apprentissage en ligne Academys.fr, mise à disposition de l'INHJ par les Éditions juridiques et techniques.

#### DE JUSTICE SE PRÉCISE .....

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la question de la formation est en effet au centre des préoccupations de la nouvelle Chambre a remplacé les anciennes organisations et les contenus pédagogiques ont profondément représentatives des huissiers de justice et des commissaires-priseurs judiciaires. Depuis le

début de l'année, plus de 400 huissiers de justice et commissaires-priseurs judiciaires ont déjà entamé la « formation passerelle » qui permet aux titulaires de l'examen professionnel et aux élèves d'obtenir la qualification de commissaire de justice.

En parallèle, le décret qui fixera les modalités d'accès à la nouvelle profession est actuellement en préparation. Une seule formation commune permettra, à partir de l'année prochaine, aux aspirants commissaires de justice de se former en vue du 1<sup>er</sup> juillet 2022, date à partir de laquelle il n'y aura plus de nominations de commissairespriseurs judiciaires ni d'huissiers de justice.

Pour cette raison. l'INHJ évoluera l'année prochaine vers une nouvelle structure commune, chargée notamment de cette formation initiale.



# Le barreau de Lyon a lancé le site monconflit-quellessolutions.com



Le barreau de Lyon – 2<sup>e</sup> barreau de France et 1<sup>er</sup> barreau de province – a lancé, début octobre, une plateforme en ligne dédiée aux modes alternatifs de règlement des différends (MARD).

ien que rendu obligatoire par le Code de procédure civile, le recours aux MARD est encore trop peu envisagé par les justiciables, constate le barreau de Lyon. Selon lui, il s'agit pourtant de véritables outils de résolution des conflits, ayant le grand avantage de favoriser l'apaisement des parties dans un délai rapide tout en contribuant à la réduction de l'aléa judiciaire.

Aussi, depuis plusieurs années, celui-ci développe ces modes amiables, affichant l'ambition de contribuer au développement d'une justice participative, moderne et apaisée.

C'est dans cet esprit qu'est né en 2014 le Centre de Justice Amiable des Avocats (CJ2A), service créé par le Conseil de l'Ordre des avocats du barreau de Lyon qui vise à promouvoir le développement des modes amiables de règlement des différends (MARD), lequel a porté et conçu le projet de plateforme web dédiée au MARD : monconflitquellessolutions.com, lancé, début octobre.

Élaboré pour présenter tous les différents dispositifs de résolutions à l'amiable, chacun illustré par des exemples de cas concrets, le site permet au public d'accéder à un annuaire en ligne d'avocats spécifiquement formés à la pratique de ces dispositifs. Tous justifient d'un minimum de 40 heures de formation initiale et de 6 heures de formation continue annuelle, et sont rompus à la pratique des outils utilisés dans l'accompagnement



amiable : négociation raisonnée, écoute active, trouvés, l'avocat assure également la confidentialité communication non violente.

Cette nouvelle plateforme illustre ainsi l'implication de l'Ordre aux côtés des citoyens et le respect de son engagement à tout mettre en œuvre pour faciliter l'accès au droit et à la justice par tous.

#### MARD ET AVOCATS?

Le barreau de Lyon considère que l'avocat se présente comme « le meilleur allié » dans la résolution des conflits. Ayant suivi une formation juridique solide qui lui permet de garantir la faisabilité juridique et la pérennité des accords

des échanges : « la confidentialité renforcée des échanges entre avocats lors des négociations, son indépendance et son obligation de loyauté font de lui le premier professionnel de confiance pour accompagner les citoyens dans le processus de résolution de leurs conflits » précise le barreau. Enfin, la profession d'avocat est une profession réglementée soumise à une déontologie stricte garantissant le secret des confidences qui lui sont faites, appuie le barreau de Lyon.

2019-5251

# | | | | | | | Au fil des pages

# Mélanges en l'honneur de Jacques Mestre

oyen honoraire de la faculté de droit et de science politique d'Aix-Marseille, ancien président de la section de droit privé et de sciences criminelles du Conseil national des Universités, ancien président du jury d'agrégation de droit privé et de sciences criminelles, Jacques Mestre s'est imposé tout au long de sa carrière comme l'un des maîtres du droit civil et du droit des affaires.

Il a fondé le Centre de droit économique de la faculté de droit et de science politique d'Aix-Marseille. Arbitre, consultant, président de l'Association française des docteurs en droit, très investi à l'international, notamment en Afrique francophone où il a présidé le jury du concours CAMES, Jacques Mestre est très conscient et très soucieux du rôle et de la responsabilité du juriste



dans la société contemporaine. Il a marqué de son empreinte plusieurs branches du droit privé, en particulier à travers la chronique qu'il a longtemps tenue à la Revue trimestrielle de droit civil sur le droit des obligations.

De nombreux auteurs français et étrangers ont tenu à lui faire l'hommage de ces Mélanges qui, sans se limiter à telle ou telle spécialité du droit privé, réunissent de prestigieuses signatures d'universitaires, de hauts magistrats, de personnalités politiques et de praticiens de plusieurs continents : Europe, Afrique, Amérique et Asie.

Mélanges en l'honneur de Jacques Mestre, ouvrage réalisé à l'initiative d'Emmanuel Putman Marie-Ève Pancrazi Michel Buy Bertrand Fages Anne Laude et Dominique Velardocchio, LGDJ, 992 pages - 149 euros.



# Olivier Vibert élu nouveau président d'Eurojuris International



Eurojuris International, premier réseau de cabinets d'avocats indépendants en Europe, a pour ambition de simplifier le droit et de favoriser le développement des cabinets à l'international. En octobre dernier, Olivier Vibert, associé du cabinet d'avocats français IFL AVOCATS, a été élu nouveau président du Réseau.

en 1992, Eurojuris International est le plus grand réseau de professionnels du droit indépendant en Europe. Présent dans 50 pays, il fédère plus de 650 cabinets, soit 6 000 professionnels du droit. En octobre dernier, Olivier Vibert a été élu à la tête du Réseau. Avec une carrière très orientée à l'international, il s'est investi de longue date au sein du réseau Eurojuris. Il a occupé la fonction de président de Jurismus International, le réseau des jeunes avocats du réseau Eurojuris, avant d'intégrer le conseil d'administration d'Eurojuris International en 2018.

Olivier Vibert a 15 ans d'expérience en matière de conseil en contrats d'affaires et en contentieux commerciaux. Il a développé l'activité internationale de son cabinet en accompagnant des entreprises étrangères qui investissent sur le marché français ou en assistant des entreprises françaises souhaitant conquérir de nouveaux marchés à l'export. Il accompagne également ses clients en matière de contrats sportifs et audiovisuels. Il est aujourd'hui associé du cabinet IFL AVOCATS, un cabinet d'avocats d'affaires indépendant.

« Le réseau Eurojuris International est un formidable outil de veille professionnelle mondiale en temps réel. Cet outil repose sur un support de communication efficace : des relations humaines et confraternelles. Notre réseau nous aide à anticiper les défis futurs pour nos cabinets et pour nos clients. C'est tout l'intérêt de ce réseau. Nous partageons nos idées entre confrères du monde entier et cela nous aide à avoir une perspective différente, à essayons, par exemple, depuis 2016 et ce fameux référendum, d'imaginer et d'anticiper de concert toutes les conséquences du Brexit pour nos clients que ce soit en termes de RH, de relations commerciales, de travailleurs DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU SUR DE NOUVEAUX européens, de douane, de transport, de fiscalité, des réglementation, etc. Toutes les Si le réseau est aujourd'hui fortement présent



### Les données clés du réseau Eurojuris **International**

- Présence dans 50 pays ;
- · 650 cabinets fédérés :
- Plus de 6 000 professionnels du droit ;
- · Réseau leader en Europe.

de répondre simplement aux questions de nos clients. Nous devons aller plus loin en les aidant à identifier les problématiques concrètes auxquelles ils n'auraient pas forcément réfléchi » explique Olivier Vibert.

Dans le cadre de sa nomination, ce dernier a d'ores et déjà présenté les grands axes prendre conscience de certains enjeux. Nous stratégiques de développement d'un réseau en pleine expansion, mais qui doit répondre aux nouvelles problématiques des marchés internationaux.

# **TERRITOIRES**

entreprises, petites ou grandes, régionales, en Europe, avec une place prépondérante, nationales ou internationales pourront être le Board d'Eurojuris International souhaite impactées. Face à une évolution comme le développer la présence d'Eurojuris Brexit, nous ne pouvons pas nous contenter International sur de nouveaux territoires.

Le réseau devrait se densifier très rapidement en Asie via le développement d'une nouvelle structure Asiajuris.

L'Amérique et l'Afrique sont également des continents où la présence du Réseau est appelée à se renforcer pour mieux répondre aux besoins des marchés internationaux.

#### CRÉER DES SYNERGIES ENTRE LES RÉSEAUX NATIONAUX POUR DÉVELOPPER LA COHÉSION

Un des grands chantiers fixé par Olivier Vibert est la création de synergies entre les différents réseaux nationaux. Eurojuris International a la chance de pouvoir disposer de réseaux nationaux extrêmement dynamiques et innovants et disposant chacun de forte visibilité à leur échelon national. L'objectif du réseau international est de relayer les initiatives et bonnes pratiques mises en place au niveau local pour créer des synergies entre les territoires.

#### RENFORCER LA VEILLE POUR MIEUX ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS RAPIDES DES MÉTIERS

Eurojuris International est aussi un outil unique de veille à la disposition de ses membres. Le réseau offre ainsi une vision mondiale de la profession et de ses défis. Le réseau entend ces prochaines années renforcer cette veille professionnelle internationale pour permettre à ses membres d'anticiper les évolutions rapides du métier.

#### CRÉER DES « TASKS FORCES » INTERNATIONALES POUR MIEUX RÉPONDRE AUX NOUVEAUX BESOINS

Un des axes stratégiques de développement du réseau est de multiplier les liens entre avocats spécialistes sur les différents territoires. Le Réseau va ainsi continuer à investir sur ses « practice groups » qui rassemblent les avocats spécialistes du réseau par thématique pour mieux favoriser l'émergence d'équipes internationales à même d'offrir aux clients une expertise globale.

La réflexion sur de nouveaux outils est d'ores et déjà en cours pour favoriser et accompagner l'émergence d'équipes internationales.

# Sommaires de jurisprudence de la cour d'appel d'Aix-en-Provence



Yves Benhamou, Président de chambre à la cour d'appel d'Aix-en-Provence

Yves Benhamou revient pour le JSS sur des jurisprudences qui ont marqué la vie de la cour d'appel d'Aix-en-Provence ces trois dernières années.

I. DROIT À INDEMNISATION PAR LA COMMISSION
D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'INFRACTIONS
D'UNE VICTIME FRANCAISE DANS UN ACCIDENT
DE LA CIRCULATION SURVENU DANS UN ÉTAT
DE L'UNION EUROPÉENNE
L'UNION EUROPÉENNE
L'UNION EUROPÉENNE
CA. AIX-EN-PROVENCE, CHAMBRE 1-6, 25 JUILLET 2019,
CA. AIX-EN-PROVENCE

La recevabilité de l'action devant la Commission d'indemnisation des victimes d'infractions pénales s'agissant de victimes françaises d'accidents de la circulation survenus à l'étranger dans un État de l'Union européenne.

N° RG. 18/19229.

L'article 706-3 du Code de procédure pénale prévoit que toute personne ayant subi un préjudice résultant de faits volontaires ou non qui présentent le caractère matériel d'une infraction peut obtenir la réparation intégrale des dommages qui résultent des atteintes à sa personne, notamment lorsque ces atteintes n'entrent pas dans le champ d'application du chapitre 1<sup>er</sup> de la loi du 5 juillet 1985 tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et lorsque ces faits ont entraîné une incapacité permanente ou une incapacité temporaire totale de travail personnel égale ou supérieure à un mois.

Ce dispositif d'indemnisation est applicable aux Français victimes d'une infraction commise à l'occasion d'un accident de la circulation survenu à l'étranger (en l'occurrence en Italie) pour lequel l'application de la loi du 5 juillet 1985 est exclue.

Le mécanisme instauré par l'article 83 de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 (transposition d'une directive européenne) et ayant institué un mécanisme d'indemnisation directe par l'assureur du véhicule impliqué, n'a pas pour effet d'écarter la règle susvisée.

En effet, aucune disposition résultant des articles 706-3 et suivants du Code de procédure pénale ne conditionne leur application à l'impossibilité pour la victime d'obtenir l'indemnisation de son préjudice à un autre titre auprès d'une personne

susceptible d'en assurer la réparation, et il n'y a IV. BAUX COMMERCIAUX pas lieu d'ajouter un motif d'exclusion qui n'a pas CA. AIX-EN-PROVENCE, CI été expressément prévu par la loi. N° RG 18/09702.

II. DROIT MÉDICAL

CA. AIX-EN-PROVENCE, CHAMBRE 1-6, 12 SEPTEMBRE 2019,
N° 18/19229.

Responsabilité en cas d'infection nosocomiale d'une SARL ayant pour objet social l'exploitation de matériel d'imagerie médicale et de radiothérapie.

En application des dispositions de l'article L. 1142-1-I du Code de la santé publique, les établissements, services ou organismes dans lesquels sont réalisés des actes de prévention de diagnostic ou de soins sont notamment responsables des dommages résultant d'infections nosocomiales sauf s'ils rapportent la preuve d'une cause étrangère.

Une société ayant la forme juridique d'une SARL dont l'objet social est l'exploitation de matériel d'imagerie médical et de radiothérapie, exerce une activité sinon de soins, à tout le moins de diagnostic, relevant des dispositions de l'article L. 1142-1-I du Code de la santé publique précité, de telle manière qu'elle est soumise à la responsabilité de droit édictée par ce texte en cas d'infection nosocomiale.

Les exigences formelles conditionnant la recevabilité de la requête de déféré devant la cour d'appel.

En application des dispositions de l'article 916 alinéa 4 du Code de procédure civile dans sa version résultant du décret n° 2017-891 du 6 mai 2017, la requête afférente à une procédure de déféré formée devant la Cour à l'encontre d'une ordonnance du conseiller de la mise en état, doit contenir à peine d'irrecevabilité, un exposé des moyens en fait et en droit. Cette irrégularité est insusceptible de faire l'objet d'une régularisation ultérieure.

IV. BAUX COMMERCIAUX

CA. AIX-EN-PROVENCE, CHAMBRE 1-7 DU 4 JUILLET 2019,

N° RG 18/09702.

La compatibilité d'une clause d'un bail commercial sur l'horaire de fermeture avec le principe de la liberté du commerce.

La clause d'un bail commercial afférent à un local ayant la destination de salon de thé, boutique d'objets d'artistes du monde, atelier d'artiste, et écrivain public fixant l'horaire de fermeture à 20 heures et résultant de la volonté consensuelle des parties, ne met nullement à mal le principe de valeur constitutionnelle de la liberté du commerce. En outre, on ne saurait faire primer un accord informel des parties et non prouvé quant à la révision de cette clause en vue d'autoriser une fermeture plus tardive du local commercial en cause, sur la lettre même du contrat de bail commercial, solution qui conduirait à enfreindre le principe de la force obligatoire des conventions. De plus, par l'insertion d'une telle clause, le bailleur n'a nullement manqué à son obligation de délivrance d'un local conforme à sa destination contractuelle. Par suite, le preneur du fait de telles modalités de fixation de cet horaire de fermeture n'a pas subi un préjudice légitimant l'allocation de dommages et intérêts.

CA. AIX-EN-PROVENCE, CHAMBRE 1-7, 6 JUIN 2019, N° 17/16765.

Quelles sont les exigences requises pour que l'on se trouve en présence d'une convention d'occupation précaire non soumise au statut des baux commerciaux ?

La convention d'occupation précaire au sens de l'article L. 145-5 du Code de commerce exige qu'il soit satisfait à deux exigences. En premier lieu la fragilité du droit de l'occupant qui ne peut fonder aucun espoir d'avenir en vue de la possession du bien pour la création d'un commerce, et en second lieu l'existence de circonstances légitimant la précarité. La première exigence est remplie en raison de la courte durée de la convention (conclue pour une durée de trois mois) et au regard de ce que le contrat

rappelle expressément le caractère temporaire de l'exposition pour laquelle la convention a été conclue. En second lieu l'exigence de circonstances légitimant la précarité se déduit du fait que la convention en cause avait été conclue dans l'attente pour la société bailleresse de trouver un acquéreur pour le local en cause. Cette intention de vendre le bien immobilier est incontestablement attestée par le fait que la société bailleresse avait consenti à une agence immobilière deux mandats de vente de son bien immobilier, le premier antérieur à la conclusion de la convention litigieuse, et le second postérieur à celle-ci.

# CA. AIX-EN-PROVENCE, CHAMBRE 11 SECTION A, 6 JUILLET 2018. N° 2018/315.

# Les conditions de validité d'une clause de renouvellement automatique d'un bail commercial.

Une clause de renouvellement automatique du bail commercial en vertu de laquelle le bailleur renonce à se prévaloir du droit de mettre fin au bail doit exprimer la volonté claire et non équivoque des parties de renouveler le bail conclu pour une durée de neuf ans. Tel n'est manifestement pas le cas d'une clause d'un bail commercial qui prévoit sans autre précision que si aucune des parties ne dénonce le contrat, celui-ci sera renouvelé par tacite reconduction. Dans cette hypothèse le bail initialement conclu s'est prolongé tacitement à l'issue d'une période de neuf années pour une durée indéterminée.

# CA. AIX-EN-PROVENCE, 28 JUIN 2018, CHAMBRE 11, SECTION A, $N^{\circ}$ 2018/310

Dans quelles circonstances l'erreur sur la personne du bailleur, lors de la conclusion d'un bail commercial, peut-elle entraîner le prononcé de la nullité de ce contrat ?

En application des dispositions de l'ancien article 1110 du Code civil, l'erreur n'est pas une cause de nullité lorsqu'elle ne tombe que sur la personne avec laquelle on a l'intention de contracter, à moins que la considération de cette personne ne soit la cause principale de la convention. Tel n'est pas le cas dans l'hypothèse où il ne ressort d'aucun élément objectif du dossier que le fait que le contrat de bail commercial ait été signé par une personne physique – par ailleurs dirigeant social d'une SCI – alors qu'en réalité le bail était conclu avec une personne morale (une SCI), ait été déterminant du consentement du preneur, étant précisé que les droits et obligations de ce preneur, que le bailleur soit personne morale ou personne physique, sont rigoureusement les mêmes.

# CA. AIX-EN-PROVENCE, 19 OCTOBRE 2017, CHAMBRE 11 SECTION A, $N^{\circ}$ 16/20679.

Les exigences probatoires conditionnant le paiement par le bailleur au profit du preneur des indemnités de licenciement dans le cadre de l'indemnité d'éviction.

Le bailleur commercial ne peut être condamné au titre de l'indemnité d'éviction au paiement au profit du preneur des indemnités de licenciement du personnel que sur présentation de justificatifs. Il n'est pas satisfait



à cette exigence lorsque le preneur se bome à verser à la procédure une évaluation purement prévisionnelle d'indemnités de licenciement figurant dans un rapport d'expertise judiciaire fournissant des éléments permettant de fixer l'indemnité d'éviction.

# CA. AIX-EN-PROVENCE, 19 AVRIL 2018, CHAMBRE 11, SECTION A. N° 2018/200.

Les conditions de l'acquisition de la clause résolutoire d'un contrat de bail commercial en cas d'invocation par le bailleur du manquement du preneur à ses obligations.

La clause résolutoire ne peut valablement être mise en œuvre par le bailleur que pour les seules obligations du preneur clairement et expressément mentionnées dans le contrat de bail commercial en cause. Il ne peut être procédé dans le nouveau bail par référence aux clauses figurant dans le précédent bail liant les parties. Le bailleur ne peut donc invoquer à la suite de la délivrance de son commandement contemporain du nouveau bail des manquements du preneur à des obligations qui ne figurent pas dans le bail en cours pour voir constater la résiliation de plein droit du bail. La référence de ce bail à certaines clauses du précédent bail commercial est sans valeur. Il convient en conséquence dans cette hypothèse de rejeter la demande du bailleur tendant à la constatation de l'acquisition de la clause résolutoire.

# CA. AIX-EN-PROVENCE, CHAMBRE 11, SECTION A 19 OCTOBRE 2017, N° 16/14972

L'obligation incombant au bailleur de délivrance d'un local commercial conforme à sa destination contractuelle.

Le bailleur est tenu de mettre à disposition du preneur un local conforme à sa destination contractuelle de telle manière qu'il doit vérifier que les diverses autorisations administratives sont acquises et que les différentes réglementations sont respectées. S'agissant d'un local soumis au statut des baux

commerciaux et qui est un établissement accueillant du public de 5<sup>e</sup> catégorie, il nécessite une autorisation du maire s'agissant de la vérification de la conformité des installations à la sécurité des personnes et à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Dès lors, c'est sur le bailleur et lui seul que repose, dans le cadre de l'obligation de délivrance d'un local conforme à sa destination contractuelle, l'obligation d'obtenir l'autorisation du maire s'agissant d'un établissement de 5<sup>e</sup> catégorie. Par suite, la clause insérée au bail et prévoyant que le preneur devait notamment faire son affaire personnelle de toutes autorisations administratives compétentes à ses risques et périls sans recours contre le bailleur, et donc visant à l'exonérer de son obligation de délivrance, est réputée non écrite. Par suite, le bailleur devra être débouté de sa demande tendant à voir constater la résiliation de plein droit du bail liant les

# CA. AIX-EN-PROVENCE, CHAMBRE 11, SECTION A, 23 NOVEMBRE 2017. N° 16/01870.

Sur le fondement des dispositions de l'article 1719 -1° du Code civil, le bailleur est obligé par la nature du contrat et sans qu'il soit besoin d'aucune stipulation contractuelle, de délivrer au preneur la chose louée. Cette obligation de délivrance dans la sphère du bail commercial implique impérativement que soit mis à la disposition du preneur un local permettant d'exercer effectivement l'activité commerciale conforme aux stipulations du bail en cause. Par suite, la bailleresse a mangué à son obligation de délivrance en louant un local pour une destination (l'objet du bail étant le négoce et l'installation de pneumatiques ainsi que le petit entretien automobile) qui exigeait un aménagement extérieur (en l'occurrence une rampe d'accès en béton) incompatible avec le règlement de copropriété de l'immeuble en cause. Dans une telle hypothèse. la résiliation du bail est imputable à la bailleresse.

# L'AMF décerne son prix 2019 du jeune chercheur en économie à Romain Boulland

### Paris, 10 octobre 2019

Robert Ophèle, président de l'Autorité des marchés financiers (AMF), a remis le 10 octobre dernier le prix du jeune chercheur à Romain Boulland, lors de la réunion du Conseil scientifique pour ses travaux sur la finance d'entreprise. Ce prix a été lancé en 2015 avec l'objectif de soutenir la recherche académique sur des thèmes en lien avec la régulation et les marchés.

chercheurs âgés de moins de cotées. 35 ans sur des thèmes économiques et financiers présentant un intérêt pour le BRÈVE BIOGRAPHIE régulateur de marché.

et la gouvernance d'entreprise, en de finance (AFFI). particulier sur les annonces de résultats,

'un montant de 5 000 euros, le l'influence des médias sur les marchés prix AMF du « Jeune chercheur » financiers et l'impact de la communication récompense les travaux de financière sur la visibilité des entreprises

#### .....

Romain Boulland a obtenu son doctorat Le 10 octobre dernier, Romain Boulland, en Finance de l'Université Paris-Dauphine professeur assistant au sein du en 2013. Durant ses études doctorales, département finance de l'ESSEC il a été chercheur invité à l'Université de Business School, s'est vu remettre cette Toronto et au Swiss Finance Institute. prestigieuse reconnaissance. Ses travaux Romain Boullaud a reçu le prix de la de Romain Boulland portent sur la finance meilleure thèse de l'Association française

2019-5281



# UAND

# USREFERMEZ JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

# UNE NOUVELLE VIE S'OUVRE À LUI.

EN TRIANT VOS JOURNAUX, MAGAZINES, CARNETS, ENVELOPPES, PROSPECTUS ET TOUS VOS AUTRES PAPIERS, VOUS AGISSEZ POUR UN MONDE PLUS DURABLE. DONNONS ENSEMBLE UNE NOUVELLE VIE À NOS PRODUITS. CONSIGNES DETRI, FR





# Patrick de Cambourg, président de l'Autorité des normes comptables, a reçu les insignes de Commandeur de l'Ordre national du Mérite

Patrick de Cambourg, président de l'Autorité des normes comptables (ANC), a reçu, le 24 septembre dernier, les insignes de Commandeur de l'Ordre national du Mérite, lesquels lui ont été remis des mains de Jacques de Larosière, dans la Galerie dorée de la Banque de France.

e 24 septembre dernier, le gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau, a débuté son discours introductif en remerciant Patrick de Cambourg d'avoir choisi ce cadre, la Banque de France, pour cette décoration, et particulièrement la Galerie dorée, qui a fêté ses 300 ans. Patrick de Cambourg « presqu'autant digne d'admiration », selon ses dires, a d'abord été introduit par Jacques de Larosière, qui n'a pas manqué d'exprimer, en premier lieu, sa reconnaissance pour lui avoir demandé d'être son parrain. « Une marque d'estime qui me touche », a-t-il confié.

Selon l'usage, celui-ci a ensuite présenté la carrière du récipiendaire, ayant conduit le président de la République de lui conférer cette haute distinction.

#### UN HOMME. UNE ENTREPRISE. ET UNE OUVERTURE À L'INTERNATIONAL .....

« Vous êtes l'illustration de l'attachement d'un homme à une entreprise, et à une seule. Mais quelle entreprise, et quelle carrière » a-t-il débuté. Patrick de Cambourg, diplômé de Sciences Po Paris avec les félicitations du jury, titulaire d'un DES de droit public et d'un DES de droit des affaires, licencié ès Lettres, expert-comptable, a en effet effectué toute sa carrière au sein du Groupe Mazars : iunior en 1974 à 25 ans, manager, puis associé en 1978. Sous son impulsion, le cabinet s'est développé, et son fondateur, Robert Mazars, lui fait confiance et le suggère comme président de l'entreprise en 1983, « moins de 10 ans après [son] entrée dans la société », a souligné Jacques de Larosière. En 1995, il devient président directeur général du groupe, « et en assure le développement national et international », a-t-il précisé, « et en conçoit avec d'autres sa stratégie, autour d'un concept original, celui de partnership global, modèle fondé sur des valeurs sûres, la vision cohérente et claire d'une mission d'audit intégrée, basée sur la confiance totale avec les clients, la transparence, le développement de la confiance entretenue avec les pouvoirs publics et les régulateurs », a expliqué le parrain de Patrick de Cambourg. Il est ainsi parvenu à faire de Mazars un groupe « présent, actif et reconnu à l'international ». Jacques de Larosière a ainsi salué cette percée mondiale, possible grâce à la « qualité de [son] travail d'équipe et de [sa] stratégie », a-t-il exprimé : « Vous êtes l'un des Français qui a réussi à franchir l'Accounting Standards Advisory Forum (ASAF).



les limites de l'Hexagone et a assuré à une entreprise de votre pays une place enviée à l'international. » Plus que les mots, les chiffres parlent d'eux-mêmes : de 50 professionnels en 1983, le cabinet est passé, en 2014. à 13 000 professionnels, répartis dans 72 pays. Et aujourd'hui, celui-ci compte plus de 24 000 personnes

Président du Conseil de surveillance en 2012, il en est, depuis fin 2014, le président d'honneur.

#### « UN HOMME DÉVOUÉ AU BIEN COMMUN ET IMPRÉGNÉ DU SENS DU SERVICE PUBLIC »

Depuis mars 2015, Patrick de Cambourg est président de l'Autorité des normes comptables (ANC), le gouvernement reconnaissant en lui, selon le remettant, « un technicien éprouvé, mais aussi un homme dévoué au bien commun et imprégné du sens du service public ».

À cet égard, le président de l'ANC est aussi membre de droit du collège de l'Autorité des marchés financiers (AMF), de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), du Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) et membre du Haut conseil de stabilité financière.

À l'international, ce dernier est membre de l'European Financial Reporting Advisory Group (EFRAG), et de

Mandaté par le ministre de l'Économie et des Finances et la ministre de la Justice, Patrick de Cambourg avait remis, en juin 2018, un rapport sur l'avenir de la profession des commissaires aux comptes. Sa mission était d'identifier, dans le cadre du projet de relèvement des seuils de l'obligation de certification des comptes des sociétés commerciales, de nouvelles missions pour la profession sans alourdir les obligations légales des

« Vous avez formulé des propositions détaillées et pragmatiques, tendant à doter les petites entreprises qui seront désormais dégagées de l'obligation antérieure d'avoir un commissaire aux comptes, d'une option d'audit allégée et centrée sur les risques constructifs », a commenté à ce sujet Jacques de

En juin 2019, toujours à la demande de Bruno Le Maire, Patrick de Cambourg lui avait remis un rapport sur le développement de l'information extra-financière des entreprises : « Garantir la pertinence et la qualité de l'information extra-financière des entreprises : une ambition et un atout pour une Europe durable ». « Un sujet important et difficile », a assuré le remettant, précisant qu' « À une époque où les enjeux liés notamment au réchauffement climatique sont devenus maieurs, il est essentiel d'améliorer l'information disponible, notamment sur l'impact environnemental des activités économiques ». Dans ce rapport, son auteur insiste sur le fait de « mettre à la disposition de toutes les parties prenantes des entreprises, une information extra-financière, cohérente et de qualité », a expliqué Jacques de Larosière. Le rapport dresse en effet le constat de la forte dynamique de développement de l'information extra-financière des entreprises, en complément de l'information comptable et financière, pour éclairer les parties prenantes sur leur performance sociale, environnementale et sociétale.

Après ce bref retour sur la carrière du récipiendaire et de ses succès, Jacques de Larosière a ensuite dressé les principaux traits de caractère de Patrick de Cambourg. Il a ainsi cité le pragmatisme, l'engagement au bénéfice de l'intérêt général, la confiance, l'esprit d'équipe ou encore l'indépendance d'esprit et de vision stratégique. De « belles qualités », a-t-il précisé, qui ont conduit le gouvernement à élever Patrick de Cambourg au grade de Commandeur de l'Ordre national du Mérite.

> Constance Périn 2019-5233

# « Dans notre système démocratique, la gestion des peurs est en train de l'emporter », estime Jean-Paul Delevoye

Invité au Club de l'Audace le 16 octobre dernier, le haut-commissaire à la réforme des retraites s'est livré sur sa vision des fragilités du monde moderne. Disparition des espérances et des convictions, isolement, sont autant de défis avec lesquels l'homme doit composer à l'ère de l'intelligence artificielle, a-t-il jugé.

ous le feu des projecteurs avec la réforme des retraites, c'est sur un tout autre sujet, les fragilités du monde moderne, que le hautcommissaire Jean-Paul Delevoye était attendu, le 16 octobre dernier, au Club de l'Audace de Thomas Legrain.

Loquace sur le sujet, véhément, souvent, Jean-Paul Delevoye s'est livré à une analyse sans concessions - mais non sans une pointe d'optimisme - d'une société « sans convictions », gouvernée par un « décalage terrible entre la rapide appropriation des usages qu'offre la technologie et la lenteur d'adaptation des systèmes ».

Pour le haut-commissaire, toutes les transformations passées se sont faites sur plusieurs siècles, accompagnées d'un gonflement de la classe moyenne, symbole de la stabilité des systèmes politiques et du pouvoir d'achat. C'est pourquoi l'accélération du changement, sur quelques dizaines d'années, et sur l'ensemble de la planète, pose question, s'est-il inquiété : « Est-ce que les systèmes démocratiques sont à même de pouvoir gérer cette adaptation?»

D'autant que partout dans le monde, la classe moyenne est en train de s'affaiblir, que cela donnait alors lieu à une série de a observé Jean-Paul Delevoye.

À ces constats s'ajoute une autre problématique essentielle, selon ce dernier: « la disparition du futur comme espérance, pathologie de notre société démocratique », a-t-il pointé, regrettant que les utopies politiques et religieuses soient ou bien remises en cause, ou bien radicalisées. « On voit bien que lorsque les espérances disparaissent, les peurs augmentent. Or, aujourd'hui, dans notre système démocratique, la gestion des peurs est en train de l'emporter », a jugé le haut-commissaire. Ce dernier a affirmé



### À propos du Club de l'Audace

Créé en 2003 par Thomas Legrain, le Club de l'Audace réunit une fois par mois, autour d'un invité, des chefs d'entreprises, des professionnels du conseil, des journalistes et des représentants du secteur public, dans le cadre de débats sur un sujet d'actualité.

« réflexes suicidaires » : repli sur soi quand il faut penser à l'autre, repli sur le court «LA DISPARITION DU FUTUR COMME ESPÉRANCE» III terme quand il faut penser à moyen terme, et repli sur le village quand il faut penser au

> Et d'ajouter : « Ayant vu disparaître le futur, quand on ne croit plus en rien, on est prêt à croire en tout. Nous sommes sur le chemin de la dévotion, face à des pulsions émotionnelles. D'ailleurs, si vous regardez le paysage politique, comme en Ukraine et dans beaucoup d'autres pays, ce sont des hommes chargés d'émotion qui sont élus », présidentielle ukrainienne d'avril dernier\*.

#### DÉFIS CONTEMPORAINS

Parallèlement, Jean-Paul Delevoye l'a souligné, quel que soit le domaine, « On a laissé disparaître pour les uns et les autres la capacité d'acquérir des convictions. »

L'accélération de l'intelligence artificielle, de la technologie, se heurte donc à un défi contemporain : comment préserver la liberté de penser de l'homme, sa liberté de construire ses convictions ? Pour le haut-commissaire, cela est notamment dû à notre mode de consommation de l'information. « aui fait de nous des esclaves modernes ». « À la fois, nous surconsommons l'information, et nous faisant référence au triomphe du néophyte avons perdu le recul nécessaire. Pour se mais populaire Volodymyr Zelensky à l'élection rassurer, on va chercher la vérité qu'on a envie d'entendre, pas la vérité scientifique.

<sup>\*</sup> L'humoriste, également producteur, novice en politique, avait remporté 73,2 % des voix, loin devant le candidat et président sortant, Petro Porochenko. Comme a pu le souligner Le Monde, incarnation d'un « populisme "sympa », (...) « Volodymyr Zelensky a donné à des millions d'Ukrainiens le sentiment que la politique pouvait être autre chose. [Ceux-ci] ont préféré, en élisant un parfait inconnu, faire un saut dans le vide plutôt que de poursuivre leur route avec une classe politique décrédibilisée par des années de prévarication. »

Si je pense que la vaccination est dangereuse, je vais chercher ce qui confirme cela, pas la controverse. » Selon Jean-Paul Delevoye, il est donc « urgent de rétablir la controverse ».

Dans la tourmente également : la socialisation, a considéré le haut-commissaire. « Alors que depuis le départ de l'humanité, quatre éléments étaient à la base de la socialisation le travail, la famille, la politique, la religion –, tous ces outils sont aujourd'hui fragilisés. Or, l'homme est un animal grégaire », a-t-il rappelé. Jean-Paul Delevoye a ainsi souligné qu'on ne pouvait se construire que dans l'altérité et la différence de l'autre, mais si le monde actuel multiplie les contacts, il nous place pourtant dans un isolement beaucoup plus grand et fait perdre le sens de l'autre. « On passe son temps à caresser son ordinateur plus que son/sa conjoint.e. Les jeunes sont enfermés dans des communautés de jeux. Les lieux de socialisation ne sont plus ce qu'ils étaient : on remplit des salles, des stades, mais tout cela n'est au final qu'un cerveau humain. « Depuis des millénaires, partage de plaisirs égocentriques », a déploré l'humain a appris à gérer la fatigue des corps, l'homme politique.

demain serait donc l'isolement. Comment alors cérébraux. Nous sommes au contraire sans faire en sorte que l'homme reste un animal grégaire ? Jean-Paul Delevoye a invité à résister à « la tentation du chacun pour soi ». Le haut-commissaire est également persuadé notamment, on est persuadé que cela passe qu'il faut revoir notre façon d'envisager le par les diplômes et par le statut. Mais pour



L'une des principales fragilités du monde de gérer la fatique, l'épanouissement, l'équilibre cesse dans l'optimisation de l'utilisation du cerveau. » Ainsi, on en appelle à développer toujours plus de compétences. En France,

Jean-Paul Delevoye, « on peut être bardé de diplômes, et être con ».

#### LA FRAGILITÉ POUR MOBILISER ?

L'avenir, demain, est incertain, a synthétisé Jean-Paul Delevoye. Selon ce dernier, cela est difficile à concevoir, dans un pays qui a besoin de sécurisation et de protection. « Quand on a peur, le réflexe est de se réfugier vers le passé : c'est notre tempérament bien français, qui n'est pas conçu sur l'aventure, sur la prise de risque. » Pourtant, le haut-commissaire l'a prédit : l'avenir n'appartiendra ni aux plus anciens ni aux plus puissants, mais à ceux qui savent s'adapter - et donc innover.

La France va également être confrontée à un défi culturel majeur : comment passer de l'obéissance à l'adhésion, a mis en garde le haut-commissaire. Pour ce dernier, les fragilités qui réapparaissent dans le monde sont donc, au final, un facteur de rebond : les jeunes dénoncent la fragilité de l'environnement, chacun s'interroge sur la fragilité de l'emploi, du futur... « On accorde beaucoup d'affection à ce qu'on a peur de perdre. mais aujourd'hui, presque personne ne sait La notion de fragilité est une formidable ressource d'appui sur laquelle on peut mobiliser les gens. Cela nécessite simplement d'être dans un processus d'accompagnement et de mobilisation.»

> Bérengère Margaritelli 2019-5293

# Brèves

#### **VAL-DE-MARNE** Câble A - Téléval : le téléphérique est déclaré d'utilité publique

Le préfet du Val-de-Marne, Raymond Le Deun, a déclaré d'utilité publique, le 22 octobre dernier, le projet de création de ligne de transports par cáble entre Créteil et Villeneuve-Saint-Georges, dénommé « Câble A – Téléval ». Pour le Département, il s'agit d'un « véritable enjeu stratégique » et d'une « étape majeure, qui couronne la mobilisation exceptionnelle des habitants et habitantes qui soutiennent ce projet ». Depuis 2008, le Val-de-Marne, en lien avec les villes et leurs partenaires, s'engage en faveur de ce projet utile à la population val-de-marnaise. En reliant les quartiers densément peuplés de Villeneuve-Saint-Georges, Valenton, Limeil-Brévannes et Créteil, des secteurs isolés par d'imposantes coupures urbaines, le nouveau téléphérique va ainsi participer au désenclavement de ces quartiers et va renforcer le pôle transports Créteil -Pointe du lac (bus 393, métro ligne 8).

#### **ESSONNE** La téléassistance évolue

La téléassistance devient gratuite en Essonne! Le service, mis en place il y a plus de 30 ans et visant à assurer la sécurité à domicile des personnes « fragilisées par l'âge ou le handicap », coûtait jusqu'alors 7,14 euros par mois de prestation initiale pour les frais d'exploitation du service d'écoute et du service d'assistance psychologique. L'option surveillance de vie

pourra également être prise en charge par le Département, au bénéfice de 10 000 Essonniens (1,2 million d'euros en 2020). La téléassistance va de plus s'enrichir de deux nouvelles options : une conciergerie, pour

mettre les bénéficiaires

en lien avec des entreprises de services à domicile ou d'assistance dépannage, et un réseau social de proximité, afin « de lutter contre l'isolement des personnes fragiles en les mettant en relation avec les commerces de proximité, les associations de quartier ou encore les services publics locaux », peut-on lire sur le site du Département.

#### **NOTAIRES** Journée citoyenne sur les droits de l'enfant

À l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant, le 20 novembre prochain, et du 30° anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), l'INFN, la Grande école du notariat, organise à Paris une « journée

citoyenne ». Représentants du Défenseur des droits, universitaires, magistrats et notaires évoqueront ensemble le rôle du Défenseur des droits des entreprises françaises jugent que ainsi que les enjeux de

les délais de paiement clients/fourla constitutionnalisation nisseurs doivent devenir une donnée de l'intérêt supérieur obligatoire du rapport RSE. de l'enfant. Deux axes conduiront les débats : la protection Source: 9º édition du Baromètre des droits personnels, avec des problématiques liées au

droit à l'identité et au droit à une famille (GPA, PMA); et la protection des droits patrimoniaux avec des sujets comme les techniques juridiques que le notaire peut conseiller, notamment pour l'enfant handicapé, ainsi que l'avenir de la réserve

#### **YVELINES ET HAUTS-DE-SEINE** Le musée et le numérique

Le 15 octobre dernier, la 18<sup>e</sup> saisine du C2DI (Conseil du développement durable interdépartemental) s'est réunie sur l'île de Monsieur et a débattu sur la place du numérique dans la culture, le tourisme et le sport dans les départements du 78 et du 92. « Quelle place donner au numérique dans les musées ? » était une des questions du débat. En effet, si l'outil numérique est souvent perçu comme un média, il peut aussi être un support de création. En outre, les parcours passifs ne peuvent plus être proposés, il faut de l'interaction. Les micro-folies (dont celle des Mureaux), *musées* numériques modulaires, permettent ainsi d'amener l'art sur des territoires éloignés. Présidée par François Leblond, président du Conseil de développement durable interdépartemental, la Commission accueillait une classe de collégiens. « Quand je vais au musée, s'il y a un tableau de Van Gogh ou à côté un casque de réalité virtuel sur le même tableau de Van Gogh : je vais aller directement vers *l'activité númérique »* a ainsi déclaré en toute honnêteté un des élèves.

Cabinet Arc/Ifop



# Un an après la présentation du « Plan vélo », le gouvernement annonce les 152 premiers lauréats de l'appel à projet

Les dossiers retenus, éligibles à un « Fonds mobilités actives », bénéficieront de plus de 43 millions d'euros de subventions pour la réalisation de projets d'aménagements cyclables.

e gouvernement a annoncé les 152 premiers projets retenus dans le cadre de l'appel à projet du « *Plan vélo* », un an après la présentation de ce dernier. Les lauréats bénéficieront ainsi d'une aide totale de 43,7 millions d'euros de subventions pour la réalisation de projets d'aménagement cyclables variés et utiles, comme la création de passerelles, la réhabilitation de ponts ou de tunnels, la sécurisation des franchissements de carrefours complexes.

« Avec 275 dossiers déposés par 170 collectivités ou sociétés, le résultat de cet appel à projets confirme l'engagement fort des territoires dans la mise en place d'infrastructures pour le vélo », s'est réjoui le ministère de la Transition écologique et solidaire. Ce dernier a par ailleurs précisé qu'une attention particulière avait été apportée aux projets en outre-mer, à ceux qui visent à désenclaver des zones rurales en cours d'examen par le Parlement, notamment fiscal, et la promotion d'une les quartiers prioritaires de la politique de secrétaire d'État chargé des transports. la ville).

« Pour la première fois, l'État s'engage TRIPLER LA PART DU VÉLO financièrement aux côtés des collectivités DANS LES DÉPLACEMENTS D'ICI 2024 dans le financement des infrastructures Présenté il y a un an, le 14 septembre d'itinéraires cyclables (franchissements de pour les mobilités actives. C'est dernier, par le Premier ministre, le « Plan gares, d'autoroutes, etc.) qui pénalisent le signe de l'importance que nous vélo et mobilités actives » porte l'ambition la sécurité et la qualité du trajet des accordons à développer ce pilier de de faire du vélo « un mode de transport cyclistes, est inscrit dans la programmation la mobilité propre dans les territoires. à part entière », précise le ministère des infrastructures du projet de loi L'engouement autour de cet appel à de la Transition écologique et solidaire. d'orientation des mobilités. Le ministère de projets témoigne que le vélo est en Il vise l'objectif de tripler la part modale du la Transition écologique et solidaire avait train d'entrer pleinement dans les vélo dans les déplacements du quotidien ainsi lancé le 13 décembre 2018 l'Appel mentalités et les politiques publiques », d'ici 2024, en passant de 3 à 9 %. Pour à projets « Fonds mobilités actives a souligné la ministre de la Transition y parvenir, il s'articule autour de quatre Continuités cyclables » afin d'identifier les écologique et solidaire, Élisabeth Borne. grandes orientations : la sécurisation des projets dans les territoires éligibles à ce « Le développement du vélo est au cœur déplacements à vélo, la lutte contre le financement. du projet de loi d'orientation des mobilités vol, la mise en place d'un cadre incitatif



isolées, ou qui cherchent à dynamiser par avec de nombreux outils nouveaux et « véritable culture du vélo ». le développement des mobilités à vélo concrets tels que la création du forfait Parmi les mesures clés du plan, des villes ou des quartiers dévitalisés mobilités durables ou le déploiement le gouvernement avait annoncé la (par exemple les territoires intégrés au d'emplacements sécurisés », a pour mobilisation inédite de 350 millions d'euros programme « Action cœur de ville » ou sa part indiqué Jean-Baptiste Djebbari, pour la création d'un « fonds mobilités

actives » consacré au cofinancement par l'État, aux côtés des collectivités, d'infrastructures cyclables. Ce fonds, IIIIIIIIIII réservé à la résorption de discontinuités

# Quel philosophe méthodique plaidant pour une langue internationale, inspiré par des songes, est mort chez une reine qu'on appelait roi?

I est le fils d'un magistrat, conseiller au Parlement de Bretagne.

Né en 1596, trop tôt orphelin de mère, fragile et précoce, il passe une partie de son enfance dans la campagne tourangelle puis étudie les mathématiques avec les Pères Jésuites. À une époque où les sciences balbutient. Les armées emportent encore des coqs afin de servir d'horloge pour préparer l'assaut avec leurs escopettes. Les astronomes se contentent souvent de l'arbalestrille, un simple « bâton de Jacob » gradué, pour l'observation du ciel.

René Descartes est un solitaire. Il connaît Archimède et son rhombicuboctaèdre mais c'est un scientifique rêveur. En recherche permanente.

En novembre 1619, rentré d'un voyage en Allemagne (il a fait un petit bout de carrière militaire en Bavière), alors qu'il est enfermé dans son « poêle » (un poêle est à l'époque une chambre chauffée en hiver), il a trois songes qui vont bouleverser son existence. En forme d'illuminations. Au cours desquels il commence à découvrir « les fondements d'une science admirable » et « l'esprit de vérité ». Des fantômes, la foudre, un recueil de poésies, un dictionnaire qui représente « toutes les sciences accumulées ensemble » apparaissent dans ses rêves. La route qu'il doit suivre lui est ainsi révélée.

Il adhère aux théories de Galilée (1564-1642) qui fait évoluer l'astronomie et améliore la qualité des verres optiques. Mais prudemment! Car Galilée est condamné en 1633 par le Tribunal de l'Inquisition. Pour l'Église en effet, la terre reste le centre du monde.

Curieux de tout, il écrit dans les « Règles pour la direction de l'esprit » (IV) : « Les mortels sont possédés d'une si avide curiosité, que souvent ils conduisent leur esprit par des voies inconnues, sans aucun motif d'espérance, mais seulement pour voir si ce qu'ils cherchent n'v serait pas, comme quelqu'un qui brûlerait d'une envie si folle de découvrir un trésor...».

Il se rend célèbre et admiré dans toute l'Europe en publiant en 1637 le Discours de la méthode, dans lequel il définit quatre préceptes : ne recevoir jamais aucune chose pour vraie, qu'elle ne fût connue être telle (c'est-à-dire d'éviter soigneusement la précipitation et la prévention), diviser chacune des difficultés examinées. en autant de parcelles qu'il se peut, conduire par ordre les pensées, en commençant par les objets les plus simples et les plus aisés à connaître, pour monter peu à peu, comme par degrés, jusqu'à la connaissance des plus composés, faire partout des dénombrements si entiers, et des revues si générales, que rien ne puisse être omis. Il plaide pour une langue européenne. En 1629, il écrit beaux esprits et se transforme en salon.







La maison natale de Descartes à Descartes (Indre-et-Loire, anciennement La Haye-en-Touraine), aménagée en musée, sa statue sur la place du bourg, sa représentation en cire évoquant ses célèbres songes

en effet à son ami le Père Mersenne : « il faudra que l'humanité crée une langue internationale. Sa grammaire sera si simple qu'on pourra l'apprendre en quelques heures ; il n'y aura qu'une seule déclinaison et une seule conjugaison : il n'y aura point d'exceptions ni irrégularités et les mots dériveront les uns des autres au moyen d'affixes.»

Nombreuses sont les personnalités européennes qui réclament sa présence. La fille de Frédéric V de Bohême, Élisabeth de Bohême, l'admire et leurs échanges épistolaires sont nombreux. Il lui écrit : « La cause la plus ordinaire de la fièvre lente est la tristesse...».

La reine Christine de Suède est la plus persuasive pour le convaincre de la reioindre en Europe du nord. « Kristina av Sverige », féministe passionnée par les arts et les sciences, montée sur le trône à l'âge de six ans, n'a que vingt-trois ans lorsqu'elle demande avec insistance à Descartes de venir à Stockholm.

Elle a été élevée comme un garçon et son titre réel est « Roi de Suède », ainsi qu'en avait décidé son père Gustav II qui n'avait pas d'héritier mâle et qui avait supprimé la règle de dévolution masculine.

Souveraine avant-gardiste, libre, totalement affranchie des contraintes de la Cour, opposée au mariage, connaissant le latin, le grec, le français et l'italien, s'habillant parfois en homme, pratiquant l'escrime, elle aime la chasse à l'ours. Sa Cour devient un lieu de rencontres internationales, d'échanges entre scientifiques, de dialogues avec les

Elle s'astreint, tôt le matin, vers 5 heures, à prendre des leçons de philosophie auprès de Descartes, dans sa bibliothèque, malgré les températures très basses.

Descartes ne survit pas à cette période suédoise hivernale glaciale et décède à Stockholm en février 1650, âgé de 53 ans, au moment où Christine de Suède commence à se convertir au catholicisme (elle abdiquera quatre ans plus tard, en 1654, pour retrouver une totale liberté et voyager).

René Descartes est-il mort de froid, de maladie, ou empoisonné à l'arsenic par un ecclésiastique intégriste craignant qu'il n'empêche Christine de se convertir ? Le doute subsiste!

Dans la lignée de Saint Augustin (354-430) qui, dans la Cité de Dieu (XI, 26) écrivait « en effet si je me trompe, je suis » ou encore de Saint Thomas d'Aquin (1225-1274), affirmant dans La Somme théologique (II, II, q.2 a.4.): « il est nécessaire que l'homme reçoive, par mode de foi, non seulement les vérités qui dépassent la raison, mais même celles que la raison est capable de connaître », celui qui n'aimait pas l'incertain, le douteux et le probable lègue à l'humanité une pensée forte et son célèbre « cogito ergo sum », « donc si je doute, je pense, et si je pense, je suis ».



Étienne Madranges, Avocat à la cour, Magistrat honoraire 2019-5245

<sup>\*</sup> Ce courrier, retrouvé dans une université américaine, avait été volé en 1841 par le comte Guillaume Libri, auteur d'innombrables vols de manuscrits, et a été restitué à la France en 2010 : voir au sujet de Libri notre chronique dans le JSS n° 35 du 16 mai 2018.

# Abonnez-vous et suivez l'actualité juridique



# JOURNAL SPECIAL DES SOCIETES

Journal Officiel d'Annonces Légales, d'Informations Générales, Juridiques, Judiciaires et Techniques depuis 1898

**1 AN** 

D'ABONNEMENT PAPIER (ENVIRON 100 NUMÉROS)

99 €





1 AN

D'ABONNEMENT NUMÉRIQUE (ENVIRON 100 NUMÉROS)

55 €

Journal	SPÉCIAL	DES SC	CIÉTÉS
JE M'AB	ONNE P	<i>AR</i>	

INTERNET

WWW.JSS.FR

E-MAIL

ABO@JSS.FR

TÉLÉPHONE

ABO@JSS.FR

COURRIER

01 47 03 10 10 Bulletin à renvoyer au

8, rue Saint Augustin 75080 Paris Cedex 02

#### ... ET JE CHOISIS:

- ☐ 1 AN AU JSS = ENVIRON 100 NUMÉROS PAPIER POUR 99 €
- ☐ 1 AN AU JSS = ENVIRON 100 NUMÉROS NUMÉRIQUE POUR 55 €

#### MES COORDONNÉES:

☐M. ☐M<sup>me</sup> - Nom Prénom

Ville

Société

Adresse

(010000

Code Postal

E-mail Télécopie

#### JE RÈGLE PAR :

Chèque bancaire ou postal à l'ordre de SPPS

Carte bancaire :

Expire fin Notez les 3 derniers chiffres au dos de votre carte

Tél.

Date et signature

\_es abonnements souscrits a nos publications sont a leur echeance reconduits tacitement. Néanmoins, l'abonné peut y mettre un terme par mail : abo@jss.fr selon l'art.L.136-1 du code de commerce. 8

#### FORMATIONS JURIDIQUES

ORGANISÉES PAR



# JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

8 rue Saint Augustin 75002 Paris Tél: 01 47 03 10 10 - Fax: 01 47 03 99 31 formation@jss.fr - www.jss.fr

#### **JEUDI 7 NOVEMBRE 2019**

Le droit des sociétés sous les feux de la rampe (loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et à la transformation des entreprises)

Journée de formation

**Isabelle Grossi** *Maître de conférences HD* 

#### **MARDI 3 DÉCEMBRE 2019**

Adaptation aux changements climatiques

Journée de formation

Corinne Lepage

Avocate à la cour

#### Tarifs:

Formation demi-journée : 350 € HT soit 420 € TTC
 Formation journée entière : 695 € HT soit 834 € TTC

#### **Comment s'inscrire:**

Par internet : www.jss.fr

Par courrier : Journal Spécial des Sociétés - Service formation - 8 rue Saint Augustin - 75002 Paris

Par fax : 01 47 03 99 31Par email : formation@jss.fr

SOMMAIRE	75	78	91	92	93	94	95
Constitutions	28	41	43	44	49	50	53
Transformations	30			45	50	51	
<ul> <li>Modifications</li> </ul>	30	41	43	45	50	51	54
• Fusions	37			48			54
Transmission universelle de patrimoine				48		52	
<ul> <li>Dissolutions</li> </ul>	37	42	44	18	50	52	55
Dissolutions / Clôtures	38			48			
Clôtures de liquidation	38	42	44			52	
<ul> <li>Convocations aux assemblées</li> </ul>	38						
Droits de vote							
<ul> <li>Locations gérances</li> </ul>	38				50		55
<ul> <li>Ventes de fonds</li> </ul>	38	42	44	49	50	52	55
Avis relatifs aux personnes	39	42	44	49		53	
• Bilan							
Tarifs HT des publicités à la ligne :	5,50€	5,25€	5,25€	5,50€	5,50€	5,50€	5,25€
Avis divers	9,77€	9,77€	9,77€	9,77€	9,77€	9,77€	9,77€
Avis financiers	10,90€	10,90€	10,90€	10,90€	10,90€	10,90€	10,90€

#### Publicités Légales

Le Journal Spécial des Sociétés a été désigné comme publicateur officiel pour l'année 2019 ; par arrêté de Monsieur le Préfet de la Région Île-de-France, par arrêté de Monsieur Préfet de Paris du 20 décembre 2018, par arrêté de Monsieur le Préfet de Seunère 2018, par arrêté de Monsieur le Préfet de Seunère 2018, par arrêté de Monsieur le Préfet de Seunère 2018, par arrêté de Monsieur le Préfet de Seunère 2018, par arrêté de Monsieur le Préfet de Seunère 2018, par arrêté de Monsieur le Préfet de Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis du 3 décembre 2018, par arrêté de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne du 27 décembre 2018, par arrêté de Monsieur le Préfet du Val-d'Oise du 14 décembre 2018 de toutes annonces judiciaires et légales prescrites par le Code Civil, les Codes de Procédure Civile et de Procédure Pénale et de Commerce et les Lois spéciales pour la publicité et la validité des actes de procédure ou des contrats et des décisions de Justice pour les départents de Paris, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise. Yvennes, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Use. Depuis le 1º janvier 2013, le tarif d'insertion d'une annonce judiciaire et légale ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne (NOR: MCCE1240070A). Les annonceurs sont informés que, conformément au décret 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans notre journal, sont obligatoirement mises en ligne dans la base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Composition des Annonces Légales normes typographiques surfaces consacrées aux titres, sous-titres, filets, paragraphes, alinéas

surfaces consacrees aux titres, sous-titres, filets, paragraphes, alineas

Titres: chacune des lignes constituant le titre principal de l'annonce sera composée en capitales (ou majuscules grasses): elle sera
l'équivalent d'une ligne de corps 6 points pica, soit arrondi à 4.5 mm. Les blancs d'interlignes séparant les lignes de titres n'excéderont
pas l'équivalent d'une ligne de corps 6 points pica, soit arrondi à 3.40 mm. Les blancs d'interlignes séparant les lignes de titres n'excéderont
pas l'équivalent d'une ligne de corps 9 points pica soit arrondi à 3.40 mm. Les blancs d'interlignes séparant les différentes lignes du sous-titre
récont équivalent à 4 points soit 1,50 mm.
Filets: chaque annonce est séparée de la précédente et de la suivante par un filet 1/4 gras. L'espace blanc comprier le filet et le début
d'annonce est réquivalent d'une ligne de corps 6 points pica soit 2,256 mm. Le même principe régira le blanc situé entre la dernière
ligne de l'annonce et le filet séparait l'ensemble du sous-titre est séparé du titre et du corps de l'annonce par des filets maigres centrés.
Le blanc place avant et après le filet sera égal a une ligne de corps 6 points pica, soit 2,256 mm. Le même principe régira le blanc s'entre la dernière
ligne de l'annonce et le filet séparait l'ensemble du sous-titre est séparé du titre et du corps de l'annonce par des filets maigres centrés.
Le blanc place avant et après le filet sera égal a une ligne de corps 6 points pica, soit 2,256 mm.
Paragraphes et Alinéas: le blanc s'esparait n'ecessaire a fin de marquer le debut d'un paragraphe où d'un alinéa sera l'équivalent
d'une ligne de corps 6 points pica. Dans l'éventualité où l'éditeur retiendrait un corps supérieur, il conviendrait de respecter le rapport entre les
blancs et e corps choisis.

N.B.: L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

# **PARIS** ୍ 75 ୍

# SOCIÉTÉS

#### **CONSTITUTIONS**

Aux termes d'un acte authentique en date du 25/10/2019, reçu par Maître Edouard MOURGUE-MOLINES, notaire rue Anatole de la Forge PARIS, 17<sup>ème</sup>, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes

## Dénomination : LPOR Temple

Forme: SC.
Objet: L'acquisition, la construction la transformation, l'aménagement, la détention la mise en valeur, l'administration et l'exploitation, de tout bien ou droit immobilier, bâti ou non et de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question détenu directement ou indirectement en pleine propriété, en usufruit ou en nue-propriété propriete, en distribut du en nue-propriete ou par voie de bail. Siège social : 48, rue du Faubourg du Temple, 75011 PARIS. Capital : 1 000 €uros.

Durée : 99 années.

Cession des parts : Clauses d'agrément. Gérance : M. BOUJNAH Stéphane demeurant 66, boulevard Saint Michel 75006 PARIS.

La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS. 920681

Aux termes d'un acte sous seing privé reçu le 17/10/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes

### Dénomination : ALEXANDER LD

Forme: SAS Capital: 10 000,00 Euros

Siège social : 118, avenue de Flandres 75019 PARIS.

Objet : Holding. Durée : 99 années. Président : M. ZHENG Haidong, demeurant 118, avenue de Flandre, 75019 PARIS.

La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29/10/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

### Dénomination : HOSIOS Forme : SASU. Objet:

Toutes prises de participation directes ou indirectes dans toutes affaires commerciales, industrielles, financières, immobilières ou autres, et notamment dans des sociétés ayant pour objet des activités de restauration, de traiteur, de vente à emporter d'aliments, de brasserie et d'hôtellerie seule ou avec un tiers, pour son propre compte ou celui d'un tiers, au moyen d'achat, de vente ou d'échange de toutes actions, parts sociales ou valeurs mobilières quelconques et, d'une manière générale, par la détention de tous titres de sociétés; la Société pourra notamment participer à toutes souscriptions, faire tous emplois de fonds, gérer et exploiter toutes participations dans toutes entreprises,

- Toutes prestations de services concernant la création, l'organisation, le développement, la gestion, le contrôle, la direction, la politique commerciale de toutes sociétés, filiales ou non, et plus généralement, toutes prestations se rattachant directement ou indirectement

- Toutes opérations de financement, de crédit, de gestion, de trésorerie, de prêts, d'avances dans toutes participations et, d'une manière générale, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet.

Siège social : 57, rue des Saints Pères, 75006 PARIS.

Capital : 42 570 €uros. Durée : 99 années.

Conditions d'admission aux Assemblées d'actionnaires/associés et d'exercice du droit de vote : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix.

Président : Monsieur Olivier TEISSEDRE demeurant 57, rue des Saints Pères, 75006 PARIS

La société sera immatriculée au RCS de **PARIS** 

Rectificatif à l'annonce numéro 920067 parue dans le présent journal du 23/10/2019 concernant la Société FONCIERE DE LA MARNIERE, II s'agissait de lire que le Gérant est M. CHOPINEAU André, demeurant 12, avenue Emile Acollas 75007 PARIS et non M. CHOPINEAU François.

Aux termes d'un acte ssp en date du 29/10/2019, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques ci-après

Objet : Toutes prestations de conseil dans les domaines de la gestion, de l'organisation, de la stratégie, du rapprochement, de la réorganisation capitalistique ou de la cession d'entreprise, la prise par tous moyens, la détention, la gestion, la cession de toutes participations majoritaires ou minoritaires dans tous sociétés ou entreprises quelconques créées ou à créer en France ou à l'étranger ainsi que la fourniture de prestations de services à ces sociétés et . entreprises.

# Dénomination : PMVB Conseil Siège social : 14, boulevard de Courcelles - 75017 PARIS.

Durée : 99 années. Capital : 1 000 €uros

Président : Monsieur Patrick BONVARLET, demeurant 14, boulevard de Courcelles - 75017 PARIS.

La Société sera immatriculée au RCS de PARIS.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12/09/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

### Dénomination : MyWine

Forme: SAS.
Capital: 50 000,00 Euros.
Siège social: 53/57, rue de Grenelle 75007 PARIS. Objet : Toutes activités se rapportant à la

valorisation et au négoce de vin. Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Président de SAS: La société ANTHO2, SAS, 73, avenue Franklin D. Roosevelt 75005 PARIS, 518 896 568 RCS PARIS.

La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS

Par SSP en date du 01/10/2019, il a été

constitué une SARL dénommée : PDM Siège social : 39, rue de l'Ermitage 75020 PARIS.

Capital: 100 €uros.

Objet social: acquisition gestion biens immobiliers.

Gérance : M. Rodolphe Sylvestre Mathias DUCROT demeurant 6, impasse de la Mer, 97419 LA POSSESSION

Réunion (Française). Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

Aux termes d'un acte sous seina privé en date du 30/10/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

#### Dénomination : SARL CHEVAL D'OR

OAIL OFFICE DON
Forme: SARL.
Capital: 50 000 Euros.
Siège social: 66, avenue des ChampsElysées, 75008 PARIS.
Objet: L'achat-vente, l'import-export et
le négoce de tous produits.
Durée: 99 années.
Oérsee: Mme PEN Topp demourant

Gérance: Mme REN Teng, demeurant Room 1504, Unit 1, n°359 Shuian Zhuangyuan, Chaoyang District, Beijing,

La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS. 920798

Par acte SSP du 05/06/2019 il a été constitué une SAS.

Dénomination sociale : LCV & Co Siège social : 9, rue des Trois Bornes 75011 PARIS.

Capital : 1 000 €uros.

Durée: 99 ans.
Objet social: Toutes prestations de conseil et de services à destination des artistes, des sociétés de production et d'édition musicale, de production audiovisuelle, cinématographique, vidéographique ou publicitaire, de production et de promotion de spectacles vivants

Président : Emmanuel Prévost, demeurant 102, rue Saint Maur, 75010 Paris.

Directeur Général : Eric Michon demeurant Villa Marceau 28, rue du Général Brunet, 75019 Paris.

Immatriculation au RCS de PARIS

Suivant acte ssp du 9 septembre 2019, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques ci-après:

Dénomination : EBEE AVOCAT Capital : 1 000 €uros. Siège social : 63, avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS. Objet : L'exercice, en tout domaine, de

l'activité d'avocat telle qu'elle est définie par la loi et à toutes les activités pouvant être exercées par un avocat, y compris celle de conseil en stratégie.

Durée : 99 ans.
Gérance : M. AVRAMESCO Emmanuel
demeurant, 7, rue Paul Chatrousse,
92220 NEUILLY-SUR-SEINE.

La Société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS.

Avis est donné de la constitution de la

SAS dénommée : TALENT SCALE Siège social : 10, rue Penthièvre, 75008 PARIS.

Objet

• Le conseil aux entreprises en matière de gestion des ressources humaines, à savoir notamment : le recrutement de personnel pour le compte des entreprises ; le conseil en formation de personnel ; la formation et l'animation de personnel ; le coaching, le développement des ressources humaines ; la formation, l'orientation professionnelle, la réalisation de bilans de compétences ou de bilans professionnels ; l'exploitation de tous brevets et marques dans le domaine de la gestion des ressources humaines.

• Le conseil aux entreprises en matière de management : audits d'organisation, conduites de changement, organisation d'évènements.

Le conseil en marketing, communication et organisation d'entreprises, et plus généralement toutes opérations pouvant

s'y rattacher. Capital: 1 000 Euros.

Durée: 99 ans

Président : Monsieur ZOUAOUI Anis, demeurant 39, rue du Val d'Or, 92210 Saint-Cloud.

Agrément : Les cessions sont soumises à l'agrément des associés.

Conditions d'admission aux Assemblées d'associés et d'exercice du droit de vote : À chaque action est attaché le droit de participer aux assemblées générales et au vote des résolutions.

Immatriculation au RCS de PARIS.

Aux termes d'un acte sous seina privé en date du 28/10/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

### Blueprint Medicines (France) SAS

Forme : SAS. Capital : 25 000 Euros.

Siège social : 140 bis, rue de Rennes 75006 PARIS

Objet : La recherche, le développement, la fabrication, l'importation, l'exportation, la commercialisation, l'exploitation, l'acquisition et la distribution de produits et de technologies pharmaceutiques et de diagnostic.

Durée : 99 années.
Président de SAS : M. BERESFORD Paul, demeurant Alte Landstrasse 56, 6314 ZUG, SUISSE.

Directeur Général : M. ALBERS Jeffrey,

demeurant 46 White Oak Road Wellesley, MASSACHUSSETS 02481, ETATS-UNIS.

Directeur Général : M. LANDSITTEL Michael, demeurant 41 Decatur Lane, WAYLAND MA 01778, ETATS-UNIS.

La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS. 920753

Par acte SSP en date du 29 octobre 2019, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes

Dénomination sociale : MIAM

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 1 200 Euros, intégralement

constitué d'apports en numéraire. Siège : 36, rue Faidherbe - 75011 Paris. Objet : Restauration rapide, café, bar, épicerie, brasserie.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de PARIS.

Admission aux assemblées : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Droit de vote : Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de l'Associé Unique ou de la collectivité des associés, après exercice du droit de préemption au profit des actionnaires de la société.

Président : M. Loïc MAILLET, demeurant 61, boulevard de Belleville, 75011 PARIS.

Par acte sous seing privé en date du 28 octobre 2019 à PARIS, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes

Dénomination : MHD HOLDING Siège social : 8, rue Elsa Morante, 75013 PARIS.

Capital : 200 000 Euros divisé en

20 000 actions de 10 Euros chacune. Objet : La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France

et dans tous pays :
- L'acquisition, la gestion, la cession de participations dans des sociétés ayant une activité commerciale et/ou une activité civile :

- Toutes prestations de conseil et de service's, notamment techniques, administratives, commerciales, financières, comptables, informatiques, marketing ainsi que celles d'apporteur d'affaires et d'ingénierie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation ainsi qu'aux sociétés tiers ;

 La participation à toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet social serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social, et ce, par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances ou sociétés en participation.

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de PARIS.

Cession des actions: article 12-2 droit

préemption des associés ; article 12-3 – Clause d'agrément.

Exercice social : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Président : M. Masud MOADAB RASTEKENARI, demeurant 6, passage Dagorno, 75020 Paris.

Directeur Général : M. Hamid Reza KIAEI, demeurant c/o Monsieur Masud Moadab, 6, passage Dagorno, 75020 Paris.

Suivant acte ssp du 1<sup>er</sup>/10/2019 il a été constitué une SAS **dénommée** :

### BETTER BY SPORT FRANCE

Siège social : 5 rue Daru 75008 PARIS. Objet : La société a pour objet en France et à l'étranger: Le développement et la commercialisation des produits de la gamme BETTER BY SPORT sous licence et agrément de la société Suisse BETTER INNOV SARL; La fourniture de prestations de services de conseil et d'assistance opérationnelle en matière de définition de politique et de stratégies commerciales et de développement; Le management et la prestation de services de gestion au profit de toute société; Réalisation de toute étude de marché, enquête, analyse, toute création de supports relatifs à la promotion des produits de la gamme BETTER BY SPORT; Réalisation de création originale de nouveaux concepts utilisant tous outils technologiques, matériels et/ou immatériels; La recherche, l'édition, la diffusion, la vente d'œuvres littéraires sur tout support de diffusion existants ou à venir. Conception, production et organisation, sur le plan national et international, d'opérations événementielles telles les manifestations publiques de type salons, journées et semaines thématiques, soirées de gala, soirées culturelles, colloques, rencontres, conférences... etc. ; La prise de participation par tous movens dans toutes sociétés françaises ou étrangères et la gestion de ces participations; La constitution et la gestion de tous portefeuilles de valeurs mobilières.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

Immatriculation au RCS de PARIS.
Capital social : 5 000 €.
Président : M. Philippe GUIMARD demeurant 5 rue Daru, 75008 PARIS.
Transmission des parts : Toute cession à

un tiers non actionnaire doit être soumise à l'agrément des autres actionnaires

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08/10/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

#### Gladwell Academy France

Forme: SAS.
Capital: 50 000,00 Euros.
Siège social: 27, avenue de l'Opéra-Regus Paris Opéra, 75001 PARIS.
Objet: Fournir des prestations en matière de formation, coaching et conseil dans le domaine des transformations organisationnelles et des technologies de l'information; de fournir des prestations, en ligne, de manière classique ou bien mixte, de formation, coaching et conseil en matière d'organisation, de leadership et de transformation ainsi que tout acte et/ou action connexe, subsidiaire ou en relation avec la formation, le coaching et le conseil, tel que notamment l'évènementiel. Durée : 99 années.

Président : La société GLADWELL HOLDING B.V., Société de droit Néerlandais, Barbara Strozzilaan 201, 1083NH AMSTERDAM PAYS-BAS, immatriculée sous le N° 750 427 70 AMSTERDAM.

Directeur Général : Madame GOOSSENS Miranda Saskia, demeurant Prinses Beatrixlaan 11, 1381 AG WEESP PAYS-BAS

La société sera immatriculée au R.C.S de PARIS.

Aux termes d'un acte ssp du 24/10/2019, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques ci-après :

Objet : en France et dans tous pays, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers ou avec des tiers : - la construction, la rénovation, l'acquisition, la détention, l'exploitation par bail, la gestion locative et la cession de tous biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, apport ou autrement ; le financement par emprunt de la construction de biens immobiliers, de leur rénovation ou de l'acquisition des biens et droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire et la constitution à cet effet de toute garantie réelle ou personnelle.

Dénomination : SCI E-VALLEY Siège social : 8, rue Lincoln – 75008 Paris.

Durée: 99 années

Dure : 99 annees. Capital : 1 000 €uros. Agrément : les cessions de parts sociales sont librement cessibles entre associés. Toutes les autres cessions sont soumises à agrément.

**Gérance**: M. Daves TAIEB demeurant 125, avenue de Villiers – 75017 Paris. La société sera immatriculée au RCS de **PARIS** 

Aux termes d'un acte sous seing privé reçu le 29/10/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination : JASMIN

Forme : Société civile. Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, 'aménagement, l'administration, la gestion, l'entretien, la location et la vente exceptionnelle- de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits

immobiliers en question. Siège social : 47, rue Scheffer 75116 PARĬS.

Capital: 400 000,00 Euros. Durée : 99 années.

Cession des parts: Clauses d'agrément. Gérance: M. DALLARD Thierry, demeurant 47, rue Scheffer 75116 PARIS. La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS.

Aux termes d'un acte SSP en date du 26/10/19, il a été constitué une Société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes

Dénomination :

#### DYNAMIC CONSULTING

Siège : 75, bld Haussmann, 75008 PARIS.

Durée: 99 ans.

Capital: 1 000 €uros.
Objet: Conseil aux entreprises et particuliers; conseil en gestion, en matière financière, management, développement et stratégie, notamment en stratégie de développement à l'étranger. Conseil aux entreprises et particuliers, français ou étrangers, en fiscalité des États-Unis d'Amérique. Accompagnement des entreprises ou personnes dans la constitution et le développement de leur activité à l'étranger et, plus particulièrement États-Unis d'Amérique et en Afrique. Prestations de formation en ces domaines.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : cession des actions de l'associé unique libre.

Agrément : toute cession est soumise à l'agrément des associés. Président : M. Comlanvi GASSOU, 2625

Piedmont Rd NE, Suite 56-321, GA 30324 Atlanta (États-Unis d'Amérique). Immatriculation : RCS de PARIS

Aux termes d'un acte authentique en date du 15/11/2019, reçu par Maître Jean-Paul BOTTIER, Notaire, PARIS 75116, 8, rue Bellini,

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination

### SCI DU 77 RUE DE LOURMEL

Forme: SCI.

Objet : La propriété, la gestion et l'administration de biens et droits immobiliers et notamment d'un immeuble sis à PARIS (75015) – 77, 77 bis et 79, rue de Lourmel, la mise à disposition gratuite ou à titre onéreux du ou des immeubles sociaux au profit des associés et de leurs descendants.

Siège social : 14, rue du Général Delestraint, 75016 PARIS

Capital : 280 000 €uros. Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Gérance : M. SALAH Mohamed et Mme BENOUGUEF Djamila demeurant ensemble 14, rue du Général Delestraint 75016 PARIS.

La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS.

Par assp du 30/10/2019, avis de constitution d'une SAS dénommée :

### CONDORCET FINANCE ET PATRIMOINE

Capital: 10 000 €uros divisé en 10 000 actions de 1 €uro chacune.

Siège social : 40, boulevard Malesherbes 75008 PARIS.

Objet : La société a pour objet : le conseil en investissements financiers ; le courtage en assurance ; mandataire en opérations de banque et en services de paiement ; les transactions sur immeubles et fonds de commerce sans encaissement de fonds, effet ou valeur.

Durée: 99 ans.

Duree: 99 ans.
Président: LONIS BRUNO, 64, rue de
Romainville, 93260 LES LILAS.
Directeur Général: ROURE
GUILLAUME, 40, boulevard Malesherbes 75008 PARIS

Immatriculation au R.C.S. de PARIS.

# 

Aux termes d'un acte authentique en date du 15/11/2018, reçu par Maître Jean-Paul BOTTIER, Notaire, PARIS 75116, 8, rue Bellini, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination

#### SCI DU 151 AVENUE DE VERSAILLES

Forme: SCI.

Objet : La propriété, la gestion et l'administration de biens et droits immobiliers et notamment d'un immeuble sis à PARIS (75016) - 151, avenue de Versailles, la mise à disposition gratuite ou à titre onéreux du ou des immeubles sociaux au profit des associés et de leurs descendants

Siège social : 14, rue du Général Delestraint, 75016 PARIS.

Capital : 280 000 €uros. Durée : 99 années.

Cession des parts : Clauses d'agrément. Gérance : M. SALAH Mohamed et Mme BENOUGUEF Djamila demeurant ensemble 14, rue du Général Delestraint 75016 PARIS

La société sera immatriculée au R.C.S. de Paris. 920919

Aux termes d'un acte ssp du 24/10/2019,

il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques ci-après : Objet : - Toutes activités en lien directement ou indirectement avec les relations publiques, le marketing, la communication sous toutes ses formes, l'apport d'affaires, l'intermédiation, l'évènementiel et la conciergerie.

Dénomination : YourPublicAffairs Siège social : 23, rue du Roule, 75001

Durée : 99 années. Capital : 1 000 €uros.

Président : M. Ibrahim BENAMOUR demeurant : 95, rue de la Faisanderie

75116 Paris.

La société sera immatriculée au RCS de **PARIS** 

Aux termes d'un acte sous seing privé reçu le 25/10/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes

Dénomination :

#### **INSTANTS DECISIFS**

Forme : SAS.

Capital: 3 000,00 Euros.

Siège social : 4, rue Gounod, 75017 PARIS.

Objet : L'exercice de prestations de conseil dans le domaine de la gestion et l'administration des entreprises et notamment mais pas seulement celles dans lesquelles la Société détiendrait une participation.

Durée : 99 années.

Président : M. TAUPIN Didier, demeurant 4, rue Gounod, 75017 PARIS.

Directeur Général: Mme GUILLET épouse TAUPIN Véronique, demeurant 4, rue Gounod, 75017 PARIS.

La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS.



Portail de la Publicité Légale des Entreprises

Site officiel d'accès aux publicités et aux informations légales des entreprises



Suivant acte sous seing privé en date du 11 octobre 2019, il a été constitué une société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros dont la dénomination

sociale est : FTB POINT DE MIRE Siège social : 42 rue de MAUBEUGE, 75009 PARIS.

Objet:

La commercialisation de produits d'image et d'objets publicitaires,

La création, la production et le commerce de vêtements, chaussures maroquinerie, bijoux, accessoires, produits culturels et électroniques, d'accessoires « lifestyle », d'expériences sportives, gastronomique, œnologiques ou culturelles

- Le conseil en image, communication, marketing, d'évènementiel, de stratégie et gestion.

Durée: 99 années à compter de l'immatriculation de la société au R.C.S. Apports en numéraire : 5 000 euros.

Monsieur François FAUCHE SCHREDER demeurant au 1 rue de l'Université, 75007 PARIS a été nommé **Président** pour une durée illimitée avec les pouvoirs les plus étendus

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS. Pour avis

Le représentant Légal.

921009

#### **TRANSFORMATIONS**

#### HIGHLANDS LOGISTICS FUND

SPPICAV sous la forme de SAS au capital variable minimum au capital variable minimum de 70 000 000 Euros Siège social : 75008 PARIS 6, place de La Madeleine 830 684 619 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 04/07/2019, il a été décidé de transformer la société en SAS à capital variable, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. La dénomination, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés. L'objet social a été modifié comme suit : « L'investissement, sur un horizon de détention à long terme, dans des actifs immobiliers essentiellement à usage d'entrepôts et de logistique, situés principalement en France Métropolitaine. » Le Président, la société STAM FRANCE INVESTMENT MANAGERS SAS, conserve son mandat. Le dépôt légal sera effectué au RCS de

# REAL ESTATE GLOBAL **ADVISORS**

SARL au capital de 929 500,00 Euros Siège social : 75116 PARIS 21, rue Le Sueur 851 472 639 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30/09/2019, il a été décidé de :

- Transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. L'objet, la dénomination, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés. Par conséquent, le sigle devient : REGA SAS.
- Nommer M. Jean-Michel CIUCH,

anciennement gérant, aux fonctions de Président.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de

### CABINET ROUX DELFOUR **IMMOBILIER**

Société à Responsabilité Limitée au capital de 150 000.00 Euros Siège social : 75017 PARIS 182, rue Legendre 404 382 707 R.C.S. PARIS

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2019, il résulte que les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau.

Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci-après :

Forme : société par actions simplifiée Admission aux assemblées et droit de vote : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Agrément des cessions d'actions à des tiers par les actionnaires. Président :

- Monsieur Éric DELFOUR, demeurant 21 bis, avenue du Général de Gaulle, 78110 Le Vésinet.

#### Directeur Général

- la société SD HOLDING, SARL au capital de 371 250 €uros, Sise 182 rue \_egendre, 75017 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le 878 318 880

représentée par Stéphanie DELFOUR. Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de PARIS.

Pour avis Le représentant légal.

920714

#### **MODIFICATIONS**

# ATELIER DE PRODUCTION ET DE CREATION

A.P.C SAS au capital de 225 855,11 Euros Siège social : 75006 PARIS 39, rue Madame 334 140 167 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 23/10/2019, il a été décidé d'étendre l'objet social à l'activité de « vente et dégustation sur place ou à emporter de gateaux et de boissons chaudes ou froide sans alcool ». Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS

### DECHAUT, STETTEN & ASSOCIES

SAS au capital de 10 000 Euros Siège social : 75001 PARIS 10, rue du Chevalier de Saint George 323 766 451 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 28/06/2019, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant la SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES MARION, SARL au capital de 10 000 Euros ayant son siège social au 101, avenue François Mitterrand 44600 SAINT-NAZAIRE, 487 836 884 RCS Saint-Nazaire, en remplacement de M. Eric MOULOIS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de **PARIS** 

SC POLE NORD SCI au capital de 2 500 Euros Siège social : 92190 MEUDON **4**, rue de la Roue 535 248 777 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 09/10/19, il a été décidé de transférer le siège social au 22 bis, rue Jouffroy d'Abbans-75017 PARIS, et ce, à compter de ce jour.

L'objet reste la détention, la gestion et l'organisation d'un patrimoine immobilier et immobilier.

La durée reste jusqu'au 12/10/2010. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera radiée du RCS de NANTERRE et immatriculée au RCS de

### PARIS COLOMBES OPERATING COMPANY

SAS au capital de 2 065 120 Euros Siège social : 75008 PARIS 1, rue Euler 453 910 317 R.C.S. PARIS

Aux termes des Décisions Unanimes des Associés en date du 24/06/2019, le capital social a été réduit pour être ramené à 526 758,59 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.

#### PRODUITS LAITIERS FRAIS **ESPAGNE**

SAS au capital de 1 238 880 480 Euros Siège social : 75009 PARIS 17, boulevard Haussmann 538 673 344 R.C.S. PARIS

Aux termes des Décisions de l'Associé Unique du 30/09/19, il a été décidé de nommer M. Régis MASSUYEAU demeurant 4, rue de l'Alboni-75016 PARIS en qualité de Directeur Général en remplacement de M. Olivier BOULAY. Le dépôt légal sera effectué au RCS de

### PRODUITS LAITIERS FRAIS SUD EUROPE

SAS au capital de 1 172 913 220 Euros Siège social : 75009 PARIS 17, boulevard Haussmann 450 736 293 R.C.S. PARIS

Aux termes des Décisions de l'Associé Unique du 30/09/19, il a été décidé de nommer M. Régis MASSUYEAU demeurant 4, rue de l'Alboni-75016 PARIS en qualité de Directeur Général en remplacement de M. Olivier BOULAY. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

#### **HELDINVEST 12**

SAS au capital de 50 000 Euros Siège social : 75009 PARIS 17, boulevard Haussmann 832 916 894 R.C.S. PARIS

Aux termes des Décisions de l'Associé Unique du 30/09/19, il a été décidé de nommer M. Régis MASSUYEAU demeurant 4, rue de l'Alboni-75016 PARIS en qualité de Directeur Général en remplacement de M. Olivier BOULAY. Le dépôt légal sera effectué au RCS de

**PARIS** 

SHAPIN' SASU au capital de 500 Euros Siège social : 75018 PARIS 136, rue Championnet 838 655 207 R.C.S. PARIS

Aux termes des Décisions de l'Associée unique en date du 29/07/2019, il a été décidé de nommer en qualité de Directeur Général M. DOLBEAU Olivier, demeurant 464, rue des Ormes, 60240 FRESNEAUX-MONTCHEVREUIL. Aux termes des Décisions de l'Associée

unique en date du 29/07/2019 et des Décisions du Président en date du 08/10/2019 il résulte que le capital social a été augmenté pour être porté à 1 250 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

#### **AVENTISMMO**

SAS au capital de 5 000 Euros Siège social : 75009 PARIS 69A, rue de Rochechouart 831 156 542 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal de l'associé unique en date du 04/10/2019, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 237 400 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS

#### "LASUDEST"

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 €uros Siège social : 75004 PARIS 85, rue Saint-Antoine angle 44, rue Saint-Paul 825 071 061 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du Aux termes de l'AGE en date du 25/10/2019, il a été décidé de transférer le siège social à PARIS (75015), 238, rue de la Convention angle 2, rue de Dantzig, à compter du 01/11/2019. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Dépôt au RCS PARIS.

### AJINOMOTO FOODS EUROPE **AFE**

SAS au capital de 106 909 913 €uros Siège social : 75017 PARIS 32, rue GUERSANT 572 233 955 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 31/10/2018, il a été décidé de ne pas renouveler le mandat de M. Boris Etienne en qualité de commissaire aux comptes suppléant. Le dépôt légal sera effectué au RCS de

920683

MATYKOW&CO SARL au capital de 190 180 Euros Siège social : 75017 PARIS **58**, avenue de Wagram 538 760 018 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une assemblée générale mixte en date du 28/06/2019, l'associé unique décide de transférer le siège social à l'adresse suivante 14, rue Bachaumont, 75002 PARIS.

L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de PARIS.

Pour avis et mention

WINE IN BLACK SAS SAS au capital de 870 300Euros Siège social : 75008 PARIS **37**, rue d'Amsterdam 538 546 136 R.C.S. PARIS

- D'une décision de l'Associé Unique du 02/10/19,

Il résulte que le capital social a été augmenté pour être porté à 2 370 300 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.

#### BLISSIGN

SARL au capital de 15 300 Euros Siège social : 75009 PARIS **72**, rue des Martyrs 807 637 673 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE du 30/10/2019, Cyril GUENOUN, Gérant a décidé de transférer le siège social au 5, rue de Châteaudun – 75009 Paris.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence

Le dépôt légal : RCS PARIS.

A MA TABLE
SARL au capital de 230 000 Euros
Siège accial : 75009 PARIS 72, rue des Martyrs 789 706 900 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE du 30/10/2019, Cyril GUENOUN, Gérant a décidé de transférer le siège social au 5, rue Châteaudun – 75009 Paris.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal : RCS PARIS.

WEE SPORT
SARL au capital de 225 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
24, rue Condorcet 802 632 877 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE du 30/10/2019 Cyril GUENOUN, Gérant a décidé de transférer le siège social au 5, rue de Châteaudun - 75009 Paris.

L'article 4 des statuts a été modifié en

conséauence.

Le dépôt légal : RCS PARIS.

WMC GESTION
SARL au capital de 900 402 Euros
Siège social : 75009 PARIS
24, rue Condorcet
754 048 908 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE du 30/10/2019, Cyril GUENOUN, Gérant a décidé de transférer le siège social au 5, rue de Châteaudun – 75009 Paris.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Le dépôt légal : RCS PARIS.

#### **MANUKA**

SAS au capital de 100 Euros Siège social : 75007 PARIS 4, avenue Sully-Prudhomme 830 678 975 R.C.S. PARIS

Par décision en date du 02/07/2019, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

#### **MIREDIS**

SCI au capital de 523 000 €uros Siège social : 75016 PARIS 10, rue Lalo 442 979 852 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une délibération en Aux termes d'une délibération en date du 17/07/2018, il a été pris acte du décès de M. VIRET Michel et de son départ en qualité de gérant, puis a été confirmé en qualité de Gérante: Mme Régine VIRET, enfin, il a été décide de nommer co-gérants: M. Didier VIRET, demeurant 22, rue Henri Barbusse 92000 NANTERRE et M. Sylvain VIRET demeurant 54, rue du Général Delestraint 75016 PARIS 75016 PARIS.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.

#### **AGUESSEAU**

SAS au capital de 100 000 Euros Siège social : 75008 PARIS 6, place de la Madeleine 428 724 173 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 30/10/2019, il a été décidé de ne pas renouveler le mandat de Mme CHAUMARTIN-ROESCH Anik en tant que commissaire aux comptes suppléant. En outre, il a été décidé qu'en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

#### **KEYS**

Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 Euros Siège social : 75017 PARIS 4 bis, rue Descombes 402 693 816 R.C.S. PARIS

Par décisions en date du 2 septembre 2019, l'Associé unique a décidé de transférer le siège social 4 et 4 bis, rue Descombes - 75017 PARIS, au 2, square Trudaine - 75009 PARIS, ce, à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> août 2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

Pour avis, La Présidence.

INDIGO UNLIMITED Société à Responsabilité Limitée au capital de 25 000 Euros Siège social : 75017 PARIS 4 et 4 bis, rue Descombes 438 908 154 R.C.S. PARIS

Par décisions en date du 2 septembre 2019, l'Associé unique a décidé de transférer le siège social du 4 et bis, rue Descombes – 75017 PARIS, au 2, square Trudaine – 75009 PARIS, ce, à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> août 2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, Pour avis, La Présidence.

### HOTEL PARIS COLOMBES SAS

SAS au capital de 2 500 000 Euros Siège social : 75008 PARIS 1, rue Euler 753 918 473 R.C.S. PARIS

Aux termes des Décisions Unanimes des Associés en date du 21/06/2019, le capital social a été réduit pour être ramené à 1 250 000 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.

SOCIETE OPAL SAS au capital de 600 000,00 Euros Siège social : PARIS 8ème arrt. 19, rue Tronchet 582 116 265 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique de la société susvisée, du 21 juin 2019, celle-ci

1°) a pris acte de la démission de la S.A.S. CARMYN, commissaire aux comptes titulaire et constaté l'accession de plein droit auxdites fonctions de commissaire aux comptes titulaire de la S.A.S. LEX AUDIT, commissaire aux comptes suppléant, sans modification de la durée de son mandat.

2°) a décidé de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant, pour la durée du mandat du commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Franck DROZE, commissaire aux comptes inscrit, demeurant à PARIS (17<sup>ème</sup> arrt.) 87 bis, avenue de Wagram. Le dépôt sera effectué au RCS de

PARIS. 920694

#### SONASIA & CIE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 500 Euros Siège social : 92600 ASNIERES-SUR-SEINE 41, boulevard Voltaire 495 032 815 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'une délibération en date du 4 octobre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de la société du 41, boulevard Voltaire - 92600 ASNIERES-SUR-SEINE au 14, boulevard Poissonnière, 75009 PARIS et ce, à compter rétroactivement du 1er juillet 2018, et de modifier en conséquence

l'article 4 des statuts.

Gérance : Monsieur Julien GALLET, demeurant 10, rue Angélique Vérien, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

La société immatriculée auprès du

Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.

La Gérance.

920678

#### **BPM 19**

SARL au capital de 5 000 €uros Siège social : 75019 PARIS 191, avenue Jean Jaurès 798 199 378 R.C.S. PARIS

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 28/10/2019, il a été décidé de nommer M. SIDIBE Yacouba demeurant 45, rue Jean de la Fontaine 75016 PARIS en qualité de Gérant en remplacement de M. PETYST MORCOURT Geoffroy et de M. BEZOLLES Frédéric, à compter du 28/10/2019.

Modification au RCS de PARIS.

#### LACOSTE ACADEMY

SASU au capital de 50 000 Euros Siège social : 75009 PARIS **23/25**, rue de Provence 824 391 783 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions du Président en date du 14/03/2019 et de celles de l'associé unique en date du 26/06/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 31-37, boulevard de Montmorency, 75016 PARIS, et ce, à compter du 30/08/2019. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de **PARIS** 

COMPTALEX
SAS au capital de 1 600 Euros
Siège social : 75016 PARIS 5, avenue INGRES 798 069 258 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions extra-Aux termes des decisions extra-ordinaires de l'associé unique de COMPTALEX SAS en date du 30/09/2019 avis est donné des modifications suivantes avec effet au 1er janvier 2019 : - Démission de M. KOFFI Aka de son mandat de président et de son rempla-

cement pour une durée indéterminée en cette même qualité par M. KOFFI Fils Charles demeurant ZAC Hibiscus Appt 45 1er Étage 505 Résidence Cassiopée Bat B 4 Rue de l'université HARVARD, 97300 CA.

- Changement de dénomination sociale de la société qui devient :

#### **LEXCOMPTA**

- Modification de l'objet social de la société qui devient : conseil en management des organisations et système d'information.

Par conséquent, les articles 2, 3 et 8 des statuts sont modifiés.

Pour avis et insertion, Le Président.

920735

### STATION SERVICE BATIGNOLLES

SARL au capital de 16 769,39 €uros Siège social : 75017 PARIS 56/58, rue des Batignolles 612 022 996 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 30/09/2019, résulte que le capital social a été augmenté pour être porté à la somme de 773.64 €uros.

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 01/10/2019 il a été nommé en qualité de Gérant : M. FERREIRA MARTINS Antoine demeurant 2, rue Troyon, 92310 SEVRES, en remplacement de M. Denis BIHLER. Les statuts ont été modifiés en

conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de

**PARIS** 

CARELEC SA Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 160 000 Euros Siège social : 75011 PARIS 39/41, avenue Philippe Auguste 692 038 656 R.C.S. PARIS

Le Conseil de surveillance du 31 Mai 2019 a nommé Monsieur Arnaud SUISSA 26 rue Censier, 75005 Paris, Président du Directoire, en remplacement de Monsieur Alain SUISSA, 31 rue Censier, 75005 Paris qui devient Directeur Général. Mention sera faite au RCS de PARIS.

920748

HARRY'S NEW YORK BAR SA au capital de 50 000,00 €uros Siège social : 75002 PARIS 5, rue Daunou 572 043 842 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal du conseil d'administration en date du 14 juin 2019, le Conseil d'administration a pris acte de la nomination de Monsieur Franz-Arthur Mac Elhone demeurant 114, boulevard de magenta, 75010 PARIS en qualité de Directeur général et en qualité de Président en remplacement de Monsieur Philippe GEFFRIN.

Mention en sera faite au RCS de PARIS.

INVYO SAS au capital de 5 254 €uros Siège social : 78000 VERSAILLES 14B, rue Sainte Sophie 835 292 368 R.C.S. VERSAILLES.

Aux termes des décisions du Président en date du16/10/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 10, rue de Penthièvre, 75008 Paris, et ce à compter du 01/11/2019. Les statuts ont été

modifiés en conséquence. Président : M. VELUT Alexandre demeurant 14B, rue Sainte Sophie, 78000 Versailles.

Directeur général : M. Gomez Xavier demeurant 3, rue de la Paix, 95160 Montmorency.

Radiation au RCS de VERSAILLES et Immatriculation au RCS de PARIS.

#### VIVEMENT DIMANCHE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 650,00 Euros Siège social : 75010 PARIS 211, rue Saint Maur 434 371 191 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2019, il résulte que le siège social a été transféré au 91 avenue de la République, 75011 Paris, à compter du

15 Octobre 2019. L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de PARIS.

Pour avis

OCP FINANCE SAS au capital de 52 627,80 €uros Siège social : 75008 PARIS 49-51, rue de Ponthieu 519 782 841 R.C.S. PARIS

Suivant délégation de compétence de l'assemblée générale mixte en date du 8 juin 2016, le Président, aux termes d'une décision du 12 avril 2018, a constaté la réalisation d'une augmentation du capital social de 10 701,30 €uros pour le porter à la somme de 63 329,10 €uros.

En conséquence les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Le représentant légal.

#### ARXAN TECHNOLOGIES

SARL au capital de 7 500 Euros Siège social : 75009 PARIS 34, boulevard des Italiens 807 765 730 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 01/10/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 153, boulevard Haussmann, 75008 PARIS.

Les statuts ont été modifiés en

conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de

#### **HUMANIS ASSURANCES**

SA au capital de 23 565 660 Euros Siège social : 75009 PARIS 21, rue Laffitte 447 883 661 R.C.S. PARIS

Aux termes d'un Conseil d'Administration du 19/09/19. il a été décidé de coopter en qualité d'administrateur de M. Thomas UBERFILL, demeurant 58, rue de Roche - 45800 ST-JEAN-DE-BRAYE en remplacement de M. Nicolas DIDIER.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.

E-VOYAGES

SARL au capital de 15 244,90 Euros
Siège social : 75005 PARIS 5, rue Georges Desplas 428 670 665 R.C.S. PARIS

Par ordonnance rendue le 25/10/2019, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a nommé la SELARL AJRS, sise 8, rue Blanche 75009 PARIS, prise en la personne de Maître Catherine POLI, en qualité d'administrateur provisoire de la SARL E-VOYAGES, pour une durée de 6 mois, avec les pouvoirs du gérant de cette société.

Les formalités de publication seront effectuées au Registre du Commerce et des sociétés de PĂRIS.

OCP FINANCE SAS au capital de 46 295 €uros Siège social : 75008 PARIS 49-51, rue de Ponthieu 519 782 841 R.C.S. PARIS

Suivant délégation de compétence de l'assemblée générale mixte en date du 8 juin 2016, le Président, aux termes d'une décision du 9 juin 2017, a constaté la réalisation d'une augmentation du capital social de 6 332,80 €uros pour le porter à la somme de 52 627,80 €uros.

En conséquence les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Le représentant légal

#### TRUDAINE PARTICIPATIONS

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 Euros Siège social: 75015 PARIS 165 bis, rue de Vaugirard 838 805 828 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 5 février 2019, l'associé unique a décidé en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de poursuivre l'activité de la société, malgré des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018.

Mention sera faite au RCS de PARIS.

#### ACE DENIM

SAS au capital de 10 000 Euros Siège social : 06410 BIOT Immeuble Do Centre - Bâtiment B Allée Charles Victor Naudin 844 857 789 R.C.S. ANTIBES

Aux termes de l'Assemblée Générale en date du 30/09/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 5, rue Gustave Courbet, 75016 PARIS.

L'objet et la durée restent inchangés, et le Président demeure M. Guillaume RAVA. Les statuts ont été modifiés en conséquence

Le dépôt légal sera effectué au RCS de **PARIS** 

GROUPE MOBILE SAS au capital de 545 000 Euros Siège social : 75009 PARIS 75 rue Saint-Lazare 505 353 235 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2019, il résulte que l'objet social a été étendu à : Toutes prestations et fournitures de personnel temporaire, spécialisé ou non.

L'article « Objet social » des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de PARIS.

ECOV SAS au capital de 40 976,00 €uros Siège social : 75020 PARIS **45**, rue de Buzenval 808 203 467 R.C.S. PARIS

Suivant Décisions du Président en date du 1er octobre 2019, il a été pris acte du transfert du siège social au 4, place François II – 44200 NANTES à compter du 1er novembre 2019.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

La société sera radiée du RCS de

920781

#### BULLITT PUBLISHING

SARL au capital de 3 000 Euros Siège social : 75008 PARIS 128, rue de la Boétie 514 632 009 R.C.S. PARIS

Par délibération en date du 12/07/2019, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Christophe MAROIS de ses fonctions de cogérant à compter de ce jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

#### FACILYT'K

Société par Actions Simplifiée au capital de 300 000 Euros Siège social : 75116 PARIS 49, avenue Kleber 431 807 957 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 14/10/2019, il a été décidé, à effet du même jour, de modifier la dénomination sociale de la société qui

est désormais : "Voxtel"

#### **UBIKON**

SAS au capital de 1 000,00 €uros Siège social : 75008 PARIS 16, cours Albert 1er 844 924 761 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 11/10/2019, il a été décidé de nommer en qualité de Président CUPCEA Aurelian-florin demeurant 47, rue Edouard Nortier, 92200 Neuilly-sur-Seine en remplacement de Cristian claudiu CUPCEA, démissionnaire.

DIOT SA SA au capital 1 784 768 €uros Siège social : 75009 PARIS 1, rue des Italiens 582 013 736 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGO du 28/06/2019, il a été décidé de nommer M. Christian BURRUS, demeurant 31 chemin des Moulins – 01936 VERBIER – Suisse, en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

Dépôt légal au RCS de Paris.

SCI B&A SAINT GERMAIN SCI au capital de 3 600 €uros Siège social : 75006 PARIS 134, boulevard Saint Germain 534 267 380 R.C.S. PARIS

Par décision du 9 octobre 2019 l'associé unique de la société civile immobilière B&A SAINT GERMAIN a pris acte de la fin des fonctions de gérant de Madame Anne STEWART née LUND pour cause de décès.

#### "ISPAR"

SAS au capital de 10 930 399,00 Euros Siège social : PARIS 8<sup>ème</sup> arrt. 96, boulevard Haussmann 812 776 367 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société susvisée, du 21 juin 2019, les associés

1°) ont pris acte de la démission de la S.A.S. CARMYN, commissaire aux comptes titulaire.

2°) ont décidé de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant, pour la durée du mandat du commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Franck DROZE, commissaire aux comptes inscrit, demeurant à PARIS (17ème arrt.) 87 bis, avenue de Wagram.

Le dépôt sera effectué au RCS de PARIS.

POUR PUBLICATION LEGALE. Le Président.

# **CENTRALE SOLAIRE**

CONSTANTIN 7 SAS au capital de 2 500 Euros Siège social : 75009 PARIS boulevard Haussmann 753 804 079 R.C.S. PARIS

Par décision en date du 24/05/2016, et conformément à l'article L. 225-248 du Code de commerce, l'associé unique a décidé de ne pas dissoudre la société malgré la perte de plus de la moitié du

Mention sera faite au RCS de Paris.

#### CENTRALE SOLAIRE CONSTANTIN 8

SAS au capital de 2 500 Euros Siège social : 75009 PARIS 28, boulevard Haussmann 753 804 103 R.C.S PARIS

Par décision en date du 24/05/2016, et conformément à l'article L. 225-248 du Code de commerce, l'associé unique a décidé de ne pas dissoudre la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social.

Mention sera faite au RCS de Paris.

### **CENTRALE SOLAIRE CONSTANTIN 9**

SAS au capital de 2 500 Euros Siège social : 75009 PARIS 28, boulevard Haussmann 753 804 137 R.C.S PARIS

Par décision en date du 24/05/2016, et conformément à l'article L. 225-248 du Code de commerce, l'associé unique a décidé de ne pas dissoudre la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social

Mention sera faite au RCS de Paris.

#### NATALE

SC au capital de 254 133,00 Euros Siège social : 75013 PARIS 31, rue Guyton De Morveau 423 360 544 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'A.G.O. en date du 06/09/2019, il a été décidé de nommer en qualité de co gérant M. CISTI Jean-Noël demeurant au 64, rue de la Colonie, 75013 Paris.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.

"HOTELIERE PONT NEUF" SAS au capital de 7 000 000,00 Euros Siège social : PARIS (8<sup>ème</sup> arrt.) 96. boulevard Haussmann 804 724 110 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique de la société susvisée, du 11 juin 2019, celle-ci

1°) a pris acte de la démission de la S.A.S. CARMYN, commissaire aux comptes titulaire et constaté l'accession de plein droit auxdites fonctions de commissaire aux comptes titulaire de la S.A.S. LEX AUDIT, commissaire aux comptes suppléant, sans modification de la durée de son mandat.

2°) a décidé de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant, pour la durée du mandat du commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Franck DROZE, commissaire aux comptes inscrit, demeurant à PARIS (17<sup>ème</sup> arrt.) 87 bis, avenue de Wagram. POUR PUBLICATION LEGALE.

Le Président.

# "PARIS HOTEL CAPITAL

OPERA DIAMOND"

SAS au capital de 4 100 000,00 Euros
Siège social : PARIS (8ème arrt.) 4, rue de la Pépinière N° de Gestion : 1955 B 11248 552 112 484 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique de la société susvisée, du 11 juin 2019, celle-ci:

1°) a pris acte de la démission de la S.A.S. CARMYN, commissaire aux comptes titulaire et constaté l'accession de plein droit auxdites fonctions de commissaire aux comptes titulaire de la S.A.S. LEX AUDIT, commissaire aux comptes suppléant, sans modification de la durée de son mandat.

2°) a décidé de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant, pour la durée du mandat du commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Franck DROZE, commissaire aux comptes inscrit, demeurant à PARIS (17<sup>ème</sup> arrt.) 87 bis, avenue de Wagram.

POUR PUBLICATION LEGALE. Le Président

### CENTRALE SOLAIRE **CONSTANTIN 10**

SAS au capital de 2 500 Euros Siège social : 75009 PARIS 28, boulevard Haussmann 753 806 314 R.C.S. PARIS

Par décision en date du 24/05/2016, et conformément à l'article L. 225-248 du Code de commerce, l'associé unique a décidé de ne pas dissoudre la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social.

Mention sera faite au RCS de Paris.

#### PALMTREE HOTEL RECORDS

SAS au capital de 2 000 Euros Siège social : 75010 PARIS 15, rue Martel 851 194 878 R.C.S. PARIS

Par AGE du 23/09/2019, les associés de la SAS PALMTREE HOTEL RECORDS ont décidé de transférer le siège social du 15, rue Martel, 75010 PARIS au 19, rue Pierre Sémard, 75009 PARIS à compter du 23/09/2019 et de modifier en conséquence les statuts.

POUR AVIS, Le Président.

CHALLENGER DEEP SAS au capital de 720 000,00 €uros Siège social : 75004 PARIS 28, rue du roi de Sicile 807 388 376 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions Unanimes des associés en date du 7 juin 2019, il a été -décidé de nommer en qualité de membres du comité stratégique et pour une durée de 3 ans Madame Ambre SOUBIRAN demeurant 15, boulevard de Montmorency 75016 PARIS, Madame Ruth Foxe Blader demeurant 4, chemin du Fort Griffon, 25000 BESANCON et Monsieur Pascal GAUTHIER demeurant 19, rue Réaumur, 75003 PARIS,

 décide de confirmer la nomination en qualité de Président de Madame Ambre SOUBIRAN susnommée.

Aux termes des décisions Unanimes des associés en date du 7 juin 2019 et des décisions du Président en date du août 2019, il a été:

- décidé et constaté la réalisation l'augmentation du capital d'un montant de 490 188 Euros pour le porter de 720 000 Euros à 1 210 188 Euros. Cette augmentation est considérée comme définitivement réalisée le 17 juillet 2019,

- constaté l'augmentation du capital social d'un montant de 268 291 Euros

pour le porter à 1478 479 Euros. Aux termes des décisions du Président en date du 1er août 2019 et du 11 septembre 2019 il a été :

- décidé et constaté l'augmentation du capital social d'un montant maximum de 98 039 Euros pour le porter de 1 478 479 Euros à 1 576 518 Euros. Cette augmentation est considérée comme définitivement réalisée le 11 septembre 2019

Aux termes du procès-verbal des décisions du Président en date du 11 septembre 2019, et du certificat du dépositaire des fonds en date du septembre 2019, il a été constaté la réalisation définitive du capital social d'un montant de 18 900 Euros pour le porter de 1 576 518 Euros à 1 595 418 Euros le 11 septembre 2019.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention au RCS de PARIS.

### "Bonne espérance"

SAS au capital de 5 000 Euros Siège social : 75009 PARIS 46, rue de Provence 831 993 522 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une DAU du 01/08/2018, il a été décidé

- d'étendre l'objet social aux activités de vente de produits et d'objets d'art, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts:

- de transférer le siège social du 46, rue de Provence, 75009 PARIS au 3, rue Notre Dame de Bonne Nouvelle, 75002 PARIS à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts

# BIENVENU[E]!

SARL au capital de 4 200 Euros Siège social : 75685 PARIS Cedex 14 101, avenue du Général Leclerc 513 419 606 R.C.S. PARIS

Par décisions de l'associé unique du 18/10/2019, il a été décidé, de transférer le siège social de la société au 188 rue de la Roquette 75011 Paris, d'acter de la fin de la gérance de M. Bertrand Jenny et de nommer Messieurs Yves DARONDEAU demeurant au 78 rue de Belleville 75020 Paris et Emmanuel PRIOU demeurant au 8 allée des Tilleuls 92190 Meudon à la gérance de la société

OCP FINANCE SAS au capital de 63 329,10 €uros Siège social : 75008 PARIS **49-51**, rue de Ponthieu 519 782 841 R.C.S. PARIS

Suivant procès-verbal en date du 13 mai 2019, l'assemblée générale extraordinaire

décidé de modifier l'article 3 des statuts relatif à l'objet social de la manière suivante

« La Société a pour objet, en France et dans tous pays

Activités des sièges sociaux ; conseils de gestion:
- la détention d'actions, de parts

sociales et/ou de toutes autres valeurs mobilières de sociétés à vocation principalement commerciale et la réalisation d'investissements, notamment au capital de sociétés à vocation principalement commerciale, afin de permettre la structuration d'un groupe ;

- le conseil et l'assistance aux filiales et participations détenues relativement à leur financement et/ou à la réalisation de

leur objet social;
 - la cession, le transfert et toute opération portant sur les actions, les parts sociales et/ou les autres valeurs mobilières de sociétés à vocation principalement commerciale;

- l'octroi de cautions et garanties sous toutes formes, même pour des obligations de tiers, si cela est de nature à favoriser le développement de son objet social, plus généralement la réalisation de toutes opérations de trésorerie autorisées aux termes de l'article L. 511-7 I. 3° du Code monétaire et financier ;

Et, plus généralement, toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements ou fonds de commerce se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités;

la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe

toutes opérations quelconques

contribuant à la réalisation de cet objet. »

— décidé de modifier les règles relatives à la préemption.

Mention sera faite au RCS de PARIS. Le représentant légal.

FROGGY & CO SAS au capital de 1 000 €uros Siège social : 75007 PARIS 26, boulevard des Invalides 808 228 746 R.C.S. PARIS

Par décision du président du 08.10.2019, il a été décidé de transférer le siège social à effet du même jour au 11, rue de Vaugirard, 75006 Paris et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

Avis en sera donné au RCS de PARIS.

RAPP 26 SA au capital de 37 000 €uros Siège social : 75015 PARIS 78. rue Olivier de Serres 440 241 727 R.C.S. PARIS

L'AGE du 28 juin 2019 statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Pour avis

SCI DU VERTBOIS SCI au capital de 5 000,00 Euros Siège social : 75001 PARIS 7, place Vendôme 792 116 683 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 06/09/2019, il a été décidé de :

Réduire le capital social pour le ramener à 2 500,00 Euros.

- Nommer M. Benjamin SMADJA demeurant 9 bis, boulevard Richard Wallace, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE en qualité de Gérant en remplacement de M. Cédric NAUDON.

Transférer le siège social au 4, rue du Vertbois, 75003 PARIS, et ce, à compter de ce jour.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de

AURICKX INVESTISSEMENT SAS à capital variable Siège social : 75001 PARIS 14, avenue de l'Opéra 792 870 677 R.C.S. PARIS

Aux termes de la réunion de l'Assemblée Générale des Associés en date du 14/10/2019, il a été décidé de ne renouveler le mandat de M. ZENATY Charles en tant que commissaire aux comptes suppléant.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de

ZOOMFACTOR ARCHITECTES Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 7 917 Euros Siège social : 75011 PARIS 7, avenue de la République 443 982 236 R.C.S. PARIS

Par DAU du 11/10/2019, l'associé unique a décidé de modifier la dénomination sociale qui devient :

### "UPFACTOR ARCHITECTURE"

et a modifié l'article 3 des statuts. Le dépôt légal sera effectué au RCS de 920886

#### Coallia

Association loi 1901 à but non lucratif Siège social : 75012 PARIS **16-18, Cour Saint Eloi** 775 680 309 R.C.S. PARIS D

Lors de sa séance du 23 octobre 2019. le Conseil d'Administration de Coallia a nommé Monsieur Jean-Marc CHARDON, domicilié au 122 Quai de Jemmapes 75010 Paris, et Madame Jacquemine BENHAMOU, domiciliée 70 Boulevard Jacques Télé, 95300 Pontoise, en qualité de nouveaux administrateurs de Coallia.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris.

KLE 1 SAS au capital de 8 247 600 Euros Siège social : 75009 PARIS 26, boulevard des Capucines 389 217 746 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14/10/2019, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 8 784 672 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS

6 RUE FRUCTIDOR Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €uros porté à 4 794 960 €uros Siège social : 75116 PARIS 30, avenue Kléber 848 766 481 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 29 octobre 2019, le capital social a été augmenté d'une somme de 2 401 275 €uros par émission de 2 401 275 actions nouvelles d'1 €uro, souscrite par compensation avec des créances certaine, liquides et exigibles sur la Société.

Puis le capital social a été augmenté d'une somme de 2 392 685 €uros par émission de 2 392 685 actions nouvelles d'1 €uro, souscrite en numéraire, avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Le capital social de la société a ainsi été ainsi porté de 1 000 €uros à 4 794 960 €uros.

Les statuts de la société ont été modifiés en conséquence. 920910

#### HOLDING PEA

SAS au capital de 1 000 €uros Siège social : 75003 PARIS 22, rue Rambuteau 834 283 368 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE du 05/08/2019, il a été décidé d'augmenter le capital d'une somme de 2 246 000 €uros, par l'apport de 100 % des titres de la société 65 RUISSEAU (RCS PARIS : 797 825 254), pour le porter de 1 000 €uros à la somme de 2 247 000 €uros, par la création de 2 246 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 €uro chacune, entièrement libérées.

Modification des articles 6 et 7 des statuts

Dépôt légal au RCS de PARIS.

### SCI EHRLICH VUILLERMOZ

SCI au capital de 152,45 Euros Siège social : 75019 PARIS 5, rue Hassard 385 018 411 R.C.S. PARIS

L'AGE du 12/09/2019, a décidé de nommer en qualité de co-gérant Marie Pierre EHRLICH, demeurant 5, rue Hassard – 75019 PARIS.

Avis en sera donné au RCS de PARIS.

#### SCI EHRLICH M.J.J

SCI au capital de 152,45 Euros Siège social : 75019 PARIS 5, rue Hassard 390 429 736 R.C.S. PARIS

L'AGE du 12/09/2019, a décidé de nommer en qualité de co-gérant Marie Pierre EHRLICH, demeurant 5, rue Hassard – 75019 PARIS.

Avis en sera donné au RCS de PARIS.

#### THOIRY INVESTISSEMENTS

SAS au capital de 3 765 500 Euros Siège social : 75116 PARIS 55, avenue Marceau 789 706 397 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28/10/2019, les associés, en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de **PARIS** 

KLEPIERRE GRAND LITTORAL SAS au capital de 8 427 436 Euros Siège social : 75009 PARIS 26, boulevard des Capucines 501 513 980 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 25/10/2019, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 163 427 436 Euros, puis de le réduire pour le ramener à 69 427 436 Euros. Les statuts ont été modifiés en

conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

#### ISA PLUS

SARL au capital de 7 622,45 Euros Siège social : 75016 PARIS 32, rue Jouvenet 404 434 359 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24/10/2019, il a été décidé de transférer le siège social du 32, rue Jouvenet, 75016, Paris au Chemin des fusains – 3 Lot André Rougier, 84210 Althen des Paluds, et ce, à compter du 24/10/2019.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

La société sera immatriculée au RCS de AVIGNON

#### VIVANO FRANCE

Société par Actions Simplifiée Au capital de 1 000 Euros Siège social : 75008 PARIS 37, rue d'Amsterdam 848 771 580 R.C.S PARIS

Aux termes de la décision de l'associée unique du 01.10.2019, il résulte que : Le siège social a été transféré à 4, rue de Penthièvre – 75008 PARIS à compter du 01.10.2019. L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséauence.

Mention sera faite au RCS de PARIS. Pour avis, la Présidente.

920955

#### 6&7

SAS au capital de 51 630 Euros Siège social : 75009 PARIS 19, rue de Milan 819 928 896 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte en date du 18/10/2019 et des décisions du président en date du 24/10/2019, il a été décidé d'augmenter capital social pour le porter à 80 610 Euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS

#### FONCIERE FRANKLIN

SPPICAV sous forme de SAS au capital de 250 000 Euros Siège social : 75008 PARIS 22, rue du Docteur Lancereaux 513 813 139 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 18/10/2019, il a été décidé de nommer en qualité de représentant de la Société AEW CILOGER, Président, M. Matthieu MEQUILLET, demeurant 54, avenue Gabriel Péri, 93400 SAINT-OUEN, en remplacement de Mme Marie-Hélène LAPEREAU épouse HELLEUX, et ce, à compter de cette date.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS

TORNAD'IMMO SAS au capital de 1 000 Euros Siège social : sis 75009 PARIS 53, rue de Rochechouart 841 503 030 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGOE en date du 23.10.2019, il a été

- désigné à compter du 01.11.2019, en qualité de Directeur Général M. Guillaume GEOFFRION, demeurant 15, rue Pernety,

75014 PARIS, pour une durée illimitée - décidé de transférer, à compter de ce jour, le siège social : 26, rue Vavin, 75006 PARIS. L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

### SCI FINANCIERE DE VALROGER

SCI au capital de 20 000,00 Euros Siège social : 75016 PARIS **26**, rue Singer 539 428 482 R.C.S. PARIS

Des décisions de la collectivité des associés en date 06/06/2019, il résulte que le capital social a été augmenté pour être porté à 200 000,00 Euros.

articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de 920954

GUEPAR SCI au capital de 304 500 €uros Siège social: 75016 PARIS 50, avenue Foch 393 264 700 R.C.S. PARIS

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Bottier Jean-Paul Notaire, 8, rue Bellini 75116 Paris, il a été pris acte du départ de M. PHILIPPE MASSEY en qualité de gérant, pour le remplacer, a été désigner : M. Robert MASSEY, demeurant 23, chemin Pré-Langard 1223 COLOGNY (Suisse).

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S de PARIS.

MAMMA 13 SAS au capital de 1 000 Euros Siège social : 75002 PARIS 28, rue d'Aboukir 852 644 855 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 10 septembre 2019, l'associée unique a décidé de transférer le siège social 28, rue d'Aboukir, 75002 PARIS au 42-44, rue de Paradis, 75010 PARIS a compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS, Le Président.

#### OCP CLUB DEAL PARIS

SA au capital de 45 000 €uros Siège social : 75008 PARIS 49-51, rue de Ponthieu 849 336 599 R.C.S. PARIS

Suivant délégation de compétence de l'assemblée générale mixte en date du 22 mars 2019, le Conseil d'administration, aux termes d'une délibération du 4 novembre 2019, a constaté la réalisation d'une augmentation du capital social de 10 305 €uros pour le porter à la somme de 55 305 €uros.

En conséquence les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés.

Le représentant légal.

### SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU 89 RUE DE LA ROQUETTE

SCI au capital de 7 774,90 Euros Siège social : 75011 PARIS 89, rue de la Roquette 784 483 059 R.C.S. PARIS

Aux termes d'un acte authentique reçu le 30/09/2019 par Maître Denis WATIN-AUGOUARD, notaire à PARIS (75004) -10, rue Saint Antoine, le capital social a été réduit à la somme de 3 887,45 Euros.

Il a également été décidé de nommer Mr Jérôme HERICOURT demeurant 27, rue de la Duée - 75020 PARIS, en qualité de Gérant, en remplacement de M. Jean-Claude HERICOURT et M. Jérôme COLLAS DE GOURNAY.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de

SCI 221 JEAN JAURÈS SCI au capital de 10 010 €uros Siège social : 75008 PARIS 1, rue Euler 819 186 990 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions unanimes Aux termes des decisions unanimes des associés en date du 26/09/2019, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant : M. Jeffrey O'DWYER, demeurant 1 London Wall Place LONDRES EC2Y 5AU (Royaume-Uni), en remplacement de M. Thomas GUYOT

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS. 920957

### ALN – ATELIEN **ARCHITECTURE**

SAS au capital de 5 000 €uros Siège social : 75008 PARIS 26, avenue Marceau 538 492 091 R.C.S. PARIS

L'AGOE du 31/10/2019 a décidé de nommer en qualité de Président Laura PIGOZZI demeurant Via Monte Ongarine 3 - 37127 VERONA (Italie) en remplacement de Nicola MARTINOLI démissionnaire.

Avis en sera donné au RCS de PARIS.

#### ORANGE TV PARTICIPATIONS

SA au capital de 28 400 760,00 Euros Siège social : 75015 PARIS 78, rue Olivier de Serres 500 413 505 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire en date du 20/06/2019, il a été décidé de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société SALUSTRO REYDEL.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.

#### **NET'INFO**

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 Euros Siège social : 75018 PARIS 3 bis, rue Damrémont 793 788 043 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 24 septembre 2019, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Daniel TRABUCCO co-gérant à compter du 24 septembre 2019 et ont décidé à l'unanimité de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis, la Gérance.

### **HOTEL MARAIS GRANDS BOULEVARDS**

SAS au capital de 5 120 000,00 Euros Siège social : 75003 PARIS 112, boulevard de Sébastopol 572 127 322 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique de la société susvisée, du 24 juin 2019, celle-ci

1°) a pris acte de la démission de la S.A.S. CARMYN, commissaire aux comptes titulaire et constaté l'accession de plein droit auxdites fonctions de commissaire aux comptes titulaire de la S.A.S. LEX AUDIT, commissaire aux comptes suppléant, sans modification de la durée de son mandat.

2°) a décidé de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant, pour la durée du mandat du commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Franck DROZE, commissaire aux comptes inscrit, demeurant à PARIS (17° arrt.)

87 bis, avenue de Wagram.
POUR PUBLICATION LEGALE. Le Président.

SCI SYLO LAFONTAINE SCI au capital de 1 000 Euros Siège social : 75016 PARIS 53, avenue de Versailles 813 959 897 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGO en date du 19/07/2018, et de l'acte authentique reçu le 20/07/2018, par Maître Thomas MATHIEU, notaire à PARIS 15° 62, boulevard Garibaldi, il a été décidé :

- de prendre acte de la fin du mandat du co-gérant, Mme Sylvie HUMPHREYS, et ce, à compter du 20/07/2018.

de transférer le siège social au 74-78, rue Jean de la Fontaine, 75016 PARIS, et ce, à compter du 20/07/2018. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de

### SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ANGLARET ET FILLES

Société Civile au capital de 460 000 Euros Siège social: 92210 SAINT-CLOUD 40, rue du Mont Valérien 533 836 557 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24/10/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 40, rue d'Alleray, 75015 PARIS. L'objet et la durée restent inchangés.

Il a également été décidé de nommer en qualité de gérant M. Christophe BURGUN demeurant 40, rue d'Alleray, 75015 PARIS, en remplacement de M. Philippe ANGLARET.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de

920969

#### YELLOWSHARK

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 7 700 Euros Siège social : 75010 PARIS 15, rue Martel 442 685 863 R.C.S. PARIS

Par décision du 23/09/2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 15, rue Martel, 75010 PARIS au 19, rue Pierre Sémard, 75009 PARIS et de modifier les statuts.

Pour avis. La Gérance.

HOLDING JEAN SAS au capital de 1 000 €uros Siège social : 75003 PARIS 22, rue Rambuteau 834 306 953 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE du 05/08/2019, il a été décidé d'augmenter le capital d'une somme de 334 500 €uros, par l'apport de 100 % des titres de Monsieur Jean LAURENS détenus dans la société SARL 22 RAMBUTEAU (RCS PARIS : 811 878 032), pour le porter de 1 000 €uros à la somme de . 335 500 €uros, par la création de 334 500 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 €uro chacune, entièrement libérées. Modification des articles 6 et 7 des

Dépôt légal au RCS de PARIS.

### FORWARD FINANCE

Société par Actions Simplifiée au capital de 65 000 €uros Siège social : 75008 PARIS 63, rue La Boétie 430 137 513 R.C.S. PARIS

Par décision du 15 octobre 2019 'Associé unique de la SAS FORWARD FINANCE a pris acte de la démission de Monsieur Nam Kim Stéphane NGUYEN en qualité de Directeur Général et, conformément aux dispositions légales et statutaires, a décidé de ne pas le

Pour avis

### quatreplus

Sarl d'Architecture au capital de 22 860 €uros Siège social : 75011 PARIS 10, rue des Bluets 403 302 656 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE du 03/10/2019, les associés ont décidé la poursuite de l'activité de la société, malgré la perte qui a entraîné un actif net inférieur à la moitié du capital social, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 alinéa 1 du Code de commerce.

Mention en sera faite au RCS de PARIS.

921003

920849

### SOGAMA-CREDIT ASSOCIATIF

SA au capital de 12 755 361,70 Euros Siège social: 75009 PARIS 75, rue Saint-Lazare 352 086 003 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 04.07.2019, et du Conseil d'Administration en date du 30.09.2019, le capital a été augmenté pour être porté à la somme de

13 089 033,99 €uros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

#### **HOLIWAVE**

SARL au capital de 121 000 Euros Siège social : 75009 PARIS 2, rue du Helder 508 109 543 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 28/06/2019, il a été décidé qu'en application de l'article L225-248 du Code de commerce il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Paris

### SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE **ALFREDO**

SCI au capital de 3 811,22 Euros Siège social : 75009 PARIS 11, rue Pigalle 444 035 919 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 14/10/19, il a été décidé de nommer en qualité de gérant M. Alfredo TOZZI, demeurant 8, avenue des Tilleuls, 94140 ALFORTVILLE, en remplacement de M. Alfredo TOZZI Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.

# CALAO PARTICIPATIONS SAS au capital de 851 000 Euros

Siège social : 75008 PARIS 10, rue de Copenhague 848 162 350 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions du président en date du 29/10/2019, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 2 137 250 Euros. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de

#### ISABELLE BARRIER

Société par Actions Simplifiée au capital de 240 000 €uros Siège social : 75017 PARIS 39, avenue des Ternes 433 759 818 R.C.S. PARIS

Par AG du 30/09/2019, il a été décidé de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes Suppléant de Monsieur Jean-Pierre FEIBEL.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

#### SUNSHINE 60

Société Civile au capital de 46 000 Euros Siège social : 75010 PARIS 15, rue Martel 817 493 547 R.C.S. PARIS

Par AGE du 23/09/2019, les associés ont décidé de transférer le siège social du 15, rue Martel, 75010 PARIS au 19, rue Pierre Sémard, 75009 PARIS et de modifier en conséquence les statuts. Pour avis, La Gérance.

#### **KERIBUS**

SAS au capital de 50 000 €uros Siège social : 75003 PARIS 7, rue Froissart 504 058 181 R.C.S. PARIS

Suivant les décisions du Président du 24/09/2019, il a été décidé de transférer dès le 24/09/2019, le siège social de la société au 19, rue Veron - 75018 PARIS. L'article 3 des statuts est modifié. Dépôt légal au RCS de PARIS. 920907

#### **3G CONSEIL**

SARL au capital de 7 500 €uros Siège social: 75013 PARIS 28, rue du Banquier 501 264 907 R.C.S. PARIS

Le 26/10/2019, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

#### LFT ASSOCIES SASU

SAS au capital de 100 Euros Siège social : 75015 PARIS **125**, rue Castagnary 840 051 460 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions du 30.10.2019, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés, groupements ou entités, quels qu'en soient la forme et l'objet, notamment par voie de création de société, d'apport, de souscription, d'achat, d'échange ou autrement ; la propriété et la gestion, directe ou indirecte, pour son propre compte, de toutes valeurs mobilières ou portefeuille de valeurs mobilières, et plus généralement de titres financiers dont notamment titres de capital, titres de créance tels qu'obligations de toute nature et bons du trésor, ainsi que toutes opérations financières ou autres pouvant s'y rattacher. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de

#### **BOEHRINGER INGELHEIM FRANCE**

Société par Actions Simplifiée au capital de 37 524 495 €uros Siège social : 75013 PARIS 14, rue Jean Antoine de Baïf 337 280 226 R.C.S. PARIS

Suivant délibération de l'associé unique du 25 septembre 2019, il résulte que :

L'associé unique a nommé au poste de Directeur Général Monsieur Edward HOLLYWOOD, demeurant 30 rue Péron, 78290 CROISSY SUR SEINE, en remplacement de Madame Christiane WIJSEN, appelée à d'autres fonctions au sein du groupe Boehringer Ingelheim, avec effet au 1er octobre 2019.

Mention sera faite au RCS de PARIS.

Pour avis

920980

#### LABSO CHIMIE FINE

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 2 192 660 €uros Siège social : 75013 PARIS 14, rue Jean Antoine de Baïf 459 202 933 R.C.S. PARIS

Suivant délibération de l'associé unique du 25 septembre 2019, il résulte que : L'associé unique a nommé au poste de

gérant Monsieur Edward HOLLYWOOD, demeurant 30, rue Péron, 78290 CROISSY-SUR-SEINE, en remplacement de Madame Christiane WIJSEN, appelée à d'autres fonctions au sein du groupe Boehringer Ingelheim, avec effet au octobre 2019

Mention sera faite au RCS de PARIS.

Pour avis

#### **EVA TRAVELS**

SAS au capital de 30 000 Euros Siège social : 75010 PARIS 208 bis, rue du Faubourg Saint Denis 384 946 810 R.C.S. PARIS

Par délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 août 2019, il a été décidé de nommer, à compter du 30 octobre 2019, Monsieur Mohammad Nadim MOHD demeurant 2, rue de la Bonne Rencontre – 95130 FRANCONVILLE, en qualité de Président en remplacement de Madame Fatima GUELLATI, démissionnaire.

Mention en sera faite au RCS de PARIS.

JACK Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €uros Siège social : 75008 PARIS 88, rue de Miromesnil 829 115 245 R.C.S. PARIS

Par décision unanime des actionnaires en date du 25 octobre 2019, il a été pris acte de modifier l'objet social « Achat, vente et réparation de téléphones mobiles, ordinateurs et autres objets connectés » de la société à compter du 25 octobre 2019 pour « Contribution, par tous moyens nécessaires, notamment numériques, techniques et artisanaux, à la promotion, à la commercialisation et à la réalisation d'opération de rénovation écologique et durable ».

L'article 2 des Statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de

920993

DUXIN COM Société par Actions Simplifiée à Associé Unique au capital de 30 000 Euros Siège social : 75017 PARIS 4 bis, rue Descombes 515 232 247 R.C.S. PARIS

Par décisions en date du 2 septembre 2019, l'Associé unique a décidé, à compter rétroactivement du 1er août 2019:

- de transférer le siège social du 4 et 4 bis, rue Descombes - 75017 PARIS, au 2, square Trudaine - 75009 PARIS

- de remplacer la dénomination sociale

DUXIN COM par : REP&CO

Les articles 3 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS. Pour avis, La Présidence.

#### **OMNES CROISSANCE 4 SAS**

SAS au capital de 25 000 €uros Siège social: 75008 PARIS **37-41**, rue du Rocher 827 646 563 R.C.S. PARIS

Aux termes des Décisions de l'Associé Unique en date du 27.05.2019, il a été pris acte de la fin du mandat de Directeur Général de M. Eric REY.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS

#### **SIRIS**

SARL au capital de 800 000 €uros Siège social : 75008 PARIS 23, rue d'Anjou 449 272 392 R.C.S. PARIS

Par AGE du 24.11.2018, les associés ont décidé de transférer le siège social au 103, rue de Miromesnil – 75008 PARIS à compter du 01.01.2019, sans maintien d'activité à l'ancien siège. Mention sera faite au RCS de PARIS.

### BARBAPAPAZ

EURL au capital de 662 500,00 €uros Siège social : 75011 PARIS 5, passage de la fonderie 484 499 082 R.C.S. PARIS

Par décision d'associé unique le 31/07/2019 il a été décidé de transférer le siège social au 85, rue de Sèvres, 75006 PARIS. Les statuts ont été modifiés en conséauence.

BOA INVEST SAS au capital de 50 000 €uros Siège social : 75008 PARIS 164, boulevard Haussmann 752 061 135 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 04/11/2019 : - il a été décidé de transférer le siège social au 10 rue de Penthievre 75008 Paris ; les statuts ont été modifiés en conséquence

 il a été décidé de nommer en qualité de Président SLMFILUX, SARL, 29 rue Marie Adelaide L-2128 LUXEMBOURG immatriculée sous le n° B228 422 RCS LUXEMBOURG en remplacement de RODOLPHE OSSOLA, démissionnaire.

#### ORANGE PRESTATIONS TV

SA au capital de 37 000,00 Euros Siège social : 75015 PARIS 78, rue Olivier de Serres 501 615 355 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire Annuelle en date du 20/06/2019, il a été décidé de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société SALUSTRO REYDEL

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de PARIS.

ATERNO HOLDING SAS au capital de 1 000 Euros Siège social : 75008 PARIS 12, Rond-Point des Champs Elysées 844 192 179 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 30/09/2019, le capital social a été augmenté pour être porté à la somme de 2 100 000 Euros. Il a également été décidé de modifier la

dénomination de la société qui devient :

#### **HOLDING EXCLUSIVE 104**

Puis il a été décidé de modifier l'objet social qui devient comme suit :

2. OBJET

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :
- l'acquisition, la souscription, la détention

durable, la gestion sur le moyen ou long terme, et la cession des titres ainsi que de toutes autres valeurs mobilières émises par des sociétés quelle qu'en soit la forme dont l'objet se rapporte à :

(i) l'acquisition d'un ou plusieurs

immeubles quels qu'en soient la destination et l'usage, en vue de leur

revente.

(ii) la rénovation, l'aménagement, la location et la vente de ces immeubles ou de tout autre bien immobilier, dans leur ensemble ou par lots s'y rapportant,

(iii) l'acquisition de tous terrains en vue de leur équipement et leur commercialisation (vente ou location) par lots viabilisés se rapportant à ces immeubles à tous constructeurs. personnes physiques ou morales, particuliers ou professionnels,

(iv) la construction, la rénovation et l'aménagement de ces immeubles et de tous biens immobiliers s'y rapportant et notamment de logements, appartements, bureaux, locaux d'habitation, locaux commerciaux ou industriels, et plus généralement, toutes opérations connexes à la construction immobilière et à l'aménagement foncier susceptibles d'en faciliter la réalisation,

(v) le montage, l'organisation et la réalisation de tous programmes immobiliers en vue de la promotion de ces immeubles et de tous biens immobiliers s'y rapportant ;

(vi) l'acquisition, la détention, la cession, l'administration et la gestion par location ou autrement de ces immeubles et tous terrains et biens immobiliers s'y rapportant ;

(vii) l'activité de marchand de biens ; (viii) la promotion de biens immobiliers ; - le cas échéant, l'acquisition directe d'un ou plusieurs immeuble(s) par la Société et la réalisation d'une ou plusieurs des opérations visées ci-dessus concernant ce ou ces immeuble(s) ;
- la réalisation de toutes prestations

relevant des domaines financiers, administratifs ou comptables, au bénéfice des sociétés filiales exclusivement

- l'ouverture et la gestion de tous comptes bancaires, en France ou à l'étranger, la conclusion de tout emprunt avec ou sans garanties, se rapportant à l'activité de la Šociété ;

- le financement de ses filiales, directes et indirectes, exerçant une activité se rapportant à l'objet social de la Société ;

- le cas échéant, la vente, l'échange et l'arbitrage, de tout ou partie des éléments du patrimoine de la Société ;

- et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, susceptible d'en faciliter la réalisation ou l'extension.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

CHATEAU CALON SEGUR Société par actions simplifiée au capital de 210 289 988,00 €uros Siège social: 75001 PARIS 23, rue du roule 752 806 240 R.C.S. PARIS

Nomination d'un nouveau membre du Conseil d'administration

Les Associés ont décidé, par décisions écrites du 28 juin 2019, de nommer Madame Hélène Bernicot demeurant 1, Leuriou 29870 LANDEDA en qualité de membre de Conseil d'Administration de la société, pour une durée de six années. Son mandat expirera lors de la décision collective des associés de 2025 statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

Non renouvellement de commissaire aux comptes suppléant

Les Associés ont décidé, par décisions écrites du 28 juin 2019, de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes suppléant, BEAS, comptetenu de l'article 140 de la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016. L'article 15 des statuts de la société est modifié en

conséquence. Modification du capital de la société

Le 30 août 2019, le Président de la société a constaté la réalisation de l'augmentation de capital suivante :

Création de 3 123 117 actions, soit une augmentation de capital de 3 123 117 Euros, suite à la réception des déclarations d'options pour le paiement du dividende en actions nouvelles, conformément à la décision des actionnaires de la société en date du

28 juin 2019. Le capital social est donc porté de 210 289 988 €uros à 213 413 105 €uros (deux cent treize millions quatre cent treize mille cent cinq Euros) divisé en 213 413 105 actions d'un (1) Euro de nominal chacune, intégralement libérées et de même catégorie. L'article 6 des statuts de la société est modifié en conséquence.

92102

Le service annonces légales du Journal Spécial des Sociétés est à votre disposition du lundi au vendredi.

Tél.: 01 47 03 10 10

FORTIS CONSTRUCTION SAS au capital de 250 000,00 €uros Siège social : 75008 PARIS 16, cours Albert 1er 828 236 687 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 22/10/2019, il a été décidé de nommer en qualité de Président EURO TRIBEKA, Sas, 16, cours Albert 1er 75008 Paris immatriculée sous le n° 878 320 159 RCS PARIS en remplacement de Cristian Claudiu CUPCEA, démissionnaire.

ACORN MONTE-ESCALIERS
SAS au capital social de 20 000 €uros
Siège social : 75003 PARIS
27, boulevard Saint-Martin 523 769 834 R.C.S. PARIS

Le 15/10/2019, l'Associé Unique a constaté la démission de John Jakes de ses fonctions de Président et nommé, pour une durée indéterminée, Joanne Richardson, 7 Coachmans Court, Harrogate, North Yorkshire, HG2 8TR (Royaume-Uni), en remplacement. RCS PARIS.

#### Pinterest France SAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 37 000 Euros Siège social : 75002 PARIS 33, rue du Mail 797 641 529 R.C.S. PARIS

En date du 28/06/2019, l'Associé unique, en application des statuts, a décidé de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes suppléant, la société Auditex, et a, en conséquence, pris acte de la fin de ses fonctions. RCS NANTERRE.

921034

Pour avis.

### SOCIETE CIVILE DE MOYENS MONTMARTRE KINE

SCM au capital de 120 Euros Siège social : 75018 PARIS 6, rue André Del Sarte 441 183 597 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 03/10/2019, il a été décidé de nommer M. PEREZ FERNANDEZ Alberto demeurant 6, allée d'Andrézieux 75018 PARIS en qualité de cogérant.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de

SDG LE BEAUCOUR SNC au capital de 1 000 Euros Siège social : 75008 PARIS 16 avenue Hoche 538 922 014 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'assemblée générale Ordinaire en date du 20/09/2016, il a été décidé de nommer la société « 4AM SNC » au capital de 97 500 euros dont le siège social est au 1 Rue Lekain 75016 PARIS, immatriculée sous le n° 803 320 290 RCS PARIS en qualité de nouvel associé suite à l'apport de Mme ASTRID de la totalité de ses parts.

L'article 7 des statuts a été modifié. Mention sera faite au RCS de PARIS.

> Annonces et Formalités Dématérialisées www.jss.fr

#### **FUSIONS**

PEYRET-GOURGUE & ASSOCIES Société d'Avocats

2, rue Lavoisier 38330 MONTBONNOT-SAINT-MARTIN

DE RHINS Société par Actions simplifiée au capital de 600 000 Euros Siège social : 75011 PARIS 11, avenue Philippe-Auguste 502 623 820 R.C.S. PARIS Société absorbée

Redbridge France SAS Société par Actions Simplifiée au capital de 1 336 419 Euros Siège social : 75016 PARIS 49, avenue d'Iéna 425 042 066 R.C.S. PARIS Société absorbante

#### AVIS DE RÉALISATION DE FUSION

Aux termes d'un procès-verbal en date du 28 juin 2019, le Président de la société Redbridge France SAS a constaté la réalisation définitive de la fusion avec la société DE RHINS selon laquelle la société DE RHINS a fait apport à la société Redbridge France SAS de tous ses éléments d'actif, moyennant la prise en charge de l'intégralité de son passif, soit un apport net de 1 193 587,43 Euros. La société Redbridge France SAS détenant depuis le dépôt au Greffe du projet de fusion la totalité des actions de la société DE RHINS, il n'y a pas lieu à augmentation de capital.

La société DE RHINS a été dissoute de

plein droit, sans liquidation, à la même

Toutes les opérations, actives et passives, réalisées par la société DE RHINS depuis le 1er janvier 2019 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, sont considérées comme faites pour le compte de la société Redbridge France SAS.

Pour avis, le Président.

### **ESSOR EMERGENT**

SICAV Siège social : 75008 PARIS 29, avenue de Messine 412 655 912 R.C.S. PARIS (Société absorbante)

920675

#### ESSOR EMERGING MARKETS

SICAV Siège social : 75008 PARIS 29, avenue de Messine 414 529 164 R.C.S. PARIS (Société absorbée)

Ont établi en date du 03/06/2019 un projet de fusion prévoyant l'absorption de la société ESSOR EMERGING MARKETS Le projet de fusion a été déposé au Tribunal de Commerce de PARIS le 09/07/2019 pour la société absorbée et

pour la société absorbante. L'avis prévu par l'article R. 236-2 du Code de commerce a été publié au nom de la société ESSOR EMERGING MARKETS et au nom de la société ESSOR EMERGENT au BODACC du 15/07/2019.

En application de l'article 23 de la loi du 20 décembre 2014 modifiant l'article 236-6 du Code de commerce et, en l'absence d'opposition prévue dans les conditions et les délais définis par l'article R. 236-8 du Code de commerce, la réalisation définitive de la fusion susvisée est intervenue le 23/09/2019. La réalisation définitive de cette fusion a entraîné la dissolution immédiate sans liquidation de la société ESSOR EMERGING MARKETS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS

LABELIUM DEVELOPMENT SASU au capital de 102 698 046 Euros Siège social : 75008 PARIS 41, avenue de Friedland 834 561 342 R.C.S. PARIS

RIVER PARTICIPATIONS SASU au capital de 13 536 658 Euros Siège social : 75008 PARIS 41, avenue de Friedland 801 601 972 R.C.S. PARIS

Ont établi en date du 25/06/2019 un projet de fusion prévoyant l'absorption de la société RIVER PARTICIPATIONS par la société LABELIUM DEVELOPMENT. Le projet de fusion a été déposé au Tribunal de Commerce de Paris le 03/09/2019 pour la société absorbée et pour la société absorbante. L'avis prévu par l'article R. 236-2 du

Code de commerce a été publié pour la société absorbée au BODACC n° 173 A en date du 08/09/2019, annonce n° 557 et au BODACC n° 173 A en date du 08/09/2019, annonce n° 556 pour la société absorbante.

En application de l'article 23 de la loi du 20 décembre 2014 modifiant l'article L. 236-6 du Code de commerce et, en 'absence d'opposition prévue dans les conditions et les délais définis par l'article R. 236-8 du Code de commerce et de tenue d'une assemblée générale de la société absorbante, la réalisation définitive de la fusion susvisée est intervenue le 09/10/2019. La réalisation définitive de cette fusion a entraîné la dissolution immédiate sans liquidation de RIVER PARTICIPATIONS.

920958

Pour avis et mention.

#### **DISSOLUTIONS**

#### VIVIENNE FINANCE

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 Euros Siège social : 75002 PARIS 57, rue Richelieu 827 999 335 R.C.S. PARIS

Par décision du 10/10/2019, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/10/2019 et sa mise en liquidation amiable. A été nommé liquidateur : Estelle TOULLEC, demeurant 46 Quai Saint Vincent, 69001 LYON, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Paris. Pour avis

920758

SCI S.M.

SCI en liquidation
au capital de 2 000,00 €uros
Siège social : 75017 PARIS
31, rue de Chazelles 498 724 889 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 17/08/2018, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2018. Carmen Patrizia SCHMID demeurant Hadlaubstrasse 131, 8006 Zurich-Suisse, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au Carmen Patrizia Schmid, 8006 Zurich-Suisse. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents devront être notifiés.

annonces@jss.fr

#### SIMACONSEIL

Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique au capital de 100 Euros Siège social : 75015 PARIS 3, rue Edmond Roger 799 601 554 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associé

unique du 26 Juin 2019 : Il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 Juin 2019 et

sa mise en liquidation. L'associé unique Monsieur Neven SIMAC, domicilié au 3, rue Edmond Roger, 75015 Paris, exercera les fonctions de liquidateur durant la période de liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au 3, rue Edmond Roger, 75015 Paris, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de PARIS.

Mention sera faite au RCS de PARIS.

Pour avis.

NEW EVIDENCE
SAS au capital de 5 000 €uros
Siège social : 75003 PARIS
4, rue Chapon/115, rue du Temple 819 516 212. R.C.S. PARIS

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15/10/2019 dûment enregistrée, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à la date de ce jour, nommé comme Liquidateur, M. Jean-François LEROY, demeurant à PARIS 75010, 7, cité Hittorf, et fixé le siège de liquidation au siège social de la Société.

Mention en sera faite au RCS de PARIS. 921012

KIFU PARIS EURL en liquidation au capital de 3 000,00 €uros Siège social : 75007 PARIS 116, rue du Bac 814 898 573 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 02/10/2019, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société. KIFU AUGOUSTI demeurant 6, RUE CHABANAIS, 75002 PARIS, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société.

SARL LE GOURMAND SARL au capital de 4 000 €uros Siège social : 75015 PARIS 16, square Jean Thébaud 489 182 063 R.C.S. PARIS

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 09/10/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 09/10/2019, il a été nommé liquidateur M. KHATTAR Joël Hassan demeurant au 16, rue Georges Melies, 78500 SARTROUVILLE et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur.

Mention en sera faite au RCS de PARIS.

**ABONNEZ-VOUS** A NOTRE JOURNAL

#### DISSOLUTIONS CLÔTURES

COOMKY MEDIA SARL au capital de 1 000 Euros Siège social : 75018 PARIS 102, rue des Poissonniers 814 374 484 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 octobre 2019 à 10 h, les associés ont :

- prononcé la dissolution anticipée de la société;
- nommé Monsieur Simone BARBON, demeurant au 6, rue Baudelique, 75018 Paris, en qualité de liquidateur;
- · maintenu le siège de liquidation au

siège social ; Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 octobre

- 2019 à 14 h, les associés ont :
   approuvé les comptes définitifs de liquidation;
- déchargé Monsieur Simone BARBON de son mandat de liquidateur
- donné à ce dernier quitus de sa gestion :
- constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée

La société sera radiée du RCS de Paris.

#### CLÔTURES **DE LIQUIDATION**

#### **GENIS PERETTI**

SAS en Liquidation au capital de 46 425 €uros Siège social: 75007 PARIS **42**, avenue de Saxe 790 007 793 R.C.S. PARIS

L'assemblée des associés réunie extraordinairement le 30 septembre 2019 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur, Monsieur William GENIS, l'a déchargé de son mandat et a constaté la clôture des opérations de liquidation.

Mention sera faire au RCS de PARIS

SOFICINEMA 9 SA au capital de 6 100 000,00 Euros Siège social : 75008 PARIS 9, rue Jean Mermoz 539 984 096 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 24/10/2019, il a été approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation. La société sera radiée du RCS de

920764

SCI RDS SCI en liquidation au capital de 1 000 Euros Siège social : 75014 PARIS 11 bis, rue Georges Sache 500 876 263 R.C.S. PARIS

L'AGE du 17/10/2018 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à comptes du 17/10/2018. Les comptes de clôture seront déposés

au Greffe du TC de PARIS

Radiation au RCS de PARIS.

SIMACONSEIL Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique au capital de 100 Euros Siège social : 75015 PARIS 3, rue Edmond Roger 799 601 554 R.C.S. PARIS

Par décision du 30 Juin 2019, l'associé unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur a,

- approuvé les comptes de liquidation; donné guitus au Liquidateur Neven SIMAC et l'a déchargé de son mandat ;
- décidé la répartition du produit net et de la liquidation ;
  - prononcé la clôture des opérations de
- liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de PARIS.

Mention sera faite au RCS : PARIS. Pour avis

Les Editions Les Echappés

SAS en liquidation
au capital de 6 480 €uros Siège social: 75006 PARIS **17**, rue Dupin 503 544 934 R.C.S. PARIS

Le 22/10/2019, l'AG de la société Les Editions Les Echappés, a approuvé les comptes de liquidation et la répartition du solde de la liquidation, a prononcé la clôture des opérations de liquidation et a donné quitus à M. Laurent Sourisseau, liquidateur, domicilié au siège social de la société, 17, rue Dupin à Paris (75006), et décharge de son mandat. Les comptes de liquidation seront

déposés au GTC de Paris.

Mention en sera faite au RCS de PARIS.

#### SUSHI ODEON

SARL au capital de 8 000 Euros Siège social : 75006 PARIS 9, rue Danton 433 445 954 R.C.S. PARIS

Par AGO du 31/10/2019 à 13h, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée au RCS de PARIS.

#### FAUBOURG SAINT MARTIN

SARL en liquidation au capital de 10 000,00 €uros Siège social: 75010 PARIS 82, rue du Faubourg SAINT MARTIN 484 551 940 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 30/09/2019, il a été décidé de prononcer la clôture des opérations de liquidation, donner quitus et décharge de son mandat au liquidateur. 920874

#### Publiez vos annonces... dans nos colonnes



#### **FUSION ACQUISITION**

#### CONVOCATIONS AUX ASSEMBLÉES

#### **FIDEPROS**

Financement des Engagements – Prévention des Risques – Obligations Sociales Siège social : 75008 PARIS 51, rue d'Amsterdam Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 Déclarée à la Préfecture de Police de Paris le 17 décembre 2001 Insertion au *Journal Officiel* du 26 janvier 2002 N° RNA : W751152278

#### AVIS DE CONVOCATION

Messieurs

Les membres de l'association FIDEPROS sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour le 18 novembre 2019, à 13h30, chez EMARGENCE EXPERTS, 19, rue Pierre Sémard, 75009 PARIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

#### ORDRE DU JOUR

- Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente assemblée générale ordinaire.
- Rapport de gestion et sur la situation morale et financière de l'association,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice
- Fixation du montant de la cotisation pour l'année 2019,

Le Conseil d'Administration.

920807

#### LOCATIONS-**GÉRANCES**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20/10/2019,

La location gérance du fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, sis et exploité à PARIS (75013) 25, rue de la Butte aux Cailles, qui avait été consentie par acte sous seing privé en date du 29/07/2009, enregistré au SIE 6e ODEON POLE ENREGISTREMENT SUD le 29 juillet 2009, bordereau 2009/827, case 25,

Par La société BOULANGERIE PATISSERIE DE LA BUTTE AUX CAILLES, SARL au capital de 7 622,45 Euros, dont le siège social est à PARIS (75013) 25, rue de la Butte aux Cailles, immatriculée sous le n° 332 174 341 RCS

PARIS, à La SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS PEREIRA, SARL au capital de 1 000 Euros, dont le siège social est à PARIS (75013) 25, rue de la Butte aux Cailles, immatriculée sous le n° 483 010 971 RCS PARIS,

a pris fin le 31/10/2019.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21/10/2019,

La société BOULANGERIE PATISSERIE DE LA BUTTE AUX CAILLES, SARL au capital de 7 622,45 Euros, dont le siège social est à PARIS (75013) 25, rue de la Butte aux Cailles, immatriculée sous le n° 332 174 341 RCS PARIS,

A confié en gérance libre à : La société CPLS, SAS en formation au capital de 10 000 Euros, dont le siège social est à PARIS (75013) 25, rue de la Butte aux Cailles

Un fonds de commerce de boulangerie pâtisserie du fonds sis et exploité à PARIS (75013) 25, rue de la Butte aux Cailles, pour une durée de 24 mois à compter du 01/11/2019 pour se terminer le 30/10/2021.

Par acte SSP du 31.10.2019.

Bailleur : la SAS « VB MONTMARTRE », au capital de 30 000 €uros, dont le siège social est à PARIS (75018) – 62, rue du Mont Cenis et 104 rue Marcadet (832 187 868 RCS PARIS)

Locataire-gérant : la SAS « SAGANA », au capital de 1 000 €uros, dont le siège social est à PARIS (75018) – 62, rue

du Mont Cenis et 104, rue Marcadet (877 525 238 RCS PARIS).

(8/17525 238 RCS PARIS).
Fonds: de CAFE BAR BRASSERIE
RESTAURANT VENTE A EMPORTER
CAVE A VINS connu sous l'enseigne
« LE SARMENT », situé à PARIS (75018)— 62, rue du Mont Cenis et 104, rue Marcadet

Durée de la gérance : UNE ANNEE renouvelable par tacite reconduction.

Date d'entrée en jouissance : le 01.11.2019.

Pour insertion.

## **OPPOSITIONS**

#### **VENTES DE FONDS**

Aux termes d'un acte SSP en date à Paris du 01/10/2019, enregistré à SDE de Paris Saint Sulpice le 25/10/2019, Dossier n° 2019 00046138, Référence n° 7584P61 2019 A16567, la SARL VICTORIA, au capital de

17 000 €uros immatriculée au RCS de Paris sous le n° 449 957 710 et dont le siège est situé 48-62, rue Cambronne (75015) Paris,

A cédé à la S.A.S NOTRE DAME, au capital de 1 000 €uros, société immatriculée au RCS de Paris sous le n° 852 847 839 dont le siège social est sis, 54, rue Cambronne 75015 Paris.

Le fonds de commerce de restauration, exploité à Paris (75015) au 48-62, rue Cambronne.

La cession a été consentie moyennant le prix de 500 000 €uros. Le transfert et l'entrée en jouissance ont été fixés au 01/010/2019

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales pour la validité et la correspondance au Cabinet de Maître Rachid HALLAL – 73, boulevard de Sébastopol, 75002 Paris. 920704

Suivant acte S.S.P. en date à PARIS du 30/10/2019 enregistré au Service départemental de l'enregistrement de PARIS ST LAZARE, le 31/10/2019, Dossier 2019 00049760, référence 7564P61 2019 A 17286,

Madame Sophie LU, épouse de Monsieur Pengfei ZHU demeurant ensemble à CACHAN (94230) 60, sentier de Sablons,

a cédé à Madame Mei YANG, demeurant à LA COURNEUVE (93120), 20, avenue Paul Vaillant Couturier,

le fonds de commerce de « TABAC – BAR – LOTO – PMU – CAFE », auquel est annexée la gérance d'un débit de TABAC et un bureau de validation de JEUX de la FRANCAISE DES JEUX, et du PMU, connu sous l'enseigne « NOUVEAU SIECLE » sis et exploité au 156, avenue de Saint Ouen – 75018 PARIS RCS PARIS 750 864 894, moyennant le prix de 1 000 000 €uros.

Entrée en jouissance : 01/11/2019. Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour leur validité et la correspondance au Cabinet de Maître Thierry DAVID, Avocat à la Cour, 7, rue Jean Mermoz – 75008 PARIS.

> Vos devis en ligne sur le site : www.jss.fr

#### VENTE DE FONDS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23/10/19, enregistré au SDE PARIS ST-HYACINTHE le 29/10/19, dossier 2019 00055406, réf. 7544P61 2019 A 22484,

La société DALEX 11 SARL au capital de 500 €uros, ayant siège social 13, rue Froissart – 75003 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 805 033 941, a vendu à :

La société FILAO, SAS au capital de 15 000 €uros, ayant siège social 16, rue de Civry – 75016 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 810 996 744,

Un fonds de commerce de « Prestations dans le domaine des services à la personne », sis et exploité 13, rue Froissart – 75003 PARIS.

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 150 000 €uros

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 01/11/19.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, au fonds vendu, pour la validité, et pour la correspondance, chez Me Claude OHANA, SELARL AVOCATS DSOB, 17, rue Dreyfus-Schmidt - 90000 BELFORT.

Aux termes d'un acte SSP en date du 17/10/2019, enregistré au SIE Départemental de l'Enregistrement PARIS SAINT SULPICE le 22/10/2019, dossier 201900045758, réf : 7584P61 2019 A 16442.

La société PARIS CAPITAL, SAS au capital de 40 000 Euros dont le siège social est 62, rue Saint Didier 75116 PARIS, 800 567 059 RCS PARIS,

La société L'IMMOBILIER D'AURELIA, SARL au capital de 2 000 Euros dont le siège social est 29-31, rue Parmentier 92800 PUTEAUX, 829 603 752 RCS NANTERRE,

Un fonds de commerce d'agence immobilière sis et exploité 62, rue Saint Didier 75116 PARIS, connu sous le nom commercial COLDWELL BANKER GLOBAL LUXERY.

Moyennant le prix principal de 250 000 Euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 1er octobre 2019.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des insertions légales prévues par la loi tant pour la validité que pour la correspondance au lieu d'exploitation du fonds de commerce sis 62, rue Saint Didier - 75116 PARIS.

920903

#### AVIS D'INSERTION

Suivant acte S.S.P. en date à PARIS du 18/10/2019 enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement de PARIS ST LAZARE le 04/11/2019. Dossier 2019 00049873, référence 7564P61 2019 A 17326,

la Société IWOK, S.A.R.L. au capital de de 9 000 €uros, RCS PARIS 803 293 349, dont le siège social est à PARIS (75017) 24. rue Brev.

a cédé à la Société BRICE, S.A.S au capital de 5 000 €uros, RCS PARIS, dont le siège social est à PARIS (75017), 24, rue Brey,

le fonds de commerce de « Restauration, vente à emporter, livraison à domicile » situé 24, rue Brey 75017 Paris, connu sous l'enseigne « IN WOK » moyennant le prix de 270 000 €uros.

Entrée en jouissance : 18/10/2019

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour leur validité et la correspondance au Cabinet de Maître Thierry DAVID, Avocat à la Cour, 7, rue Jean Mermoz – 75008 PARIS.

<del>ୡୄ୰ୡୄ୵ୡୄ୵ୡୄ୵ୡ</del>ୄ୵

Suivant acte SSP en date du 11/10/2019 enregistré le 25/10/2019 au SDE Paris St Sulpice, Dossier 2019 00046235, Réf 7584P61 2019 A 16599

AEGOA HOLDING, SARL au capital de 8 000 €uros, PARIS (75005) 223, rue Saint-Jacques, 478 275 993 RCS PARIS, a cédé à : CLEAN PRESSING SAINT-JACQUES, SARL au capital de

1 000 €uros, PARIS (75005) 223, rue Saint-Jacques, 854 054 954 RCS PARIS.

un fonds de commerce de pressing, nettoyage à sec, teinturerie, blanchisserie, laverie sis et exploité à PARIS (75005) 223, rue Saint-Jacques comprenant tous les éléments en dépendant moyennant le prix de 120 000 €uros.

La date d'entrée en jouissance est fixée au 11/10/2019

Les oppositions sont reçues dans les 10 jours de la dernière date des publicités légales au fonds cédé, pour la validité et la correspondance.

Suivant acte SSP en date du 23/10/2019 enregistré le 31/10/2019 au SDE Paris St Lazare, Dossier 2019 00049728, Réf 7564P61 2019 A 17268,

TRIOMPHE PRESSING, SARL au capital de 1 000 €uros, PARIS (75017) 54, rue des Acacias, 810 442 830 RCS

a cédé à : CLEAN PRESSING LEBON SARL au capital de 1 000 €uros, PARIS (75017) 13, rue Lebon, 853 713 881 RCS PARIS

un fonds de commerce de pressing, blanchisserie, teinturerie, nettoyage daim, ameublement, travaux de couture sis et exploité à PARIS (75017) 13, rue Lebon comprenant tous les éléments en dépenḋant moyennant le prix de 312 500 €uros.

La date d'entrée en jouissance est fixée au 23/10/2019 à minuit.

Les oppositions sont reçues au fonds cédé dans les 10 jours de la dernière date des publicités légales pour la validité et la correspondance, la correspondance devant être adressée à la SELARL LE PAPE ASSOCIES, 109, rue de Courcelles, 75017 PARIS.

## **AVIS RELATIFS AUX PERSONNES**

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du

30 novembre 2007, Madame Simonne JOVER MORENO a

consenti un legs universel,

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Valentine BROGI. Notaire au sein de la Société par Actions Simplifiée « BROGI et CAILLOUX, notaires associés », titulaire d'un office notarial dont le siège est à PARIS (20ème arrondissement) 8 avenue du Père Lachaise, le 4 novembre 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Valentine BROGI, notaire à PARIS (75020) 8, avenue du Père Lachaise, référence CRPCEN :75217, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du

5 juillet 2005, Madame Geneviève LATOUR née SARROUILHE, demeurant à PARIS 7EME (75007), 7, rue Rollin, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Benoît RIQUIER, notaire associé de la Société Civile Professionnelle « Benoît RIQUIER, Isabelle LERMINIER-GRANDIERE, Isabelle RIQUIER-NEUVILLARD et David VINCENT, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à LA CELLE SAINT-CLOUD (Yvelines), 35, avenue de Circourt, avec un bureau annexe à BOUGIVAL (Yvelines), 1, route de Louveciennes, le 17 octobre 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Benoît RIQUIER, notaire à LA CELLE-SAINT-CLOUD (78014), référence CRPCEN : 78014, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procèsverbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

#### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Par testament du 24 janvier 2007 déposé au rang des minutes de Maître Arnaud DEMOUSELLE, notaire à PARIS (75013) 17, avenue d'Italie, suivant procèsverbal en date du 18 octobre 2019 dont une copie authentique a été déposé au

Tribunal de Grande Instance de PARIS;
M. Guy Rodolphe GOERTZ, demeurant en son vivant à PARIS 13<sup>ème</sup>, né à SANCOINS (18600) le 13 août 1940 et décédé le 15 avril 2019 à PARIS 13<sup>ème</sup>, célibataire, a institué un ou plusieurs légataires universels.

Les oppositions seront recues dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament, entre les mains de Maître Arnaud DEMOUSELLE, notaire à PARIS 13<sup>ème</sup>, 17, avenue d'Italie, CRPCEN 75100,

chargé du règlement de la succession. En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession. 920836

Par testament olographe du 2 février 2013, déposé par Maître Benoit WAYMEL, notaire à Amiens, 18, place Parmentier, suivant procès-verbal en date du 31 octobre 2019, Madame Monique Georgette Herminie LESAGE, demeurant à PARIS (75006), 60, rue de Vaugirard, née le 14 mai 1925 à AMIENS (80000), et décédée à LIMEIL-BREVANNES (94450) le 18 août 2019, veuve de Monsieur Robert FURTADO et non remarié, a institué un légataire universel. Les oppositions seront reçues dans

le délai légal entre les mains de Maître Benoît WAYMEL chargé du règlement de la succession.

> Votre annonce légale de constitution en 5 minutes chrono: www.jss.fr

# AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRES UNIVERSELS – DELAI D'OPPOSITION Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 7 mars 2012, Monsieur Michel Pascal Lewis ARNAUD, en son vivant retraité, demeurant à PARIS 17° arrondissement (75017) 53, rue Bayen. Né à PARIS 16° arrondissement (75016), le 19 mars 1932. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. civil de solidarile. De nationalite irançaise. Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à PARIS 15° arrondissement (75015), le 19 mai 2019. A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Aude PATARIN, Notaire au sein de la société ayanţ pour raison sociale « Nicolas FOUCHÉRAND, David DELOUIS, Fabien ROQUEFORT et Edouard BECHU, notaires associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un Office Notarial », dont le siège est à PARIS (17e arrondissement), 178, rue de Courcelles, le 30 octobre 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Nicolas FOUCHERAND, notaire à PARIS 178, rue de Courcelles à PARIS (17°), référence CRPCEN: 75223, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du

testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

#### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 28 février 2017.

Monsieur René Lucien CAMPAGNO, en son vivant retraité, demeurant à PARIS 7<sup>ème</sup> arrondissement (75007) 1, avenue de Tourville. Né à SAINT-RAPHAEL (83700),

le 22 juillet 1938. Célibataire. Ayant conclu avec Monsieur Julio Rolando LOPEZ DE LA PINIELLA un pacte civil de solidarité sous le régime de l'indivision, le 28 février 2017, enregistré à la mairie de PARIS 7ème arrondissement le 28 février 2017. Décédé à SAINT-MANDE (94160)

(FRANCE) le 28 août 2019.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce

testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament recu par Maître Mathilde de LEGGE de KERLEAN Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle dénommée « Benoît DELESALLE, Isabelle ARSEGUEL-MEUNIER, Lionel GALLIEZ, Thierry DELESALLE, notaires associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial » à PARIS (1er) 26, avenue de l'Opéra, le 30 septembre 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits

pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Mathilde de LEGGE de KERLEAN, notaire à PARIS référence CRPCEN : 75022 dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera

soumis à la procédure d'envoi en possession.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du

4 juillet 1997, Monsieur Martial Jean-Louis BOULLENOT en son vivant, retraité, demeurant à PARIS (4ème arrondissement) 17, rue Pavée, célibataire. Né à PARIS (4<sup>ème</sup> arrondissement) le

4 décembre 1944.

Est décédé à PARIS (10 ème arrondissement) le 2 juin 2019.

A consenti un legs universel à : Monsieur Jean Yves POULIGUEN, demeurant à VERSAILLES (Yvelines) 27, rue la Roseraie, célibataire Né à PARIS (15<sup>ème</sup> arrondis

arrondissement) le 7 novembre 1942.

De nationalité française.

N'ayant pas signé de pacte civil de solidarité, ainsi déclaré.

Consécutivement à son décès ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Olivier JOURDE, Notaire associé de l'Office Notarial sis à PARIS 4 èm 10, rue Saint-Antoine, le 31 octobre 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine,

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Olivier JOURDE, notaire à PARIS (75004) 10, rue Saint- Antoine, référence CRPCEN : 75122, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procèsverbal d'ouverture du testament et copie de, ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 2 novembre 2015, Mademoiselle Waltraud Dorothea LEHMANN, demeurant à PARIS (75018) 15, rue Véron, née à FREIBURG (ALLEMAGNE), le 4 mars 1929 et décédée à ROMAINVILLE (93230), le 27 juillet 2019, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Philippe SIMON, de la Société Civile « Philippe SIMON Laurent CATROU et Gülay DEMIRTAS, Notaires associés titulaire d'un Office Notarial à HOUILLES (78800) 13. avenue du Maréchal Foch. le 18 octobre 2019, et d'un contrôle de la saisine des légataires universels suivant acte reçu par Maître SIMON, le 31 octobre 2019, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine

Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Philippe SIMON, notaire à HOUILLES, référence CRPCEN : 78134, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. 920926

Consultation gratuite pour toutes les convocations d'assemblées sur : www.jss.fr

#### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Par testaments en date du 11 juillet 2001 et 11 mai 2006 et codicilles du 25 janvier 2012 et 10 novembre 2017, Madame Odette Marie Berthe CLERGET en son vivant retraitée, demeurant à PARIS 7<sup>ème</sup> arrondissement (75007) 17, rue de Bourgogne. Née à HÀMMAM-BÓU-HADJAR (ALGERIE), le 10 mars 1933. Veuve de Monsieur Jean Baptiste Louis BONDON et non remariée.

Décédée à PARIS 13<sup>ème</sup> arrondissement (75013), 13 août 2019, a institué un légataire universel et nommé un exécuteur testamentaire.

Ces dispositions testamentaires ont fait l'objet d'un dépôt aux termes du procèsverbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Ambroise CHARTIER, notaire au sein de la société par Actions Simplifiée « DEQUESNE, LE FALHER & Associés », titulaire d'un Office Notarial à PARIS (75007), 23, rue de Bourgogne, le 29 octobre 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les

conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Ambroise CHARTIER, notaire à PARIS (7 ème) référence CRPCEN : 75070, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 11 juillet 2016.

Madame Simonne Adrienne Marie TEXIER, en son vivant retraitée, demeurant à PARIS 13<sup>ème</sup> arrondissement (75013) 53, rue du Moulin des Prés. Née à PARIS 14<sup>ème</sup> arrondisse

arrondissement (75014), le 26 octobre 1926.

Veuve de Monsieur Lucien Henri GUIBERT et non remariée. Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation

iscale. Décédée à PARIS 10 ème arrondissement

(75010), le 21 mai 2019.

A consenti des legs universels conjoints. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Samuel AUGER, Notaire Associé soussigné, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée « VICTOIRES NOTAIRES ASSOCIES », titulaire d'un office notarial dont la résidence est à PARIS (1er arrondissement), 3, place des Victoires, le 1er octobre 2019, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine. Une expédition de cet acte a été adressée au tribunal de grande Instance de PARIS le 18 octobre 2019 et reçue le 23 octobre 2019.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Samuel AUGER, notaire susnommé, chargé du règlement de la succession, référence CRPCEN: 75103, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

#### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 10 juillet 2014 et deux codicilles du 19 mai 2015 et du 31 mai 2016.

Monsieur John Francis SMART a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce

testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître MAGNARD, Notaire de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée (SELAS) dénommée « LACOURTE et Associés, Notaires », titulaire d'un Office Notarial à 75116 PARIS, 54 Avenue Victor Hugo, le 29 octobre 2019 duquel il résulte le légataire universel remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Valérie MAGNARD, notaire à PARIS susnommé, référence CRPCEN: 75194, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture

du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

#### RÉGIME **MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maîutre Bénédicte BODIN-BERTEL, Notaire associée de la Société Civile Professionnelle « Bénédicte BODIN-BERTEL et Véronique RABRAIS, Notaires Associées », titulaire d'un Office Notarial à PLEURTUIT, 4, Ransbach Baumbach, le 30 octobre 2019, Monsieur Hervé Charles François BRIÓNNE, agent commercial Madame Chantal Gisèle Marie LEMAITRE, institutrice, son épouse, demeurant ensemble à PARIS 12<sup>ème</sup> arrondissement (75012), 68, boulevard Soult.

Mariés à la mairie de RENNES (35000) le 4 juillet 1972 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts régi par les articles 1400 et suivants du Code civil, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître LEFEUVRE, alors notaire à RENNES, le 28 iuin 1972.

Ont adopté, pour l'avenir, le régime de la communauté universelle de biens meubles et immeubles, présents et à venir, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil, avec clause d'attribution intégrale au profit du survivant d'entre eux.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, pourront être faites dans un délai de trois mois de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande , d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître BODIN-BERTEL, en l'Office Notarial sus désigné, où domicile a été élu à cet effet.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au juge aux affaires familiales du tribunal de grande instance compétent.

Pour insertion, Le notaire.

920780

Des experts à votre service...



Insertions



en toute Sécurité

Aux termes d'un acte reçu par Me Agathe MARBAUD de BRENIGNAN, notaire à PARIS 75116, 64, avenue Kléber (CPRCEN 75067), le 30/10/2019, Mme Irina Melania STOIANOVICI née à BUCAREST (Roumanie) le 08/05/1970, a déclaré apporter à la communauté d'acquêts existant entre elle et Monsieur Lucian Catalin BENCEA, son époux, né à BUCAREST (Roumanie) le 22 avril 1970, avec lequel elle s'est mariée sans contrat préalable à la Mairie de PARIS (75015) le 21 août 2003, les biens et droits immobiliers formant les lots 9, 14, 19, 26, 27, 37 et 40 de l'immeuble sis à PARIS (75016), 8, rue de l'Alboni, lui appartenant en propre et constituant le logement de la famille.

Oppositions à adresser, le cas échéant, dans les 3 mois de la date de parution du présent avis, par lettre RAR ou exploit d'huissier au notaire susnommé. cas d'opposition, les époux pourront demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance

POUR AVIS ET MENTION.

Me Agathe MARBAUD de BRENIGNAN.



Suivant acte reçu par Me LAMOTHE, notaire à BERGÉRAC (24100) 34, bd Victor Hugo, le 31 octobre 2019, a été reçu le changement partiel de régime matrimonial avec ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux, par :

Monsieur Christophe Pierre Jean de SAINT-EXUPERY, né à TOULON (83000) le 5 juillet 1961, et Madame Marie Claire MORENO, née à MONTPELLIER (34000) le 4 novembre 1962, son épouse, demeurant ensemble à PARIS (75015) 15, rue Labrouste. Mariés à la mairie de MONTPELLIER (34000) le 22 juillet 1985 sous le régime de la communauté d'acquêts.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion. Le notaire.

Par acte authentique reçu le 23 octobre 2019, par Maître Camille BONNET, notaire à PARIS (75015), 7-11, quai André Citroën, Monsieur Romain Christian Victor CAISSON et Madame Domiziana TURELLO, épouse CAISSON, demeurant ensemble à PARIS 15° arrondissement (75015), 9, rue François Villon, mariés à STRESA (Italie), le 30 mai 2019, sous le régime de la communauté de biens déduits aux acquists à défaut de contrat réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont déclaré adopter le régime de la séparation des biens pure et simple.

Les oppositions seront reçues dans les trois mois suivant la présente publication, chez Maître Camille BONNET, Notaire susnommé

Par acte authentique reçu le 04/11/2019, par Maître ALLOUCH-CAOUREN Géraldine, notaire à PARIS (75013) 49. avenue des Gobelins, n° CRPCEN (75222) Monsieur PAULINI Pascal Malik Pierre, et Madame CAILLET Axelle Elise Yvonne, épouse PAULINI, demeurant ensemble à PARIS (75013) 24, rue de Dantec, mariés par devant l'officier d'état civil de PARIS 13<sup>ème</sup> le 22/07/2016 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont déclaré adopter le régime de la séparation de biens tel qu'il est établi par les articles 1536 à 1543 du Code civil.

Les oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente publication, chez Maître ALLOUCH-CAOUREN Géraldine, susnommé.

Suivant acte reçu par Maître Dominique BUSSON, Membre de la Société Civile Professionnelle « Marc DUMONT, Dominique BUSSON et Tanguy RENARD Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à PARIS (7<sup>ème</sup>) 21, avenue Rapp, le 16 avril 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par

Monsieur Antonio DIAS FERREIRA, commerçant, et Madame Marie Anne Georgette Raymonde CANTIN, artisan commerçante, son épouse, demeurant ensemble à PARIS (75007) 11 bis, rue Jean Nicot.

Mariés à la mairie de L'ILE D'YEU (85350) le 10 septembre 1977 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Pierre BODIN, notaire à L'ILE D'YEU, le 8 septembre 1977

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Suivant acte reçu par Maître Patricia TRANCHANT-MOREAUX, Notaire à PARIS 15°, le 28 octobre 2019 Monsieur Jérôme Jean Marie LEMBLIN, sans profession, né à PARIS 15°, le 21 août 1958 et Monsieur Olivier Thierry FOURNIER, directeur général, né à SOYAUX (16800) le 10 juillet 1961, demeurant ensemble à PARIS (75009) 3, rue Rodier, Mariés à la mairie de PARIS 9°, le

11 décembre 2013 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître François FAUCON, notaire à PARIS, le 21 octobre

Ont adopté pour l'avenir, le régime de la communauté universelle des biens meubles et immeubles, présents et venir, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil, avec clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint

survivant en cas de décès. Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte defination of avis de reception of par acte d'huissier de justice, à Maître Patricia TRANCHANT-MOREAUX, notaire à PARIS 15°, 135, avenue Emile Zola (numéro CRPCEN: 75209).

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance de PARIS.

Le Journal Spécial des Sociétés paraît : le mercredi et le samedi dans les départements suivants : 75, 78, 91, 92, 93, 94 et 95



## **YVELINES** ୍ 78 ୁ

## SOCIÉTÉS

#### **CONSTITUTIONS**

Aux termes d'un acte sous seing privé reçu le 25/10/2019.

il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CALITI

Forme : Société anonyme d'économie mixte à opération unique.

Objet : La conception, la construction,

le financement, l'exploitation et la maintenance d'un forage à l'Albien en vue de la production et la vente d'énergie géothermique ainsi que de l'eau brute résiduelle issue de l'activité de production de chaleur.

Siège social : 16, rue de Pontoise BP 10101 - 78101 ST-GERMAIN-EN-LAYE. Capital : 850 594,00 Euros.

Durée: 26 années.

Administrateurs: M. AUDRIER Gilbert, demeurant 27, rue Franklin 78100 ST-GERMAIN-EN-LAYE.

M. BRECHE Thierry, demeurant 3, rue de l'Avre 75015 PARIS.

M. VENUS Mark, demeurant 4, avenue Eric Tabarly 78112 FOURQUEUX.
M. SCHNEBELEN Bernard, demeurant

rue Yvan Tourgueneff 78380 BOUGIVAL

M. CHETAILLE Ivan, demeurant 10, allée des Ateliers 93500 PANTIN.

M. CASTERAN Pierre, demeurant 34, rue Pierre Loti 17200 Royan.

Commissaires aux Comptes

- Titulaire : La société KPMG SA, SA à directoire -s.a.i-, 2, avenue Gambetta, Tour EQHO 92066 PARIS LA DEFENSE, immatriculée sous le N° 775 726 417 NANTERRE.

Aux termes des décisions unanimes des premiers administrateurs en date du 25 octobre 2019, il a été décidé de nommer M. AUDURIER Gilbert sus nommé, en qualité de Président du Conseil d'Administration et M. CASTERAN Pierre, sus nommé, en qualité de Directeur Général

La société sera immatriculée au R.C.S. de VERSAILLES.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16/07/2019, avis de constitution d'une S.A.S. dénommée :

#### **AURORE**

Capital : 500 €uros divisé en 100 parts de 5 €uros chacune.

Siège social : 22, rue Jean Mermoz 78000 Versailles.

Objet: Production phonographique et

vidéographique. Édition musicale. Durée : 99 ans.

Cession des parts : La cession est soumise à l'agrément préalable du Président.

Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire a le droit de participer aux assemblées ou être représenté. Chaque action donne droit à

Ce droit de vote est proportionnel au capital que les actions représentent. Président : THIOUNE Alioune, 22, rue

Jean Mermoz 78000 Versailles.

Directeur Général: NASR EDDIN
Rayane, 6, rue du Docteur Schweitzer

91330 Yerres

Immatriculation au R.C.S de Versailles.

Aux termes d'un acte sous seing privé reçu le 30/10/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination : HERBES Ö ANGES

Forme : SARL.

Objet : Le commerce en gros ou au détail de vente de fleurs, de plantes et de

tous accessoires s'y rapportant. Siège social : 41, rue du Maréchal Foch 78000 VERSAILLES.

Capital : 3 000 €uros. Durée : 99 années Gérance : Mme SANGES épouse CHAUVIN Angélique, demeurant 41, rue du Maréchal Foch 78000 VERSAILLES.

La société sera immatriculée au RCS de VERSAILLES.

920994



#### AVIS RECTIFICATIF

RECTIFICATIF à l'insertion parue dans le journal « JOURNAL SPĖCIAL DES SOCIETES » du 5 octobre 2019. Il y avait lieu de lire gérant de la SELARL VETJEC : Monsieur Jean-Eric COPPIN au lieu de Jean Eric COPPIN.

Par assp du 01/11/2019, avis de constitution d'une SAS dénommée :

#### AI DEVELOPPEMENT

Capital : 100 000 €uros. Siège social : 12, rue Levassor, Zac des Garennes, 78130 LES MUREAUX.

Objet: L'acquisition de tous droits sociaux dans toute entreprise. Durée: 99 ans.

Président : IRVOAS Loïc, 4, chemin de la Vallée Pierreuse 78580 Herbeville.

Directeur Général : ABDELLAOUI Nacereddine, 13, rue des Ruisseaux 95370 Montigny-lès-Cormeilles.

Immatriculation au R.C.S. de Versailles.

Aux termes d'un acte ssp du 18/10/2019 il a été constitué, la Société **dénommée** :

SCI ayant son siège à LE PECQ (78230) 17, Route de Sartrouville.

Au capital de 100,00 €. Pour une durée de 99 ans.

Dont l'objet social est l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits

immobiliers en question. Les gérants sont M. Thomas JEANNOT et Mme Sandra FARGIER son épouse. demeurant à LE PECQ (78230) 17, route

de Sartrouville. Immatriculation au RCS de VERSAILLES.

#### **MODIFICATIONS**

#### VEGETAL DECOR

SAS au capital de 100 000 Euros Siège social : 78200 BUCHELAY 20, rue des Piquettes, Immeuble Aksione 518 799 796 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 01/10/2019, le capital social a été augmenté pour être porté à la somme de 200 000 Euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES. 920730

#### OSTEANIMA

SASU au capital de 1 000 Euros Siège social : 78800 HOUILLES 128, rue Chanzy 808 098 834 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 1er octobre

2019, l'associée unique a décidé : - d'ajouter le nom commercial « SABANIMA » à compter du 1er octobre 2019.

L'article 3 des statuts a été modifié, en conséquence.

 de modifier l'objet social de la société, à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2019 : communication animale, soins énergétiques, gardiennage d'animaux,

formation, coaching. L'article 2 des statuts a été modifié, en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Versailles.

Pour avis et mention.

920671

### "JB DIFFUSION" "MAX MARA"

Société par Actions Simplifiée au capital de 40 000 €uros Siège Social : 78150 LE CHESNAY Centre Commercial PARLY II Avenue Charles de Gaulle 342 302 825 R.C.S. VERSAILLES

L'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2019, constatant que le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la SARL « FIDUCIAIRE SAINT MARTIN » et celui de Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Gérard MOITRIER viennent à expiration ce même jour, a décidé, conformément à la date d'application des nouvelles règles et des mesures transitoires prévus par les dispositions de la Loi PACTE du 22 mai 2019 et de son Décret d'application du 24 mai 2019, de ne pas les renouveler, la société ne dépassant pas les nouveaux seuils et remplissant les conditions fixées pour bénéficier de la dispense de désignation d'un commissaire aux comptes à compter de l'exercice 2019.

Mention en sera faite au R.C.S. de

920973

Pour avis

#### OPALINE III

Société Civile au capital de 31 861,84 Euros Siège social : 78450 CHAVENAY 6, rue des Ormes 402 213 904 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 03/10/19, il a été décidé de nommer en qualité de gérant M. Olivier PAUWELS, demeurant 130 B, avenue de Verdun 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX, en remplacement de M. Edmond PAUWELS.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S de VERSAILLES. 920756

VITAE

SARL au capital de 1 000 Euros Siège social :

78600 MAISONS-LAFFITTE 6, impasse du Château 820 243 327 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 01/10/2019, il a été décidé de transférer le siège social du decide de l'alisielle le siège social de, 6, impasse du Château 78600 MAISONS-LAFFITTE au 52 F, avenue Egle 78600 MAISONS-LAFFITTE. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.

SCI MASSENET
SCI au capital de 1 000 Euros
Siège social : 78390 BOIS-D'ARCY Rue Jules Massenet 494 585 870 R.C.S. VERSAILLES

Suivant délibération en Assemblée Générale Extraordinaire du 22 octobre 2019, il a été décidé à l'unanimité le transfert du siège social à BOIS-D'ARCY (78390), 33 bis, rue du Chemin Vert.

Les statuts ont été modifiés en conséquence

Le dépôt sera effectué au RCS de VERSAILLES.

## FACEO FM ILE DE FRANCE SAS au capital de 100 000 Euros

Siège social : 78990 ÉLANCOURT 3, boulevard Jean Moulin - Omega Parc 537 934 630 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 31/10/2019, il a été décidé de transférer le siège social du 3 boulevard Jean Moulin - Omega Parc 78990 ÉLANCOURT au 10 B rue Blaise Pascal - Parc Euclide 1 - 78990 ÉLANCOURT et ce à compter du 01/11/2019. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Versailles. 921011

#### OPALINE II

Société civile au capital de 54 729,20 Euros Siège social : 78450 CHAVENAY 6, rue des Ormes 402 213 821 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 03/10/19, il a été décidé de nommer en qualité de gérant M. Olivier PAUWELS, demeurant 130B, avenue de Verdun 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX, en remplacement de M. Edmond PAUWÉLS.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de VERSAILLES.

### SOCIETE PLATRERIE NATIONALE TERTIAIRE

SAS au capital 2 000 €uros siège social : 78280 GUYANCOURT 5, clos Ambroise Paré 844 604 645 R.C.S. VERSAILLES

Le 28.10.2019, les associés ont modifié la dénomination pour :

#### AMENAGEMENT TERTIAIRE NATIONAL

920990

#### DISSOLUTIONS

#### SCI JEAN BAPTISTE

Société Civile Immobilière en liquidation au capital de 1524,49 Euros Siège social : 78110 LE VESINET 3. avenue Gabriel Dupont 412 154 130 R.C.S. VERSAILLES

Suivant décision collective des associés en date du 26/09/2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 26/09/2019 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Bernadette Koulentianos, demeurant 3, allée Gabriel Dupont 78110 LE VESINET

Le siège de la liquidation est fixé 3, allée Gabriel Dupont 78110 LE VESINET LE VESINET, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés

Mention sera faite au RCS : VERSAILLES. Pour avis

#### SCI 12 RUE DU CHEMIN VERT

Société Civile Immobilière En liquidation au capital de 670 300 Euros Siège social : 78110 LE VESINET 3, avenue Gabriel Dupont 480 112 069 R.C.S. VERSAILLES

Suivant décision collective des associés en date du 14/10/2019 :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 14/10/2019 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Bernadette Koulentianos, demeurant 3, allée Gabriel Dupont 78110 LE VESINET.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de VERSAÏLLES

Le siège de la liquidation est fixé 3, allée Gabriel Dupont 78110 LE VESINET LE VESINET, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention sera faite au RCS : VERSAILLES. Pour avis

### MFA

Société Civile en liquidation au capital de 322 234 Euros Siège social et siège de liquidation : 78112 FOŬRQUEUX 14, Résidence du Clos Baron 751 152 448 R.C.S. VERSAILLES

#### AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'AGE réunie le 4 novembre 2019 a décidé la dissolution anticipée de Société à compter ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les

délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur
François AMIOT, demeurant
14 Résidence du Clos Baron - 78112
FOURQUEUX.

Le siège de la liquidation est fixé 14 Résidence du Clos Baron 78112 FOURQUEUX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de VERSAILLES. en annexe au RCS.

920928

Pour avis, Le Liquidateur.

#### DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

#### SCI AURELIA

SCI en liquidation au capital de 61 000 Euros Siège social : 78400 CHATOU 1, rue des Champs Roger 392 111 621 R.C.S. VERSAILLES

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 7 octobre 2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 7 octobre 2019 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale a nommée Koulentianos, demeurant 3, allée Gabriel Dupont 78110 LE VESINET. Le dépôt des actes et pièces relatifs à 78110 LE VESINET, et lui a conféré les

la liquidation sera effectué au greffe du pouvoirs les plus étendus pour terminer tribunal de commerce de VERSAILLES. les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de liquidation est fixé à l'adresse du Liquidateur, soit au 22 avenue du Belloy 78110 Le Vésinet. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Versailles.

Pour avis, le liquidateur

### CLÔTURES DE LIQUIDATION

#### **PROPIL**

SAS en liquidation au capital de 1 000 Euros Siège social : 78420 CARRIERES-SUR-SEINE 1, avenue du Maréchal Juin 830 605 465 R.C.S. VERSAILLES

Par décision du 30/10/2019, l'associé unique, GUIOSE, Patrice, demeurant Avenue du Maréchal Juin 78420 Carrières-sur-Seine en sa qualité de liquidateur, a établi les comptes de liquidation et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du tribunal de commerce de Versailles.

Radiation au RCS de Versailles.

## **OPPOSITIONS**

#### **VENTES DE FONDS**

#### VENTE DE FONDS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17/10/2019, enregistré à Versailles, le 25/10/2019 Dossier : 2019 00033483 référence 7804P61 2019 A 08915.

La société AUDIT SERVICES & NETTOYAGE SARL au capital de 500 Euros, dont le siège social est 86, Grande Rue 78580 JUMEAUVILLE immatriculée sous le n° 484 454 129 RCS VERSAILLES a vendu à

La société, DV SERVICES ET ASSOCIES SARL au capital de 202 000 Euros, dont le siège social est 10, rue du Maule 78870 Bailly, immatriculée sous le n° 521 082 446 RCS VERSAILLES,

Un fonds de commerce de « Nettoyage des bâtiments et services associés » sis exploité 86, Grande Rue 78580 JUMEAUVILLE.

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 33 000 Euros. La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, au fonds vendu, pour la validité. Pour la correspondance est élu l'adresse du SEQUESTRE CABINET MARX Avocat 77, rue La Fayette 75009 Paris.

Le service annonces légales

du Journal Spécial des Sociétés

est à votre disposition

du lundi au vendredi.

Tél.: 01 47 03 10 10

## **AVIS RELATIFS AUX PERSONNES**

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 15 novembre 1993 confirmé par un deuxième testament olographe en date du 18 ianvier 1994.

Madame Jacqueline MARCHAIS, en son vivant retraitée, demeurant à SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE (78470) 66, chemin de la Chapelle Résidence

Saint-Rémy.

Née à PARIS 15<sup>ème</sup> arrondissement (75015), le 9 novembre 1920.

Veuve de Monsieur Robert Henri Alphonse GUILLOTIN et non remariée. Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation

fiscale.

Décédée à SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE (78470) (FRANCE), le 30 août 2019.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ces testaments ont fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Alain EUVRARD, notaire à PARIS, le 23 septembre 2019 lequel a été suivi d'un acte reçu par Frédéric NICOLAS, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Frédéric NICOLAS, Isabelle POUPON-NICOLAS, Thibaud NICOLAS, Sarah NICOLAS, notaires associés », titulaire d'un Office Notaria à VERSAILLES, 20, avenue de l'Europe, le 30 octobre 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Frédéric NICOLAS, notaire à VERSAILLES (78000) 20, avenue de l'Europe, référence CRPCEN : 78002, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de VERSAILLES de l'expédition du procès-verbal d'ouverture des testaments et copie de ces testaments et de la copie authentique de l'acte de contrôle de la saisine du légataire universel.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en

possession. Me Frédéric NICOLAS, notaire.

#### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date Sulvant testament olographe en date du 13 octobre 1999, Madame Isabelle PRADINES, dit « de PRADINES », demeurant à VERSAILLES (78000) 3, rue de Provence, née à PARIS (75017), le 30 octobre 1961, décédée à LE PLESSIS-ROBINSON (92350), le 21 juin 2019, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes d'un acte contenant procès-verbal d'ouverture et de description dudit testament, notoriété, constatation de l'absence d'héritier à réserve et de la vocation universelle du légataire, reçu par Maître Adeline JOFFRON, Notaire au sein de l'Office Notarial sis à BOULOGNE-BILLLANCOURT (Hauts-de-Seine), 23 bis, boulevard Jean Jaurès, le 30 octobre 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Adeline JOFFRON, notaire susnommé, référence CRPCEN : 92011, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de VERSAILLES de l'expédition du procès-verbal d'ouverture

du testament et copie de ce testament, En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. 920802

#### RÉGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte recu par Maître Bernard DUMAS, notaire à PARIS (9<sup>èr</sup> bernard DUMAS, notaire a PARIS (9<sup>cme</sup>), 13 rue Auber, le 30 octobre 2019, n° CRPCEN 75057, il a été constaté le changement de régime matrimonial entre Monsieur Thierry Pierre Marie Bernard DELTEIL-MC WILLIAMS, directeur de développement, et Madame Isabelle Marie-Odile SCHIPA agent compagnie Marie-Odile SCHIRA, agent commercial, son épouse, demeurant ensemble à LE CHESNAY (78150) Résidence

Monceau, 1 square de Tocqueville. Mariés à la mairie de BAGNOLES-DE-L'ORNE (61140) le 5 juillet 1986 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Lydie DEGRENNE, notaire à SAINT-HILAÍRE-DE-BRIOUZE (61220), le 4 juillet 1986.

Lesquels ont décidé d'adopter le régime de la communauté universelle, prévu à l'article 1526 du Code civil avec clause de préciput en faveur du survivant des époux.

Les oppositions s'il y a lieu doivent être faites auprès du notaire susnommé dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier. 920821

Suivant acte reçu par Maître Pierre VERSAVEL, Notaire associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « Pierre VERSAVEL, Stéphane MENAND et Isabelle GUILLAUMET-DELCOIGNE, Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial à LE CHESNAY-ROCQUENCOURT (Yvelines), 5, rue Caruel de Saint-Martin, le 25 octobre 2019, a été reçu le changement partiel de régime matrimonial avec ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux : PAR : Monsieur Maximin Marie René

Jean BIROTHEAU, retraité, époux de Madame Françoise Monique CLAUX, retraitée, demeurant à LE CHESNAY-ROCQUENCOURT (78150) 3, square des alizés Résidence Guynemer. Marié à la mairie de CHAVILLE (92370)

le 10 décembre 1966 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet

de modification.
De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation

fiscale. Madame Françoise Monique CLAUX,

retraitée, épouse de Monsieur Maximin Marie René Jean BIROTHEAU. demeurant à Le Chesnay-Rocquencourt (78150) 3, square des alizés Résidence Guvnemer

Mariée à la mairie de CHAVILLE (92370) le 10 décembre 1966 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion. Le notaire. 920761

Suivant acte reçu par Maître François GOUHIER à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (Yvelines) 18, rue Joël le Theule, le 31 octobre 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au survivant des époux par :

Monsieur Didier François JAN et Madame Josette Anne-Marie EYMAT, époux demeurant ensemble à MAGNY-LES-HAMEAUX (78114) 10, rue du Square Jean Gibert

Mariés à la mairie de CLAMART (92140) le 28 juillet 1962 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Suivant acte reçu par Maître Anne-Laure de BONNIERES, Notaire à VILLEPREUX, le 4 novembre 2019, Monsieur Patrick Lucien René GARNIER, retraité, et Madame Mathilde PATILLET, cadre financier, son épouse, demeurant ensemble à VILLEPREUX (78450) 10 avenue du Grand Parc, mariés à la mairie de VILLEPREUX (78450) le 30 août 1997 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, ont entendu pour l'avenir opter pour un régime séparatiste.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à Maître Anne-Laure de BONNIERES, Notaire à VILLEPREUX (78450), 16 rue Pasteur (code CRPCEN 78016).

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

> **ESSONNE** ୍ 91 ୍

## SOCIÉTÉS

#### **CONSTITUTIONS**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25/10/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

#### LES DELICES DE CHELLES

Capital: 8.000,00 Euros. Siège social: 31 Rue du Maréchal De Lattre de Tassigny 91100 CORBEIL ESSONNES.

Objet: L'acquisition sous toutes formes la création, la prise à bail, la gestion et l'exploitation de tous fonds de commerce notamment boulangerie, pâtisserie, confiserie, chocolaterie, glaces, traiteur, épicerie fine, restauration rapide, sandwicherie, pizzeria et boissons à

emporter, ou à consommer sur place.

Durée : 99 années à compter de son

immatriculation au R.C.S.

Président de SAS : M. BOUAJILA

Mokhtar, demeurant 31 Rue Maréchal

De Lattre de Tassigny 91100 CORBEIL ESSONNES.

La société sera immatriculée au R.C.S d'EVRY.

### SCI L'INSPIRATION

Siège Social : 75 Bis rue Gambetta-91460 MARCOUSSIS.

Objet : l'acquisition de tout immeuble bâti ou non bâti qui sera attribué en ouissance et en propriété à la Société Civile Immobilière.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de EVRY.

Capital: variable de 1.000 € à 5.000.000

Capital initial de 10.000 €uros

**Gérance**: M. Joackim LEMPERRIERE demeurant 46 rue Pasteur - 91460 MARCOUSSIS.

Par assp du 07/10/2019, avis de constitution d'une SASU dénommée :

#### **ACTEO**

Capital : 200 €uros. Siège social : 3, allée d'Ozonville, 91200 ATHIS MONS.

Objet : Entreprise spécialisée dans le secteur d'activité du conseil pour les affaires et autres conseils de gestion.

Durée : 99 ans. Président : SERON VERONIQUE, 3, allée d'Ozonville 91200 ATHIS MONS.

Immatriculation au R.C.S. de EVRY.

Par assp du 25/10/2019, avis de constitution d'une SASU dénommée :

#### CESTINO ITALIANO

Capital : 2 000 €. Siège social : 35 avenue Bolviller, 91800

BRUNOY.

Objet: Achat et vente, importation et exportation de toutes marchandises alimentaires pour particuliers et professionnels

Durée: 99 ans

Président : HENSEN Paul-Alexandre, 35 avenue Bolviller 91800 BRUNOY. Immatriculation au R.C.S. de EVRY.

Erratum à l'annonce 920470 parue dans le présent journal du 30/10/2019, il convenait de lire : acte ssp du 22/10/2019. 920692

### LE COUVENT

**MODIFICATIONS** 

SAS au capital de 9 000 000 Euros Siège social: 91220 LE PLESSIS PATE Rue de la Mare à Blot ZAC de la Tremblaie 824 271 126 RCS EVRY

Aux termes des Décisions de l'Associé Unique en date du 18/10/2019, il a été décidé de dissoudre le Conseil d'Administration.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de Evry.

#### SNC LE BEL AIR

SNC au capital de 2 000 €uros Siège social : 91540 MENNECY Centre Commercial du Bel Air 6 et 7, avenue du Bois Chapet 535 278 972 R.C.S. EVRY

Aux termes de l'AGE en date du 11/06/2019, constaté par décisions de l'AGE du 14/10/2019, les associés ont :

 constaté la réduction du capital social de la société de 1 020 €uros, qui est porté de la somme de 2 000 €uros à la somme de 980 €uros, par voie de rachat de la totalité des 51 parts sociales de Monsieur Stéphane GUITTARD, qui n'est plus associé de la Société à compter du

Aux termes d'un acte sssp du 2/09/2019, ele 11/06/2019 autorisé la cession de il a été constitué une SCI dénommée : 2 parts sociales de Madame Isabelle 2 parts sociales de Madame Isabelle GUITTARD dans la société « SNC LE BEL AIR » au profit de Madame Sabrina ROMAO, nouvelle associée, demeurant : 2, allée des Cerisiers - 91610 BALLANCOURT-SUR-ESSONNE

• décidé de nommer à compter du 14/10/2019, pour une durée illimitée, en qualité de gérante Madame Isabelle GUITTARD, demeurant : 2, allée des Cerisiers - 91610 BALLANCOURT-SUR-ESSONNE, en remplacement de Monsieur Stéphane GUITTARD, démissionnaire de ses fonctions de gérant à compter du même jour.

Les statuts ont été modifiés en conséauence.

Le dépôt légal au RCS d'EVRY.

#### ROYAL BREUILLET

SARL au capital de 10 000 Euros Siège social : 91650 BREUILLET 5, rue Buisson Rondeau 528 065 972 R.C.S. EVRY

Aux termes de l'AGE en date du 28/10/2019, les associés ont décidé de transférer, dès le 28/10/2019, le siège social de la société au 7, rue Lavoisier

59160 LOMME. Les STATUTS ont été modifiés en

conséquence.
Radiation au RCS de EVRY,

Nouvelle immatriculation au RCS de LILLE METROPOLE.

### R. V. F. RECYCLAGE

SAS au capital de 6 000 Euros Siège social : 91160 LONGJUMEAU 5, rue Gabriel Bertillon 831 221 890 R.C.S. EVRY

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 03/10/2019, il a été décidé de réduire le capital pour le ramener à 4 000 Euros puis de l'augmenter pour le porter à 6 000 Euros. Il a également été pris acte de la démission de la société CONSULTANT

SARL VENET RENE C.S.V.R. Les statuts ont été modifiés en conséauence.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de EVRY.

#### **EURL RC BALAYAGE**

SARL au capital de 1 000 Euros Siège Social: 91590 BAULNE 16, rue de Boigny 842 332 967 R.C.S. EVRY

Transfert du siège social

Le 01/10/2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 16, rue de Boigny - 91590 BAULNE au **9 ZA** Artisanale des Grouettes - 91590 CERNY à compter du 01/10/2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

#### DAMIRON

SAS au capital de 250 000 Euros Siège social : 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

ZAC des Montatons 11, rue Gustave Eiffel 498 559 772 R.C.S. EVRY

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte Extraordinaire ou Ordinaire en date du 08/10/2019, il a été décidé de nommer en qualité de Président La société Lauralex, SASU, 42, boulevard d'Inkermann 92200 NEUILLY-SUR-SEINE en remplacement de Philippe GOYARD. Le dépôt légal sera effectué au RCS de FVRY

INOVACTIS
SAS au capital de 1 000 Euros Siège social : 91058 EVRY COURCOURONNES Pépinière « Génopole Entreprises »
4, rue Pierre Fontaine 828 287 375 R.C.S. EVRY

Aux termes de l'AG en date du 01/09/2019, les actionnaires, en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Aux termes des décisions du Président en date du 04/10/2019, le capital social a été augmenté pour être porté à la somme de 1 410 Euros.

Le dépôt légal sera effectué au RCS

### CARROSSERIE M LALOYEAU SAS

SAS au capital de 182 938,82 Euros Siège social : 91150 ETAMPES Route de Brières 969 202 944 R.C.S. EVRY

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 28/06/2019, il a été décidé de modifier la dénomination sociale qui devient :

## LALOYEAU

Carrossier Constructeur Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS d'EVRY.

#### **DISSOLUTIONS**

#### CONNECT HABITAT

SARL au capital de 5 000 Euros Siège social : 91160 CHAMPLAN 12, rue de la Mairie 533 160 586 R.C.S. EVRY

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23/09/2019, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour. M. MINIERE Damien demeurant 12, rue de la Mairie 91160 CHAMPLAN, actuel gérant, a été nommé en qualité de liquidateur. De ce fait, ses fonctions de gérant prennent fin.

Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de EVRY.

#### **RODAV**

SCI au capital de 1 524,49 Euros Siège social 91360 EPINAY-SUR-ORGE 9, chemin des Pommiers 399 778 976 R.C.S. EVRY

Aux termes de l'AGE en date du 01/07/2019, il a été décidé de prononcer

la dissolution anticipée de la société. Mme Eveline MALGUY demeurant 9, chemin des Pommiers – 91360 EPINAY-SUR-ORGE, a été nommée en qualité de liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société et adresse du Liquidateur.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de

920934

#### ABONNEZ-VOUS

## SARFATI PERE ET FILS SAS au capital 7 500 Euros

Siège social 91700 SAINTE ĞENEVIEVE DES BOIS

40 rue Henri Barbusse 789 897 725 R.C.S. EVRY

Selon AGE du 15/10/2019, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour. Mr SARFATI Joseph demeurant à l'adresse du siège, a été nommé en qualité de liquidateur

Le siège de liquidation a été fixé au siège social.

Mention sera faite au RCS de EVRY.

#### CLÔTURES DE LIQUIDATION

#### SCI PEROSE

Société Civile au capital de 51 832,67 Euros Siège social : 91380 CHILLY-MAZARIN Place de la libération 2, allée des Peupliers 338 840 045 R.C.S. EVRY

Aux termes de la réunion de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 18/09/19, il a été approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de EVRY.

#### **GUERANDESSONNE**

Société Civile au capital de 132 630,64 Euros Siège social : 91400 ORSAY 98 bis, rue de Lozere 437 930 738 R.C.S. EVRY

Aux termes de l'assemblée générale des associés en date du 31/07/19, il a été approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS d'EVRY.

## **OPPOSITIONS**

#### **VENTES DE FONDS**

Aux termes d'un acte SSP, en date à Villemoisson-sur-Orge du 12/09/2019, enregistré au service départemental de l'enregistrement Etampes, le 26/09/2019, dossier n° 2019 00018794, Réf 9104P61

2019 A 06060, Monsieur YAHIATENE Alexandre, Abdelkrim, né le 15/12/1987 à Boghni (Algérie), immatriculée au RCS d'Évry, sous le N° 828 551 895 demeurant 38, rue du Maréchal GALLIENI -91360-Villemoisson-sur-Orge.

A cédé son fonds de commerce de « Alimentation générale, vente en gros et au détail », exploité dans son établissement situé à la même adresse ci-dessus citée

à la SAS GABRYEL MARKET, au capital de 2 000 €uros, immatriculée au RCS d'Évry, sous le n° 842 862 666 et dont le siège est situé au 5, place des Eglantiers 91700 - Sainte-Geneviève-des-Bois.

La cession a été consentie movennant le prix de 88 000 €uros. L'entrée en jouissance a été fixée au 12/09/2019.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité au fonds cédé et pour la correspondance au Cabinet de Maître Yahia AMNACHE, avocat à la Cour, 73, boulevard de Sébastopol-75002-Paris.

## **AVIS RELATIFS AUX PERSONNES**

#### RÉGIME **MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maître Philippe PAVARD, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Philippe PAVARD, Fabienne DAUBET et Pierre-Henri FAURE », titulaire d'un Office Notarial à CRETEIL (Val-de-Marne), 5 bis, avenue de la République, le 5 novembre 2019, Monsieur Eric Jean-Pierre Franck LEMAIRE, responsable bureau d'études, et Madame Catherine GENÊT-JEANNIOT, ATSEM, son épouse, demeurant ensemble à LEUVILLE-SUR-ORGE

(91310), 18, rue des Norottes. Mariés à la mairie de SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100) le 9 juin 1990 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ont adopté, pour l'avenir, le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale des biens au

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois de la parution de la présente annonce, et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à Maître Philippe PAVARD, notaire à CRETEIL (94000), 5 bis, avenue de la République. (CRPCEN 94019).

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance. 921023

## HAUTS-DE-SEINE ୍ 92 ୍

## SOCIÉTÉS

#### **CONSTITUTIONS**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29/10/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

### Dénomination : SCI DU PORT HUE Forme: SCI. Objet: L'acquisition par voie d'achat

ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers à l'exclusion de toute location meublée de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et

droits immobiliers en question.
Siège social: 71, boulevard du
Commandant Charcot 92200 NEUILLYSUR-SEINE.

Capital : 8 000 €uros.

Durée : 99 années.
Cession des parts : Clauses d'agrément.
Gérance : M. DELAUNOY de la TOUR
d'ARTAISE Hervé et Mme du BOUÊTIEZ
de KERORGUEN Véronique demeurant ensemble 71, boulevard du Commandant Charcot 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Qualité : Gérant et associé indéfiniment responsable.

La société sera immatriculée au R.C.S. de NANTERRE.

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Thomas LESELLIER, Notaire Associé à CHÂTENAY-MALABRY (Hautsde-Seine), 1, avenue du Plessis, en date du 18/10/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques

### Dénomination : SCI LFC BATI

Forme: SCI.

Objet: L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location ou la mise à disposition gratuite, sur décision de la gérance, au profit des associés ou de certains d'entre eux, de tous biens et droits immobiliers, et notamment les biens et droits immobiliers, et notamment les biens situés FONTENAY-AUX-ROSES (92260) 63-71, rue Marx Dormoy L'acquisition des biens immobiliers pourra indifféremment avoir lieu pour la pleine propriété, la nue-propriété ou l'usufruit. L'organisation en vue d'en faciliter la gestion et la transmission, et afin d'éviter qu'il ne soit livré aux aléas de l'indivision, du patrimoine immobilier des associés. La prise de participation dans toutes sociétés civiles ou commerciales, à l'exception des sociétés en nom collectifs. La gestion des titres, droits sociaux et valeurs mobilières constituant

son patrimoine. Siège social : 17, rue Serpentine 92220

BAGNEUX.

Capital: 40 000,00 Euros.

Durée: 99 années à compter de son

immatriculation au R.C.S.

Cession des parts: Clauses d'agrément.

Gérance: M. NOURY Eric, et Mme

MOUTONNIER Florence épouse

NOURY demeurant ensemble au 17, rue Serpentine 92220 BAGNEUX.

La société sera immatriculée au R.C.S. de NANTERRE.

920875

Avis de constitution : Suivant acte sous seing privé en date à VAUCRESSON (92420) du 30 octobre 2019 a été constituée la société dénommée :

#### SCI DU BLESOIS

Société civile immobilière au capital de 1.000 Euros entièrement libéré par apports en numéraire.

Ayant son siège à VAUCRESSON (92420), 7 Place du Général Leclerc.

La société a pour objet : l'acquisition, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location de tous biens et droits immobiliers. Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Durée : 99 ans à compter de son

immatriculation au RCS de Nanterre.

Les **premiers gérants** de la société sont Monsieur Laurent Pierre Gratien GALIBERT, et Madame Laëtitia Ann RENAUT, son épouse, demeurant ensemble à VAUCRESSON (92420) 19 rue Allouard.

Pour avis. Les gérants.

Aux termes d'un acte ssp en date à ISSY-LES-MOULINEAUX du 5 octobre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme: Société à Responsabilité Limitée Dénomination sociale :

#### AU PETIT TONNEAU

Capital: 200 000 Euros constitué d'apports en nature.

Objet: restauration traditionnelle. Siège social : 35, avenue Victor Cresson

92130 ISSY-LES-MOULINEAUX. Durée: 99 ans à compter de la date de 'immatriculation au RCS de NANTERRE.

Gérance : Monsieur José MALHERBE demeurant 29/31, avenue Bourgain 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX.

<del>ୡୄଡ଼ୡଡ଼ୡଡ଼ୡଡ଼ୡ</del>

Aux termes d'un acte sous seing privé recu le 23/10/2019

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes

Dénomination :

## Ph VIALLARD - AMO

et Conseils
Forme: SAS.
Capital: 1 000,00 Euros.
Siège social: 28, avenue de la république 92130 Issy-Les-Moulineaux.
Obiet: L'accistones à montre de la verse.

Objet: L'assistance à maîtrise d'ouvrage (Amo), les conseils en construction de l'étude amont à la livraison de l'ouvrage et de la conduite d'opération en bâtiment. Durée: 30 années.

Président: M. VIALLARD Philippe, demeurant 28, avenue de la République 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX.

La société sera immatriculée au R.C.S. de NANTERRE.

Aux termes d'un acte authentique. reçu par Maître Camille de BOYSSON-GÉFFRAY, Notaire à PARIS (75008), 11 bis rue d'Aguesseau, en date du 24/10/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

### Dénomination : FANS IMMO

Forme : SCI.

Objet : La propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location, la gestion, l'acquisition ou la vente à titre occasionnel de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et plus généralement de tous autres biens et droits mobiliers.

Siège social : 30 Boulevard d'Inkermann 92200 NEUILLY SUR SEINE. Capital : 1.000,00 Euros. Durée : 99 années à compter de son

immatriculation au R.C.S.

Cession des parts : Clauses d'agrément. Gérance: Mr GARNIER de BOISGROLLIER de RUOLZ Hilaire et Mme COMMERGNAT épouse GARNIER DE BOISGROLLIER DE RUOLZ Pauline, demeurant ensemble 30 Boulevard d'Inkermann 92200 NEUILLY SUR SEINE.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Nanterre.

Aux termes d'un acte sous seing privé reçu le 22/10/2019. Il a été constitué une société présentant

les caractéristiques suivantes :

Dénomination : B & L

Forme: SAS.
Capital: 10 000,00 Euros.
Siège social: 31, rue Michelet 92600
ASNIERES-SUR-SEINE.

Obiet : La société a pour obiet en France et à l'étranger, le conseil, l'étude, l'ingénierie, le négoce, le courtage, le commissionnement, la location, l'importation ou l'exportation, la conception, la fabrication, la modification, la réparation de tous produits ou services. ainsi que l'agence en France de toutes sociétés étrangères, et notamment dans les domaines suivants : produits cosmétiques, produits d'hygiène, produits alimentaires, en particulier en matière de régimes alimentaires, produits accompagnant une cure et tous autres produits assimilés, ainsi que le conseil en marketing, marketing digital, communication, publicité, design.

Durée : 99 années.
Président : Mme ATHUIL-COUDERC
Véronique, demeurant 31, rue Michelet

92600 ASNIERES-SUR-SEINE.

Directeur Général : M. DALIBARD
Nicolas, demeurant 16, rue Eugène Varin 75010 PARIS.

La société sera immatriculée au R.C.S. de NANTERRE.

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

## CHONE & ASSOCIES NOTAIRES

16 Place Jean Jaurès SAINT NICOLAS DE PORT

Acte de constitution de société reçu par Me Sandrine CHONE, notaire à St Nicolas de Port, le 24/10/2019 :

Forme : Société civile

Dénomination : ABCP92

Siège: 37, rue de Chezy 92200 Neuilly-

sur-Seine. Durée: 99 ans. Objet: Acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers

Capital social : 100 Euros en numéraire. Gérant : M. Benoit PALLEZ demeurant 37, rue de Chezy 92200 Neuilly-sur-Seine. Clauses relatives aux cessions de

: Cession libre entre associés et soumise à AGE dans les autres cas Immatriculation de la Société au RCS de

NANTERRE. 920684

Par acte SSP en date du 23/08/2019, la société dont les caractéristiques suivantes a été constituée :

#### Dénomination : SELLE & SALE

Forme: SAS.

Capital : 2.000 €. Siège social : 3, cours Saint-Vincent, 92130 Issy-les-Moulineaux.

Objet social : l'édition de site internet et d'application mobile destinés à la vente d'articles d'équitation, la publicité, la vente d'espace publicitaire, et tout autre négoce lié ou non à l'activité du site et de l'application.

Durée: 99 années.

Président : Mme Marie Diebold, 3, cours Saint-Vincent, 92130 Issy-les-Moulineaux. Directeur général : Mme Louise Barroit, 9, cours Saint-Vincent, 92130 Issy-les-Moulineaux.

Transfert d'actions : le transfert d'actions est soumis à une procédure d'agrément et de préemption des associés.

Immatriculation au RCS de Nanterre.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 octobre 2019 il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

#### LA REMONTADDA

Objet: L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Siège social : 32, rue Parmentier (92200) NEUILLY-SUR-SEINE.

Capital : 1 000,00 €uros. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.

Cession de parts : Clause d'agrément pour toutes cessions

Gérance : M. Warren ADDA demeurant à NEUILLY-SUR-SEINE (92200) 32, rue Parmentier

Aux termes d'un acte SSP du 26/10/19. Il a été constitué une Société par actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes

Dénomination :

#### **AUX BONS FRUITS**

Objet : Vente au détail en magasin et en ambulant de fruits et légumes, Alimentation générale, Import-export de tous produits non réglementés.

Siège social : 16, rue Maurepas 92500 RUEIL-MALMAISON.

Capital: 8 000 Euros.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de NANTERRE. Président : Mme RAUV ép. TEA Elodie, son exercice social, son siège social Tai leng demeurant 16, rue Maurepas 92500 Rueil-Malmaison.

Cession des actions : Clauses d'agrément.

Aux termes d'un acte ssp en date du 30/10/2019, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques ci-après

Objet : Toutes prestations de services ou de conseils en matières administrative, financière, comptable, commerciale, informatique ou de gestion au profit de toutes sociétés dans lesquelles elle détiendrait ou non une participation directe ou indirecte.

Dénomination : LhopCo Siège social : 30, avenue Clarisse – 92420 VAUCRESSON

Durée : 99 années Capital : 10 000 €uros

Président : Monsieur Lhopiteau Stéphane, demeurant 30, avenue Clarisse -92420 VÁUCRESSON.

La Société sera immatriculée au RCS de NANTERRE. 920923

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 09/07/2019, il a étě constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : AIDOMA

Forme: SARL.

Capital: 2.000,00 Euros.

Siège social : 34 Avenue du château 92190 MEUDON.

Objet : Conseil en Stratégie auprès des entreprises. Conseil en Développement commercial. Conseil en Marketing Communication. Conseil en

Développement personnel.

Durée: 99 années à compter de son

immatriculation au R.C.S.

Gérance: M. BALARESQUE Christophe,
demeurant 34 Avenue du château 92190 MEUDON.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Nanterre.

Aux termes d'un acte authentique reçu en date du 03/10/2019, par Mª Fabien LIVA, Notaire Associé à Paris (15°), 7-11, quai André Citroën, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MASSÉVIN

Forme: SARL. Capital: 2 315 000,00 Euros.

Siège social : 46, rue d'Estienne d'Orves 92500 RUEIL-MALMAISON.

Objet: Acquisition, administration et exploitation de tous immeubles appartenant à la société, ainsi que leur cession éventuelle.

Durée: 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. **Gérance**: M. MASSE Philippe

demeurant 46, rue d'Estienne d'Orves 92500 RUEIL-MALMAISON.

La société sera immatriculée au R.C.S. de NANTERRE.

921020

#### **TRANSFORMATIONS**

#### TERTULIA

SARL au capital de 500 000 Euros Siège social : 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT 28, rue de Solferino 330 744 269 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30/09/2019, il a été décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau et d'adopté le texte des statuts qui

demeurent inchangés. En conséquence de cette transformation, il a été mis fin au mandat de M. Lai KARAMA de ses fonctions de Gérant et il est nommé Président de la Société sous sa nouvelle forme.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

#### **MODIFICATIONS**

## SOCIETE EN NOM COLLECTIF CTL 1604, PAR ABREVIATION

SNC CTL 1604 SNC au capital de 1 000 €uros Siège social : 92547 MONTROUGE CEDEX 12, place des États-Unis CS 70052 824 388 136 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31.10.2019, il a été décidé :

-d'adopter pour nouvelle dénomination :

### Société en Nom Collectif ACAI BAIL1 et par abréviation SNC ACAI BAIL 1

- de modifier l'objet social qui devient : « Acquérir en le finançant par tous moyens, un navire porte-conteneurs d'une capacité de 2 200 TEU, ci-après dénommé le « Navire ». Louer (par voie de location ou de crédit-bail), vendre ou plus généralement transférer la propriété ou la jouissance du Navire. »

- de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, la société RSM PARIS, sise 26, rue Cambacérès 75008 PARIS, 792 111 783 RCS PARIS et en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, la société FIDINTER, sise 26, rue Cambacérès 75008 PARIS, 652 056 110 RCS PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE

### BETHEMONT GOLF SAS

SAS au capital de 40 000 €uros Siège social : 92500 RUEIL MALMAISON 121, rue du Lieutenant-Colonel de Montbrison 449 279 074 R.C.S. NANTERRE

L'AGM du 28/6/19 a décidé de déclarer auprès du RCS le représentant légal de la Présidente, la société ALBATROS, qui est Juliette WALLAERT, demeurant rue Maître Jacques 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.

DS

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 000 €uros Siège Social : 92120 MONTROUGE 14-16, rue Périer 832 837 603 R.C.S. NANTERRE

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 22/07/2019, l'associé unique, en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de

la société Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE.

#### FONTERRA (FRANCE) SAS

SAS au capital de 5 000 Euros Siège social 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT 21-23, boulevard Haussmann 527 636 955 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des Décisions de l'Associé Unique du 25/10/19, il a été décidé de nommer la société KPMG SA – Tour Eqho-2, avenue Gambetta - 92066 PARIS LA DEFENSE -775 726 417 RCS Nanterre en qualité de commissaire aux comptes titulaire ,en remplacement de PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT.

D'autre part, il a été pris acte du commissaire aux comptes suppléant à compter du 11/10/19.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE.

## SARL IPPON SECURITE S.A.S. au capital de 60 000,00 €uros

Siège social : 92360 MEUDON LA FORET 2 a, avenue du Général de Gaulle 420 910 804 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'A.G.E du 23 septembre 2019, les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale en celle de IPPON SECURITE à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> avril 2019. Mention en sera faite au R.C.S. de Nanterre.

CNH Industrial Capital Europe Société par Actions Simplifiée au capital de 88 482 297 Euros Siège social: 92000 NANTERRE 12, rue du Port 413 356 353 R.C.S. NANTERRE

Lors de la réunion de l'organe Collégial de Direction en date du 9 octobre 2019, M. Mariusz TARASIUK, demeurant 21 rue Jules Ferry, 92400 COURBEVOIE a été désigné en qualité de Président, en remplacement de M. Philippe LAMBERT, démissionnaire.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.

### SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE IMMOCRI ALSACE

SCI au capital de 253 066 Euros Siège social : 92240 MALAKOFF 139/147, rue Paul Vaillant Couturier 328 045 091 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale en date du 24/06/2019, il a été pris acte de la désignation de M. SAUNIER Thomas, domicilié 21, rue Laffite 75009 PARIS en qualité de représentant permanent de l'institution de retraite HUMANIS RETRAITE ARRCO, nouvellement HUMANIS RETRAITE AGIRC-ARRCO, Gérant en remplacement de M. MAZURIER Jean-Pierre.

Il a été décidé de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire la société CTF, SAS dont le siège social est situé Bâtiment A 23-25, rue de Berri 75008 PARIS n° 352 700 405 RCS PARIS et de nommer en qualité de Commissaire aux comptes suppléant la société CONSEIL FINANCE AUDIT, SARL dont le siège social est situé 9, rue de la Charlotière 37540 ST-CYR-SUR-LOIRE n° 449 374 909 R.C.S. TOURS ; en remplacement de la société KPMG SA et de la société KPMG AUDIT NORD, respectivement Commissaire aux comptes titulaire et suppléant.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S de NANTÉRRE

## **APRI PARC A10** SCI APRI PARC A10

SCI au capital de 8 850 000 Euros Siège social : 92240 MALAKOFF 139/147, rue Paul Vaillant Couturier 498 530 740 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale en date du 07/06/2019, il a été pris acte de la désignation de M. SAUNIER Thomas, domicilié 21, rue Laffite 75009 PARIS en qualité de représentant permanent de l'institution de prévoyance HUMANIS PREVOYANCE, Gérant ; en remplacement de M. MAZURIER Jean-Pierre.

Il a été décidé de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire la société KMPG SA, SA dont le siège social est situé 2, avenue GAMBETTA - TOUR EQHO 92066 PARIS LA DÉFENSE CEDEX 775 726 417 RCS NANTERRE et de nommer en qualité de Commissaire aux comptes suppléant la société SALUSTRO REYDEL, SAS dont le siège social est situé 2, avenue GAMBETTA - TOUR EQHO 92066 PARIS LA DÉFENSE CEDEX n° 652 044 371 RCS NANTERRE en remplacement de la société KPMG AUDIT FS I et de la société KPMG AUDIT NORD, respectivement Commissaire aux comptes titulaire et suppléant.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de NANTERRE

### SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE IMMOCRI-NORMANDIE

SCI au capital de 81 697,96 Euros Siège social : 92240 MALAKOFF 139/147, rue Paul Vaillant Couturier 324 379 916 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale en date du 24/06/2019, il a été pris acte de la désignation de M. SAUNIER Thomas, domicilié professionnellement 21, rue Laffite 75009 PARIS en qualité de représentant permanent de l'institution de retraite HUMANIS RETRAITE ARRCO, nouvellement HUMANIS RETRAITE AGIRC-ARRCO, Gérant; en remplacement de M. MAZURIER Jean-Pierre.

Il a été décidé de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire la société CTF, SAS dont le siège social est situé Bâtiment A 23-25, rue de Berri 75008 PARIS n° 352 700 405 RCS PARIS et de nommer en qualité de Commissaire aux comptes suppléant la société CONSEIL FINANCE AUDIT, SARL dont le siège social est situé 9, rue de la Charlotière 37540 ST CYR SUR LOIRE n° 449 374 909 R.C.S. TOURS ; en remplacement de la société KPMG SA et de la société KPMG AUDIT NORD, respectivement Commissaire aux comptes titulaire et suppléant.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de NANTERRÉ.

#### SCI AMIRAL DE L'EFFORT

Société Civile au capital de 152,45 Euros Siège social : 92400 COURBEVOIE 12, rue Hoche 433 406 881 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'une décision collective des associés en date du 22/10/2019. il a été décidé de réduire le capital social d'une somme de 76,22 Euros pour le ramener de 152,45 Euros à 76,23 Euros, par l'annulation pure et simple de parts sociales.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

### SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE | SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE | IMMOCRI LANGUEDOC

SCI au capital de 15 245 Euros Siège social : 92240 MALAKOFF 139/147, rue Paul Vaillant Couturier 319 491 189 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale en date du 24/06/2019, il a été pris acte de la désignation de M. SAUNIER Thomas, domicilié 21, rue Laffite 75009 PARIS en qualité de représentant permanent de l'institution de retraite HUMANIS RETRAITE ARRCO, nouvellement HUMANIS RETRAITE AGIRC-ARRCO, Gérant ; en remplacement de M. MAZURIER Jean-Pierre.

Il a été décidé de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire la société CTF, SAS dont le siège social est situé Bâtiment A 23-25, rue de Berri 75008 PARIS n° 352 700 405 RCS PARIS et de nommer en qualité de Commissaire aux comptes suppléant la société CONSEIL FINANCE AUDIT, SARL dont le siège social est situé 9, rue de la Charlotière 37540 ST-CYR-SUR-LOIRE n° 449 374 909 R.C.S. TOURS ; en remplacement de la société KPMG SA et de la société KPMG AUDIT NORD, respectivement Commissaire aux comptes titulaire et suppléant.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de NANTERRE.

### SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE A.I.C. LA DAME BLANCHE

SCI AIC LA DAME BLANCHE SCI au capital de 13 000 000 Euros Siège social : 92240 MALAKOFF 139/147, rue Paul Vaillant Couturier 509 472 551 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale en date du 24/06/2019, il a été pris acte de la désignation de M. SAUNIER Thomas, domicilié 21, rue Laffite 75009 PARIS en qualité de représentant permanent de l'institution de retraite HUMANIS RETRAITE ARRCO, nouvellement HUMANIS RETRAITE AGIRC-ARRCO, en remplacement de M. MAZURIER Jean-Pierre.

Il a été décidé de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire la société CTF, SAS dont le siège social est situé Bâtiment A 23-25, rue de Berri 75008 PARIS n° 352 700 405 RCS PARIS et de nommer en qualité de Commissaire aux comptes suppléant la société CONSEIL FINANCE AUDIT, SARL dont le siège social est situé 9, rue de la Charlotière 37540 ST-CYR-SUR-LOIRE n° 449 374 909 R.C.S. TOURS ; en remplacement de la société KPMG SA et de la société KPMG AUDIT NORD, respectivement Commissaire aux comptes titulaire et suppléant.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de NANTERRE. 920762

### SCI HUMANIS LYON BRITANNIA

SCI au capital de 2 408 100 Euros Siège social : 92240 MALAKOFF 139/147, rue Paul Vaillant Couturier 833 773 906 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale en date du 21/06/2019, il a été pris acte de la désignation de M. SAUNIER Thomas, domicilié 21, rue Laffite 75009 PARIS en qualité de représentant permanent de l'institution de retraite HUMANIS RETRAITE ARRCO, nouvellement HUMANIS RETRAITE AGIRC-ARRCO, Gérant.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de NANTERRE.

SCI RC.S Société Civile au capital de 2 458 100 Euros Siège social: 92240 MALAKOFF 139/147, rue Paul Vaillant Couturier 514 248 152 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte en date du 21/06/2019, il a été pris acte de la fusion en date du 01/01/2019 entre l'institution HUMANIS RETRAITE AGIRC, absorbée par l'institution HUMANIS RETRAITE ARRCO, nouvellement dénommée HUMANIS RETRAITE AGIRC-ARRCO dont le siège social est situé 21, rue Laffitte 75009 PARIS n° 775 675 218 RCS PARIS. De ce fait, l'institution HUMANIS RETRAITE AGIRC-ARRCO a repris les fonctions de gérant de l'institution HUMANIS RETRAITE AGIRC.

Il a été pris acte de la désignation de M. SAUNIER Thomas, domicilié 21, rue Laffite 75009 PARÍS en qualité de représentant permanent de l'institution de retraite HUMANIS RETRAITE AGIRC-ARRCO.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de NANTERRE.

920842

#### **ACTELION PHARMACEUTICALS FRANCE**

SAS au capital de 12 200 000 €uros Siège social : 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX 1, rue Camille Desmoulins 432 410 686 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 25/10/2019, il a été décidé de nommer en qualité de Président : Mme DUQUESNE ép. ROUX Karine, demeurant 156, rue de Paris 92100 Boulogne-Billancourt, en remplacement de Mme THIERY Céline. Le dépôt légal sera effectué au RCS de

#### PENERIVA CONSEIL

SASU au capital de 1 000 Euros Siège social 92200 NEUILLY-SUR-SEINE 1 bis, rue de l'Hôtel de Ville 829 274 778 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des Décisions de l'Associé Unique en date du 28/06/2019, il a été décidé, en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE.

#### SCI IMMOCRI ATLANTIQUE

SCI au capital de 15 245 Euros Siège social : 92240 MALAKOFF 139/147 Rue Paul Vaillant Couturier 323 815 803 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale en date du 24/06/2019, il a été pris acte de la désignation de Mr SAUNIER Thomas, domicilié 21 rue Laffite 75009 PARIS en qualité de représentant permanent de l'institution de retraite HUMANIS RETRAITE ARRCO, nouvellement HUMANIS RETRAITE AGIRC-ARRCO en remplacement de Gérant ; en rempla Mr MAZURIER Jean-Pierre. Gérant

Il a été pris acte de la fin des mandats de la société KPMG SA et de la société KPMG AUDIT NORD, respectivement Commissaire aux comptes titulaire et suppléant.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de NANTERRE.

### SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE **IMMOCRI-MEDITERRANEE**

SCI au capital de 144 019,52 Euro Siège social : 92240 MALAKOFF 139/147, rue Paul Vaillant Couturier 325 686 103 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale en date du 24/06/2019, il a été pris acte de la désignation de M. SAUNIER Thomas, domicilié 21, rue Laffite 75009 PARIS en qualité de représentant permanent de l'institution de retraite HUMANIS RETRAITE ARRCO, nouvellement HUMANIS RETRAITE AGIRC-ARRCO, Gérant ; en remplacement de M. MAZURIER Jean-Pierre.

Il a été décidé de nommer en qualité Il a ete decide de nommer en quante de Commissaire aux comptes titulaire la société CTF, SAS dont le siège social est situé Bâtiment A 23-25, rue de Berri 75008 PARIS n° 352 700 405 RCS PARIS et de nommer en qualité de Commissaire aux comptes suppléant la société CONSEIL FINANCE AUDIT, SARL dont le siège social est situé 9, rue de la Charlotière 37540 ST-CYR-SUR-LOIRE n° 449 374 909 R.C.S. TOURS ; en remplacement de la société KPMG SA et de la société KPMG AUDIT NORD, respectivement Commissaire aux comptes titulaire et suppléant.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de NANTERRE. 920851

#### ZAYAN

SARL au capital de 1 200 €uros Siège social : 92500 RUEIL MALMAISON 37-39, avenue du 18 Juin 1940 834 752 362 R.C.S. NANTERRE

Suivant délibération de l'AGE du 04/02/2019, M. Abdul MOTALIB, demeurant à SAINT DENIS (93210), 10 rue Fraizier a été nommé en qualité de gérant de la société pour une durée indéterminée à compter 01/04/2019 en remplacement de M. Salim CHOWDHURY démissionnaire ; et cette même assemblée a décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui

#### devient: "INDIAN PAVILLON

A compter du 4 février 2019. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

#### PLAZA AZUREL NEUILLY

SCI au capital de 100,00 €uros Siège social: 75008 PARIS 16, avenue Hoche 838 715 415 R.C.S. PARIS

Par décision de l'AGE du 01/04/19 il a été décidé le transfert du siège social à compter du 01/03/19 au 110, avenue Victor Hugo 92100 Boulogne-Billancourt. La durée et l'objet demeurant inchangés. Radiation du RCS de PARIS et ré-immatriculation au RCS de NANTERRE.

#### LENILORAC

SAS au capital de 121 000,00 €uros Siège social : 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT 53, rue des Peupliers 513 080 689 R.C.S. NANTERRE

Suivant Décisions du Président en date du 30 septembre 2019, il a été pris acte du transfert du siège social au 53, rue des Peupliers – 92100 BOULLOGNE-BILLANCOURT au 19, rue Camille Desmoulins – 35000 RENNES.

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

La société sera radiée du RCS de NANTERRE.

## ELYGIES 16 Entreprise unipersonnelle

à Responsabilité limité au capital de 1 000 €uros Siège social 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT 53, rue des Peupliers 521 479 311 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 01/08/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 19, rue Camille Desmoulins - 35000 RENNES.

La société sera radiée du RCS de NANTERRE.

SCI PRINCESS 2 Société Civile Immobilière au capital de 152 448 Euros Siège social : 64000 PAU boulevard Hauterive 439 417 163 R.C.S. PAU

Des décisions de l'assemblée générale en date du 1<sup>er</sup> octobre 2019, il résulte :

 qu'il a été pris acte de la démission de Madame Anne-Marie ROUX de son mandat de Gérante et que Monsieur Yves LE MASNE, demeurant 12, rue Jean Jaurès, 92813 Puteaux Cedex, a été désigné en qualité de nouveau **Gérant**;

que le siège social a été transféré du 6, boulevard Hauterive, 64000 Pau, au 12, rue Jean Jaurès 92813 PUTEAUX

Durée: Jusqu'au 9 octobre 2051.

Activités : Construction d'un bâtiment destiné à être loué ou sous loué, a des établissements de santé, cabinets médicaux ou paramédicaux et en particulier à la SPMSD Clinique Princess La Société fera l'objet d'une immatri-culation au RCS de NANTERRE et sera radiée au RCS de PAU.

Pour Avis

#### SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE **IMMOCRI-BRETAGNE**

SCI au capital de 15 245 Euros Siège social : 92240 MALAKOFF 139/147, rue Paul Vaillant Couturier 329 119 143 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale en date du 24/06/2019, il a été pris acte de la désignation de M. SAUNIER Thomas, domicilié 21, rue Laffite 75009 PARIS en qualité de représentant permanent de l'institution de retraite HUMANIS RETRAITE ARRCO, nouvellement HUMANIS RETRAITE AGIRC-ARRCO, Gérant ; en remplacement de M. MAZURIER Jean-Pierre.

II a été pris acte de la fin des mandats de la société KPMG SA et de la société KPMG AUDIT NORD, respectivement Commissaire aux comptes titulaire et

suppléant. Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de NANTERRE.

920767

## **PPLE** fr

Portail de la Publicité Légale des Entreprises

Site officiel d'accès aux publicités et aux informations légales des entreprises



### SOCIETE EN NOM COLLECTIF | FONCIERE GALERIE POITIERS CTL 1610, PAR ABREVIATION SNC CTL 1610

SNC au capital de 1 000 €uros Siège social : 92547 MONTROUGE CEDEX 12, place des États-Unis CS 70052 824 388 698 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31.10.2019, il a

- d'adopter pour nouvelle dénomination :

### Société en Nom Collectif **ACAI BAIL 2** et par abréviation SNC ACAI BAIL 2

- de modifier l'objet social qui devient : « Acquérir en le finançant par tous moyens, un navire porte-conteneurs d'une capacité de 2 200 TEU, ci-après dénommé le « Navire ». Louer (par voie de location ou de crédit-bail), vendre ou plus généralement transférer la propriété ou la jouissance du Navire ».

- de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, la société RSM PARIS, sise 26, rue Cambacérès 75008 PARIS, 792 111 783 RCS PARIS et en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, la société FIDINTER, sise 26, rue Cambacérès 75008 PARIS, 652 056 110 RCS PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTÉRRE

#### SOCIETE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS POITIERS (S.I.I.P)

SASU au capital de 5 000 Euros Siège social: 92310 SEVRES **2**, rue Troyon 829 603 836 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGM en date du 11/10/2019, les actionnaires, application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

920702

#### **HUMANIS PARTENAIRE**

SA au capital de 1 387 386 Euros Siège social : 92240 MALAKOFF 139-147, rue Paul Vaillant Couturier 342 066 396 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'une réunion du conseil d'administration en date du 16/10/2019, il a été décidé de nommer M. COOL William actuel administrateur en qualité de directeur général en remplacement de M. DUBOIS Eric.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

#### TD SYSTEM

SARL au capital de 100 000 €uros Siège social : 92370 CHAVILLE 7, rue du Père Komitas 508 214 327 R.C.S NANTERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 28/10/2019 a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Modification au RCS de NANTERRE. La Gérance.

(F.G.P)
SASU au capital de 2 500 Euros
Siège social : 92310 SEVRES 2, rue Troyon 829 793 843 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des délibérations de l'associé unique en date du 11/10/2019, il a été décidé, en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

## FONCIERE HYPER POITIERS (F.H.P) SASU au capital de 2 500 Euros

Siège social : 92310 SEVRES 2, rue Troyon 829 793 884 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des délibérations de l'associé unique en date du 11/10/2019, il a été décidé, en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

### SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE **ALLIANCE PARC A 10** SCI ALLIANCE PARC A 10

SCI au capital de 6 000 000 Euros Siège social : 92240 MALAKOFF 139/147 Rue Paul Vaillant Couturier 488 179 599 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale en date du 07/06/2019, il a été pris acte de la désignation de Mr SAUNIER Thomas, domicilié 21 rue Laffite 75009 PARIS en qualité de représentant permanent de l'institution de prévoyance HUMANIS PREVOYANCE, Gérant.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de NANTERRE.

920863

#### SAUR RELAIS

SNC au capital de 1 500 Euros Siège social : 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX 11, chemin de Bretagne 384 814 810 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions des Associés en date du 17/10/2019, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant, Monsieur Jeremy RUIZ demeurant 13. route de Versailles 78430 LOUVECIENNES en remplacement de Stéphanie THOMAZEAU.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

#### LAURALEX

SAS au capital de 1 000 Euros Siège social : 92200 NEUILLY-SUR-SEINE 42, boulevard d'Inkermann 852 587 666 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 26/09/2019, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 20 000 Euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE

#### **IMMOCRI**

SCI au capital de 40 599,85 Euros Siège social : 92240 MALAKOFF 139/147, rue Paul Vaillant Couturier 319 491 171 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale en Aux termes de l'Assemblee Generale en date du 21/06/2019, il a été pris acte de la désignation de M. SAUNIER Thomas, domicilié 21, rue Laffite 75009 PARIS en qualité de représentant permanent de l'institution de retraite HUMANIS RETRAITE ARRCO, nouvellement HUMANIS RETRAITE AGIRC-ARRCO, Gérant ; en remplacement de M. MAZURIER Jean-Pierre.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de NANTERRE.

920860

#### IGNIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 €uros Siège social : 92100 BOULOGNE BILLANCOURT 105, rue Galliéni 833 233 760 R.C.S. NANTERRE

Par décision du président du 23/10/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 19 rue du Bois de l'Huisserie, 53000 LAVAL.
Radiation au RCS de NANTERRE et

ré-immatriculation au RCS de LAVAL 920878

#### 4 T

Société par Actions Simplifiée au capital de 115 000 Éuros Siège social : 93100 MONTREUIL 3, rue Franklin Tour Cityscope (Étage 3) 329 870 257 R.C.S. BOBIGNY

Le président a, par décisions du 21/10/2019, décidé de transférer le siège social du 3, rue Franklin Tour Cityscope (Etage 3) 93100 MONTREUIL au 35-37, rue de Paris – 92100 Boulogne-Billancourt. L'article 4 des statuts a été modifié.

Le Président est Monsieur Benjamin Constant du Fraysseix demeurant 12, avenue de Neuville 78950 Gambais.

La société sera radiée au RCS de BOBIGNY et immatriculée au RCS de NANTERRE.

## PLAZA NEUILLY GRANDE

**JATTE** 

SCI au capital de 1 000,00 €uros Siège social : 75008 PARIS 16. avenue Hoche 822 821 690 R.C.S. PARIS

Par décision de l'AGE du 28/01/2019 il a été décidé le transfert du siège social à compter du 01/03/19 au 110. avenue Victor Hugo 92100 Boulogne-Billancourt. La durée et l'objet demeurant inchangés. Radiation du RCS de PARIS et réimmatriculation au RCS de NANTERRE.

### FERME SOLAIRE DU MAS **DES GRANGES**

SARL au capital de 10 000,00 €uros Siège social : 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT 53, rue des peupliers 522 104 900 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 01/08/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 19, rue Camille Desmoulins - 35000 RENNES. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Radiation au RCS de NANTERRE.

#### SUM

SARL au capital de 4 000,00 Euros Siège social :
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
66, rue de la Saussière
753 240 563 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 08/10/2019, il a été décidé de

Transférer le siège social au 26 rue de Paris 92100 Boulogne Billancourt, et ce, à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

- Nommer M. Franck TELLINI demeurant 26 Rue de Paris 92100 BOULOGNE BILLANCOURT en qualité de **Gérant** en remplacement de Mme Léa TELLINI. Le dépôt légal sera effectué au RCS de

### INDIGO INFRA LOUVRE **PATRIARCHES**

SAS au capital de 37 000 Euros Siège social : 92800 PUTEAUX 1, Place des Degrés - Tour Voltaire 504 727 140 RCS NANTERRE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 15/10/2019, il a été décidé de nommer Mr FEUGA Albert demeurant 65 Grande Rue 27940 PORT MORT en qualité de président en remplacement de Mr MARTENA Philippe. Le dépôt légal sera effectué au RCS de Nanterre.

INDIGO INFRA TERNES SAS au capital de 37 000 Euros Siège social : 92800 PUTEAUX 1, place des Degrés - Tour Voltaire 504 727 215 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 15/10/2019, il a été décidé de nommer Mr FEUGA Albert demeurant 65 Grande Rue 27940 PORT MORT en qualité de président en remplacement de Mr MARTENA Philippe. Le dépôt légal sera effectué au RCS de Nanterre

#### LE FONTENOY

SNC au capital de 1 000,00 Euros Siège social : 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX 24, rue Ernest Renan 492 910 583 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30/10/2019, il

- Pris acte de la fin des fonctions de Gérant Mme Nathalie RIGAUD née **OLIVIER** 

Constaté la réduction du capital social qui a été réduit pour être ramené à 510,00 Euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été réduits en conséquence. Les associés sont M. Stéphane OLIVIER et Mme Céline OLIVIER née SATGE demeurant ensemble 1, place Henri Dunant 78990 ELANCOURT.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE

#### TELELINGUA FRANCE

Société par Actions Simplifiée au capital de 250 000 Euros Siège social : 93100 MONTREUIL 3, rue Franklin Tour Cityscope (Etage 3) 418 196 952 R.C.S. BOBIGNY

(Etage 3) 93100 MONTREUIL au 35-37 société peuvent faire opposition à la rue de Paris – 92100 BOULOGNE-dissolution dans un délai de trente jours à BILLANCOURT. L'article 4 des statuts a compter de la publication du présent avis. été modifié.

Le Président est Monsieur Benjamin Constant du Fraysseix demeurant 12 avenue de Neuville 78950 Gambais.

La société sera radiée au RCS de Bobigny et immatriculée au RCS de Nanterre. 921000

#### **FUSIONS**

AIFRANIS S.A. capital de 1 245 056 €uros divisé en 81 643 Actions Siège social : 92170 VANVES 30, avenue de la Paix 397 813 015 R.C.S. NANTERRE

Un traité de fusion en date du 28 août 2019 établi entre :

la société absorbante AIFRANIS et la société absorbée APPLICATIONS COUCHES MINCES ACM, SA au capital de 352.275 € dont le siège social est situé à Lannion (22300) 5 rue de Broglie, immatriculée sous le numéro 331815266 au RCS de Saint-Brieuc,

traité mentionnant et décrivant les apports effectués par la société absorbée.

a été déposé le 29/08/19 aux greffes des tribunaux de commerce de Nanterre pour la société absorbante et de Saint-Brieuc pour la société absorbée.

Selon les dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbante n'a pas été réunie pour approuver la fusion.

Ce traité de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC « A » des Côtesd'Armor (22) du 25/09/19 et des Hautsde-Seine (92) du 30/09/19 et aucune opposition n'a été effectuée dans le délai légal de 30 jours de la parution de ces avis.

La fusion est donc devenue définitive le 31/10/19.

Le boni de fusion est de 842.285.49 €. La société AIFRANIS détenant la totalité des actions de la société APPLICATIONS COUCHES MINCES ACM avant la date de dépôt du traité de fusion aux greffes, il n'a pas été effectué d'augmentation de capital et la société absorbée a été dissoute de plein droit sans liquidation, à la date du 31 octobre 2019. 920743

### TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

#### **BUILDING ASSET** MANAGEMENT - BAM

SARL Unipersonnelle au capital de 110 000 Euros Siège social : 92270 BOIS-COLOMBES 163, rue Victor Hugo 508 090 669 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'une décision en date du 10/10/2019

La Société SARL CITY DEVELOPMENT SARL au capital de 80 000 Euros, sise 20 bis, rue Louis Philippe, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, immatriculée au RCS de NANTERRE n° 482 806 643, a, en sa qualité d'associé unique, décidé de discontrate de la companya de la

décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la société BUILDING ASSET MANAGEMENT.

Conformément aux dispositions de Le président a, par décisions du l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil et 21/10/2019, décidé de transférer le siège de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 social du 3 rue Franklin Tour Cityscope du 3 juillet 1978, les créanciers de ladite

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de NANTERRE.

#### **DISSOLUTIONS**

## SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

JEAN FRANCOIS SCI au capital de 1 524,49 Euros Siège social: 92190 MEUDON 34, route des Gardes 515 216 158 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16/09/2019, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter de ce iour.

M. Jean-Jacques BENVENISTE, anciennement Gérant, a été nommé en qualité de liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

920861

SARL LE MARAIS SARL au capital de 22 196,41 €uros Siège social : 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

63 ter, avenue Edouard Vaillant 421 333 964 R.C.S. NANTERRE

L'AGE du 30/09/2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable, nommé comme liquidateur M. Jean-Marc DIEULEFET, demeurant 36, rue Lauriston - 75116 Paris, fixé le siège de la liquidation au 63 ter, avenue Edouard Vaillant 92100 Boulogne-Billancourt, où la correspondance devra être envoyée et les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Modification au RCS de NANTERRE.

#### CLÔTURES **DE LIQUIDATION**

### SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE JEAN FRANCOIS

SCI au capital de 1 524,49 Euros Siège social : 92190 MEUDON 34, route des Gardes 515 216 158 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15/10/2019, il a été approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de NANTERRE.

DP Développement Société civile en liquidation au capital de 410 000 Euros Siège social : 92310 SEVRES 23, rue Brancas 445 215 064 R.C.S. NANTERRE

Suivant décision collective des associés en date du 28 octobre 2019, il résulte que : Les associés, après avoir entendu le

rapport du Liquidateur, ont :
- approuvé les comptes de liquidation ;

- donné quitus au Liquidateur Patrick DUBREIL, demeurant 23, rue Brancas 92310 Sèvres et déchargé ce dernier de son mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NANTERRE.

Radiation au RCS: NANTERRE

Pour avis.

921033

## **OPPOSITIONS**

#### **VENTES DE FONDS**

Acte: S.S.P du 23/10/2019 enregistré au Service de la Publicité foncière et de l'enregistrement Nanterre 3, le 30/10/2019, dossier 2019 00059103, référence 9214P03 2019 A 09450.

Vendeur: la SARL « HONORE », au certitat

capital de 8 000 €uros, dont le siège social est à COURBEVOIE (92400) 2, rue François Couperin, (801 756 107 RCS

NANTERRE),
Acquéreur : la SNC « ROYAL CORP »,
au capital de 1 500 €uros dont le siège
social est à PARIS (75007) – 46, avenue Charles Floquet (848 976 742 RCS PARIS),

Fonds de commerce : de CAFE BRASSERIE RESTAURANT exploité sous l'enseigne « LE PECHARMANT », dont le siège social est à COURBEVOIE (92400) – 2, rue François Couperin. Prix : 595 000 €uros

Entrée en jouissance : le 26/10/2019. Les oppositions : reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications pour la validité et la réception à la SCP LOUVION PLUMEL FARHI PINEAU, huissiers de Justice Associés 23-29, rue de la Belle Feuille 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT et pour la correspondance et le renvoi des pièces au Cabinet de Maître Michel ALARY, Avocat à la Cour, 7, rue Jean Mermoz – 75008 PARIS.

POUR INSERTION.

Aux termes d'un acte authentique en date du 21/10/2019, reçu par Maître Coralie BONOT, notaire associée à la résidence du MESNIL RAINT DENIS (78320), 26, rue Raymond Berrurier, enregistré au SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT VERSAILLES, le 28/10/2019 Dossier 2019 00033580, référence 7804P61 2019 N 03304.

M. Philippe Marie Jean Gérard DANLEUX et Mme Lucienne VIVES PERPINA, son épouse, demeurant ensemble 27, rue des Côtes d'Armor 78310 MAUREPAS,

a vendu à :

La société dénommée SL COIFFURE, SARL au capital de 400 Euros, dont le siège social est à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130) 2, rue de l'Abbé Grégoire, en cours d'immatriculation au RCS de NANTERRE

Un fonds **artisanal de coiffure mixte**, sis et exploité à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130) 2, rue de l'Abbé Grégoire, connu sous le nom commercial Salon PHILINE et pour lequel Mme VIVES PERPINA susnommée est immatriculée sous le n° 344 677 497 RCS NANTERRE.

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 21 000 Euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 21/10/2019.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, en l'étude de Maître Thierry BORNET, 40, rue Jean Bleuzen - 92170 VANVES pour la validité et en l'étude de Maître Coralie BONOT susnommée pour la correspondance. 920888

La société POTAGER DE RUEIL, SARL au capital de 8 000 Euros, dont le siège social est à RUEIL-MALMAISON 92500, 16, rue Maurepas, immatriculée sous le n° 752 389 122 RCS Nanterre,

a vendu à

La société, AUX BONS FRUITS, SAS au capital de 8 000 Euros, dont le siège social est à RUEIL-MALMAISON 92500, 16, rue Maurepas, en cours d'immatriculation RCS Nanterre,

Un fonds de commerce de Vente au détail de fruits et légumes, Alimentation Générale, sis et exploité à RUEIL-MALMAISÓN 92500, 16, rue Maurepas La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 200 000 Euros

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 01/11/19.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, au fonds vendu.

## **AVIS RELATIFS AUX PERSONNES**



ÉTUDE DE MAITRES YVES QUEMENEUR, THIERRY TESSON
ET GEOFFROY DE L'ESTOURBEILLON

Notaires Associés à Saint-Nazaire (Loire Atlantique) 50, rue du Général de Gaulle

#### **ENVOLEN POSSESSION**

Par testament olographe du 17 octobre 2019, Madame Chantal Marie Geneviève FARCIS, demeurant à NEUILLY-SUR-SEINE (92200) 72, rue Pauline Borghèse, née à MARSEILLE (13000) le 6 novembre 1941, célibataire, décédée à COURBEVOIE (92400) le 21 août 2019, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang

des minutes de Maître Thierry TESSON, notaire à SAINT-NAZAIRE, suivant procès-verbal en date du 17 octobre 2019 dont la copie authentique a été reçue par le greffe du TGI de NANTERRE le 21 octobre 2019.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Thierry TESSON, notaire à SAINT-NAZAIRE (44600) 50, avenue du Général de Gaulle, chargé du règlement de la succession.

Pour avis, Maître Thierry TESSON.

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 26 août 2008,

Monsieur Marc Eugène Auguste MOINDREAU, en son vivant retraité, veuf de Madame Anne Marie GUILLEMOT, demeurant à NANTERRE (92000) 18, rue Edmond Guerry

Né à RUEIL-MALMAISON (92500), le 1er mars 1928.

Décédé à NANTERRE (92000), le 20 septembre 2019.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux

Aux termes d'un acte sous seing privé et de description de testament reçu VANVES 2, le 16/10/19, dos. 2019 par Maître Alexandra SIMON-ESTIVAL, 00087021, réf 9224P02 2019 A08427, Notaire Associé, membre de la Société Notaire Associé, membre de la Société dénommée « Anne-Sophie AGUESSY, Valérie HEMERY-DUFOUR, Paul BARRAS, Dominique SAGNES, Alexandra SIMON-ESTIVAL et Sabrina GUERINE, notaires associés », société Civile Professionnelle titulaire de l'Office Notarial de RUEIL-MALMAISON (Hauts-de-Seine). 123, avenue Paul Doumer, le 16 octobre 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée, conformément à l'article 1007 du Code civil, par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Alexandra SIMON-ESTIVAL, notaire associée à RUEIL-MALMAISON (92500), 123, avenue Paul Doumer, référence CRPCEN: 92020, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal de Grande Instance de NANTERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. L'envoi de cette expédition audit greffe

ayant été effectué le 28 octobre 2019. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

#### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 10 octobre 2008, Madame Jeannine DUVAL, en son vivant retraitée, demeurant à COURBEVOIE (92400) 23, rue Jules Lefevre, Résidence « GER'HOME ». Née à MONTREUIL (93100), le 21 juin 1926. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité Française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Est décédée à NEUILLY-SUR-SEINE (92200) (FRANCE), le 28 août 2019.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Louis GOURRET, Notaire Associé au sein de la SAS « 14 PYRAMIDES NOTAIRES, SAS titulaire d'un Office Notarial » dont le siège social est à PARIS (17) 29, avenue Mac Mahon, le 29 octobre 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Louis GOURRET, notaire à PARIS, référence CRPCEN: 75192, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance compétent de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession

#### RÉGIME MATRIMONIAL

Monsieur Stéphane VEAUX et Madame Fabienne PALAZZOLO son épouse, demeurant ensemble à COURBEVOIE

(92400) 21, rue Pierre Lhomme. Mariés à la mairie de MONTAGNY (69700) le 27 juin 1992 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ont décidé d'aménager leur régime matrimonial pour ajouter une clause de préciput, suivant acte reçu par Maître Bertrand MAURY, notaire à PARIS, le 30 octobre 2019.

Les oppositions seront reçues en l'étude dudit Notaire à PARIS (75016), 55, avenue Kléber, dans les trois mois de la présente insertion. 920738

## SEINE-ST-DENIS ୍ 93 ୍

## SOCIÉTÉS

#### **CONSTITUTIONS**

Aux termes d'un acte sous seing privé reçu le 25/10/2019.

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCF L.V

Forme : Société civile

Objet: La détention, la gestion et l'organisation raisonnables d'un patrimoine familial immobilier et mobilier détenu en jouissance, en usufruit, en nue-propriété ou en pleine-propriété. Siège social : 14, boulevard de l'Ouest 93340 LE RAINCY. Capital : 5 000,00 Euros.

Durée: 99 années.

Cession des parts : Clauses d'agrément. Gérance : M. PASQUINI LEONE Pascal et Mme LA VACCA épouse PASQUINI LEONE Milvia demeurant ensemble au 14, boulevard de l'Ouest 93340 LE RAINĆY

La société sera immatriculée au R.C.S. de BOBIGNY

Aux termes d'un acte sous seing privé reçu le 25/10/2019.

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCF S.P Forme : Société civile. Objet : La détention, la gestion et l'organisation raisonnables d'un patrimoine familial immobilier et mobilier détenu en jouissance, en usufruit, en nue-

propriété ou en pleine-propriété. Siège social : 14, boulevard de l'Ouest 93340 LE RAINCY

Capital: 15 000,00 Euros. Durée: 99 années.

Cession des parts : Clauses d'agrément. Gérance : Mme LA VACCA épouse PASQUINI LEONE Milvia et M. PASQUINI LEONE Pascal demeurant ensemble au 14, boulevard de l'Ouest 93340 LE RAINCY.

La société sera immatriculée au R.C.S. de BOBIGNY.

Aux termes d'un ASSP en date du 10/10/2019.

Il a été constitué une EURL dénommée :

#### **FCCP**

Objet : Activité de plomberie, chauffagiste, dépannage, entretien chaudière, installation thermique, sanitaire.

Siege social: 50 boulevard de chanzy 93190 LIVRY GARGAN.

Capital : 1500 Euros.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S de BOBIGNY. Gérant : Mr ADELIO AMADEU ESTEVES FERREIRA, 50 bld chanzy 93190 LIVRY GARGAN

> Insertions & Formalités en toute sécurité: formalites@jss.fr annonces@jss.fr

Aux termes d'un assp du 31/10/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes

#### MFTT RESTAURATION

Nom commercial MFTT RESTAURATION Forme : S A S

Capital social : 5 000,00 € divisé en 500

actions de 10 euros chacune. Siège social : 61, boulevard Marcel Sembat – 93200 SAINT DENIS.

Objet: Restauration traditionnel.

Durée : 99 ans

Présidence : Monsieur Mohamed PATEL , boulevard Marcel Sembat - 93200 SAINT DENIS

Immatriculation au RCS de BOBIGNY.

Suivant acte SSP du 01/10/2019, il a été constitué une SAS dénommée :

### C. VALENTYNE

Capital: 8 000 euros. Siège social: 8/10 rue de la Haie Coq-Marché CIFA n°lot 77 93300 Aubervilliers.

Objet : achats, vente en gros, demi-gros et détail de prêt à porter, import-export. Durée: 99 ans.

**Présidente**: Mme CAI Yinfu, demeurant au 75 bd Richard Lenoir 75011 Paris. Immatriculation: RCS Bobigny.

#### **TRANSFORMATIONS**

#### LABORATOIRE ERICSON

SARL au capital de 1 024 000 Euros Siège social : 93000 BOBIGNY 22, avenue de la Division Leclerc 300 585 262 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes des décisions collectives des associés en date du 16/10/2019, il a été décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau et d'adopter la nouvelle forme des statuts.

L'objet, la dénomination, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés. Il a été décidé de nommer M. CHABERT Patrice, anciennement gérant, en qualité de président et M. CHABERT Pascal, anciennement gérant, en qualité de directeur général. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BORIGNY

#### **MODIFICATIONS**

#### FREIGHT DISTRIBUTION INTERNATIONAL

SARL au capital de 50 000,00 Euros Siège social : 95705 ROISSY CDG Cedex Rue du Chapitre BP90316 Tremblay-en-France 753 074 715 R.C.S. BOBIGNY

Sigle: fdi

50

Par décision en date du 26/10/2019 il a été décidé de transférer le siège social de la société au Parc des Nations 385 rue de la Belle Etoile, BP54246 Roissyen-France, 95956 Roissy CDG Cedex à compter du 26/10/2019.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY.

**ABONNEZ-VOUS** A NOTRE JOURNAL

### COGETRA CONCEPT **ASSISTANCE** ETUDE ET COORDINATION (CCAEC)

SARL au capital de 10 000 Euros Siège social: 93170 BAGNOLET 6-8, rue Henriette 829 638 733 R.C.S. BOBIGNY

Par décision des associés en date du octobre 2019 :

- Madame Sonia BOUHLEL a démissionné de ses fonctions de gérante et a été remplacée par Monsieur Hany

ABOU GABAL demeurant 93, rue de la Chapelle 75018 Paris ; - La société transfère son siège social au

49, rue Charles Nodier 93310 LE PRE-SAINT-GERVAIS - La société change de dénomination et

## SARL GROUP HB

CONCEPT-COGETRA Pour avis. La gérance.

920918

XÉLAN SAS SAS au capital de 365 300,00 €uros Siège social :

93210 SAINT-DENIS LA PLAINE **30-32**, rue Proudhon 803 248 467 R.C.S. BOBIGNY

Suivant décisions de l'Assemblée Générale Mixte en date du 16/09/2019, il a été décidé la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant de 300 Euros pour le porter à 424 600 Furos

L'article 7 des statuts a été modifié en

conséquence.
Mention au RCS BOBIGNY.

#### SCI JOY

SCI au capital de 1 000 Euros Siège social : 93320 LES PAVILLONS-SOUS-BOIS 44, allée Danielle Casanova 444 515 795 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes de l'A.G.E. en date du 24/09/2019, il a été décidé de nommer M. Hervé KNAB, demeurant 44, allée Danielle Casanova - 93320 LES PAVILLONS-SOUS-BOIS, en qualité de Gérant, en remplacement de Mme Jany CROSNIER, à compter du 05/07/2018.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S de BOBIGNY.

920844

#### SCI BERNARD

SCI au capital de 40 000,00 Euros Siège social : 93160 NOISY-LE-GRAND 2, allée de la Marne 825 021 918 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes de l'Assemblée Générale en date du 09/10/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 7, rue de Reims 93160 NOISY-LE-GRAND, et ce, à compter de ce jour.

Les statuts ont été modifiés en conséquence

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY.

Le JSS est à votre disposition du lundi au vendredi

> de **09h00** à **12h30** et de 14h00 à 18h00

ETYO GROUP SAS au capital de 1 600 000 Euros Siège social : 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE 5, rue de Copenhague Roissy CDG - Zone Roissypôle Bâtiment Aéronef 853 572 832 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 01/10/2019, il a été décidé :

- de nommer en qualité de Président, la société CMVC INVEST, SARL au capital de 912 000 Euros, sise 10, rue du Vieux Lavoir, 95470 SAINT-WITZ, immatriculée au RCS de PONTOISE n° 878 197 540, en remplacement de M. Alexandre STERLIN,

et ce, à compter de cette date.
- de nommer en qualité de Directeur Général, la société YLIOS INVESTMENT, SARL au capital de 1 000 Euros, sise 22, rue de la Folie-Mérincourt, 75011 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS n° 853 865 525

- de nommer en qualité de Directeur Général, la société YCB INVEST, SARL au capital de 1 000 Euros, sise 43, rue Fessart, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, immatriculée au RCS de NANTERRE n° 831 385 117.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY.

920723

#### JD BERLINES

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 500 Euros Siège social : 93340 LE RAINCY Bâtiment 4, 48, allée des Coteaux 832 345 284 R.C.S. BOBIGNY

Par décision du 06/05/19, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, l'associé unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

#### **DISSOLUTIONS**

Étude de Maîtres Jean-Christophe LAUBY, Saad KHALIFÉ et Isabelle COURTIAL-BAIN Notaires associés à DRANCY (Seine-Saint-Denis)

50, avenue Jean Jaurès

#### "SCI DE L'AVENIR"

Société Civile Immobilière au capital de 1 524,49 Euros Siège social : DRANCY (93700) 81, rue Maxime Gorki 301 029 070 R.C.S. BOBIGNY

Suivant acte reçu par Maître Jean-Christophe LAUBY, membre de la Société Civile Professionnelle « Jean-Christophe LAUBY, Saad KHALIFÉ et Isabelle COURTIAL-BAIN, Notaires », titulaire d'un Office Notarial à la résidence de DRANCY (Seine-Saint-Denis), Avenue Jean Jaurès 50, le 31 octobre 2019 a été déposé le procès-verbal de l'assemble générale extraordinaire décidant de la dissolution anticipée à compter du 31 octobre 2019 de la société civile immobilière dite « SCI DE L'AVENIR », et la nomination de Madame Marie Claude DUMOND, domiciliée à DRANCY (93700), avenue du Bois d'amour en qualité de liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé au domicile de Mme Marie Claude DUMOND, à savoir DRANCY, 12, avenue du Bois d'Amour.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de BOBIGNY.

Pour avis. Le notaire

<del>୰୰୵୰ଡ଼୰ଡ଼୰ଡ଼୰</del>

#### LOCATIONS-GÉRANCES

Erratum à l'insertion 920054 parue dans le présent journal du 23 octobre 2019, concernant la mise en location gérance du fonds appartenant à FAMILISANTE au profit d'ORPEA, il fallait lire « sis et exploité Rue Françoise Boutteville-Patas, 93470 Coubron » au lieu de « sis et exploité Rue Françoise Boutteville-Patas, 93470 Montigny-les-Cormeilles »

Pour avis

### **OPPOSITIONS VENTES DE FONDS**

Suivant acte reçu par Maître Pascal MARY, notaire au sein de la Société Civile Professionnelle « Yves FRICOTEAUX, Xavier PILLEBOUT et Hugues VAN ELSLANDE », titulaire d'un Office Notarial à SAINT-DENIS (93200) 11, rue des Ursulines, le 16 octobre 2019, enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement BOBIGNY le 29 octobre 2019, dossier 2019 00027784, référence 9304P61 2019 N 01074,

a été cédé par : La Société dénommée STAR GSM, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000.00 Euros, dont le siège est à SAINT-DENIS (93200), 17, boulevard Félix Faure, identifiée au SIREN sous le n° 822 397 519 et immatriculée au

RCS de BOBIGNY,
A la Société dénommée SP WORLD
MEDIA COM, Société à responsabilité
limitée au capital de 1 000,00 Euros, dont
le siège est à SAINT-DENIS (93200), 17, boulevard Félix Faure, identifiée au SIREN sous le n° 851 550 020 et immatriculée au RCS de BOBIGNY,

Un fonds de commerce de vente et réparation d'accessoires téléphonie et matériel informatique sis à SAINT-DENIS (93200), 17, boulevard Félix Faure, connu sous le nom commercial STAR GSM, et pour lequel la société STAR GSM est immatriculée au RCS de BOBIGNY, sous le n° 822 397 519. Le cessionnaire est propriétaire du fonds

vendu et en a la jouissance à compter du jour de la signature de l'acte. La cession a été consentie et acceptée

moyennant le prix principal de VINGT MILLE EUROS (20 000,00 Euros). Les oppositions, s'il y a lieu, seront

reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, en l'Office Notarial du Notaire susnommé où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire,

## **VAL-DE-MARNE** ୍ 94 **ା**

## SOCIÉTÉS

#### CONSTITUTIONS

Par assp du 31/10/2019, avis de constitution d'une SASU dénommée :

#### PIRKER CONSEIL

Nom commercial : Marvelance Advisory Capital : 100 €uros. Siège social : 12, rue de la Station, 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE.

Objet : Le conseil aux entreprises, l'apport d'affaires de conseil, le conseil aux particuliers, la formation.

Durée : 99 ans.
Président : PIRKER LOUIS, 12, rue de la Station 94170 Le Perreux-sur-Marne. Immatriculation au R.C.S. de CRETEIL.

Par acte S.S.P. en date du 29 octobre 2019 à VINCENNES, il a été constituée une Société A Responsabilité Limitée aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : TJM06 Capital social : 1 000 €uros. Siège social : 37, avenue du 11 novembre - 94210 LA VARENNE-

SAINT-HILAIRE.
Objet social: L'ACHAT, LA VENTE,
LA LOCATION ET LA GESTION DE
TOUS IMMEUBLES ET NOTAMMENT LA LOCATION DE MEUBLES SAISONNIERS. Durée: 99 ans.

Gérant : Monsieur Thierry ROY demeurant à LA VARENNE-SAINT-HILAIRE (94210), 37, avenue du 11 novembre, est nommé Gérant de la Société pour une durée illimitée.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil.

Par acte S.S.P. en date du 29 octobre 2019 à VINCENNES, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : TJM18
Capital social : 1 000 €uros.
Siège social : 37, avenue du
11 novembre - 94210 LA VARENNESAINT-HILAIRE.
Obiet social : LACCUAT

SAINT-HILAIRE.

Objet social: L'ACHAT, LA VENTE, LA LOCATION ET LA GESTION DE TOUS IMMEUBLES ET NOTAMMENT LA LOCATION DE MEUBLES SAISONNIERS. Durée: 99 ans.

Gérant : Monsieur Thierry ROY demeurant à LA VARENNE-SAINT-HILAIRE (94210), 37, avenue du 11 novembre, est nommé Gérant de la Société pour une durée illimitée. La Société sera immatriculée au Registre

du Commerce et des Sociétés de Créteil.

#### S.C.I. TJM PACK

Société Civile Immobilière au capital de 1 000 €uros Siège social : 94000 CRETEIL Z.A.C. "Les Côteaux des Sarrazins" 06, rue Saussure

Par acte S.S.P. en date du 29 octobre 2019 à VINCENNES, il a été constitué une Société Civile Immobilière aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : S.C.I. TJM PACK Capital social : 1 000 €uros. Siège social : Z.A.C. « Les Côteaux des Sarrazins » - 06, rue Saussure, 94000 CRETEIL Objet social: L'ACHAT, LA VENTE, LA

LOCATION ET LA GESTION DE TOUS IMMFUBLES.

Durée : 90 ans.

Gérant : Monsieur Thierry ROY, demeurant à LA VARENNE-SAINT-HILAIRE (94210), 37, avenue du 11 novembre est nommé Gérant de la Société pour une durée illimitée.

Cession de parts: Les parts ne peuvent être cédées entre associées, entre conjoints, ascendants et descendants, et à des tiers étranger à la Société qu'après agrément du cessionnaire, conformément à l'article 15- Il des statuts.

La Société sera immatriculée au Registre

du Commerce et des Sociétés de Créteil.



Portail de la Publicité Légale des Entreprises

Site officiel d'accès aux publicités et aux informations légales des entreprises



Par acte SSP en date du 11 octobre 2019, il a été constitué une société :

Dénomination : LA TOUR

Forme: SNC.
Capital: 1 000 Euros.
Siège social: 123, rue du Monument –
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

Objet social : Café – Bar – Brasserie– Jeux de la française des Jeux – Tous Paris – Articles de Paris – Montres et tous articles de fumeur - Tabletterie -Presse – Librairie – Bimbeloterie – Titre de Presse – Librairie – Bimbeloterie – Titre de transport et de parking – Débit de tabac. **Gérant associé**: Madame Hélène JIANG, demeurant: 6, rue Suzanne Masson – 93120 LA COURNEUVE.

Associé en nom : Monsieur Thomas LU, demeurant : 2, allée Ambroise Thomas – 93110 ROSNY-SOUS-BOIS.

Associé en nom : Madame Fanny LIN, demeurant : 66, rue des Fillettes – 93300 AUBERVILLIERS.

L'immatriculation sera faite au RCS de CRETEIL

Aux termes d'un acte sous seing privé reçu le 17/10/2019.

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SAS RENOVATION

Forme: SAS.
Capital: 5 000,00 Euros.
Siège social: 44, rue Etienne Dolet 94140 ALFORTVILLE.

Objet : Le conseil et l'assistance en matière de design et/ou de conception notamment dans le domaine de l'agencement et de la décoration de commerces ou de boutiques ; toutes activités liées à l'aménagement, la rénovation, l'entretien, la décoration, la peinture de tous biens immobiliers le conseil, l'assistance, la prestation de services, aux professionnels ou aux particuliers, en matière d'organisation, de décoration et/ou d'agencement intérieur et extérieur, et ce sous toutes formes, tous supports et par tous moyens connus ou à venir. **Durée** : 99 années.

Président : Mme GUZELIAN épouse YAZICIYAN Jocelyne, demeurant 44, rue Etienne Dolet 94140 ALFORTVILLE.

La société sera immatriculée au R.C.S. de CRETEII

Aux termes d'un acte authentique, reçu par Maître Julien GARNIER, notaire au PERREUX-SUR-MARNE (94170), 70, avenue Ledru-Rollin, en date du 31/10/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : JUALEX

Forme : société civile.

Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente -exceptionnelle- de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en auestion

question.
Siège social : 19, rue de la Station 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE.
Capital : 1 000,00 Euros.
Durée : 99 années à compter de son

immatriculation au R.C.S.

Cession des parts: Clauses d'agrément.

Gérance: M. HADDAD Raymond,
demeurant 19, rue de la Station 94170 LE
PERREUX-SUR-MARNE.

La société sera immatriculée au R.C.S. de CRETEIL.

Rectificatif à l'annonce n° 920203 parue dans le présent journal, il fallait lire pour capital 176 000 €uros et non 1 000 €uros.

Aux termes d'un acte sous seing privé reçu le 29/10/2019.

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes

Dénomination :

#### A.D.D.E.R. Gestion

Forme: SAS
Capital: 10 000,00 Euros
Siège social: 23, rue de Fontenay
94130 NOGENT-SUR-MARNE

Objet : Toutes prestations de service et de conseil aux entreprises, aux particuliers et aux organismes publics et para publics, les études, l'expertise sur des chantiers et la formation plus particulièrement en matière immobilière. La gérance d'immeubles et de biens, le syndicat de copropriété, la gestion de toute société immobilière et d'une manière générale la gestion de tous biens meubles et immeubles pour le compte de tiers. La négociation, la vente et la location de tous biens immobiliers correspondant, l'activité de transactions immobilières

Immobilières.

Durée : 99 années.

Président : M. CROSNIER Michel,
demeurant 23, rue de Fontenay 94130
NOGENT-SUR-MARNE.

La société sera immatriculée au R.C.S. de CRETEII

#### **TRANSFORMATIONS**

HOLDING PRENANT
SA au capital de 4 500 000 Euros
Siège social: 94400 VITRY-SUR-SEINE 70 A 82, rue Auber 423 888 312 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11/10/2019, il a été décidé de transformer la société en SAS sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. L'objet, la dénomination, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés.

En conséquence de cette transfor mation, il a été mis fin aux mandats de tous les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et les mandats des Commissaires aux Comptes Titulaire et Suppléant sont maintenus.

M. Laurent PRENANT demeurant 6, rue Talleyrand – 75007 PARIS a été nommé en qualité de Président et M. Laurent PRENANT, demeurant 12, boulevard des Sablons – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE en qualité de Directeur Général de la société sous sa nouvelle forme.

Les statuts ont été modifiés en conséauence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.

#### **MODIFICATIONS**

### LEOPARD S

SAS au capital de 16 000,00 €uros Siège social : 75001 PARIS 3, boulevard de Sébastopol 853 651 065 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal des décisions des Associés en date du 19 octobre 2019, il a été décidé de transférer le siège social du 3, boulevard Sébastopol- 75001 PARIS au 20, avenue d'Alger – 94340 JOINVILLE-LE-PONT. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Président: M. Serge CLEMENTE demeurant 20, avenue d'Alger-94340-JOINVILLE-LE-PONT.

La société sera radiée du RCS de PARIS et sera immatriculée au RCS de CRETEIL.

S2R BÂTIMENT SAS au capital de 2 610 500,00 €uros

Siège social : 94290 VILLENEUVE-LE-ROI 123, rue de la Sablière 820 574 929 R.C.S. CRETEIL

L'AGO du 01/06/2017 a décidé de nommer la société CRD HOLDING, SAS au capital de 210 000 Euros dont le siège social est 4, avenue du Maréchal Galliéni 94370 Sucy en Brie RCS CRETEIL 539 410 837 en qualité de Directeur Général. Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL. 920882

#### LEOPARD M

SAS au capital de 6 000,00 €uros Siège social : 75001 PARIS 3, boulevard de Sébastopol 853 609 147 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal des décisions des Associés en date du 14 octobre 2019, il a été décidé de transférer le siège social du 3, boulevard Sébastopol- 75001 PARIS au 20, avenue d'Alger – 94340 JOINVILLE-LE-PONT. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Président: M. Serge CLEMENTE demeurant 20, avenue d'Alger-94340-JOINVILLE-LE-PONT. La société sera radiée du RCS de PARIS et sera immatriculée au RCS de CRETEIL.

### SCI LE CLOS DU BAC

Société Civile au capital de 400,00 Euros Siège social 94210 LA VARENNE-ST-HILAIRE 36, avenue de Bonneuil 453 330 318 R.C.S. CRETEIL

Suivant délibération de l'AGE en date du 21 juin 2019, il a été décidé de nommer Madame Rosario ROS REY épouse HEERIBOUT, demeurant 36, avenue de Bonneuil 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES, en qualité de cogérante à compter du même jour, pour une durée illimitée.

Mention en sera faite au RCS de CRETEIL.

#### FORTIS INVEST

SAS au capital de 250 000,00 €uros Siège social : 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES 96, avenue Victor Hugo 825 190 986 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'AGE en date du 20/10/2019, il a été décidé de nommer en qualité de Président CUPCEA Aurelian-florin demeurant 47, rue Edouard Nortier 92200 Neuilly sur Seine en remplacement de Claudiu CUPCEA, démissionnaire.

#### ISM DIGITAL

Société à Responsabilité Limitée à associé unique au capital de 1 000 Euros Siège social : 92310 SEVRES 7, avenue de l'Europe 823 617 360 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE du 4 novembre 2019, le gérant M. Arnaud Msihid, demeurant 24, avenue Sainte-Marie 94160 Saint-Mandé, a décidé de transférer le siège social au 5 bis, rue de Faÿs 94160 Saint-Mandé à compter de ce iour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Nouvelle immatriculation au RCS de CRETEIL

SCI DU LOFT Société Civile Immobilière au capital de 100,00 €uros Siège social : 92300 LEVALLOIS-PERRET 62, rue Danton 523 508 182 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31/10/2019, il a été décidé de

- transférer le siège sociale du 62, rue Danton 92300 Levallois-Perret au 50,52,54, rue Etienne Dolet 94230 Cachan, et ce, à compter rétroactivement du 25/10/2019

L'objet demeure : Location immobilière. La durée reste fixée jusqu'au 01/07/2109. L'article 4 des statuts à été modifié en conséquence.

La société sera radiée du RCS de NANTERRE et sera immatriculée au R.C.S. de CRETEIL.

-nommer un second gérant, Monsieur BAN NAN Alexandre demeurant 50,52,54, rue Etienne Dolet 94230 Cachan.

L'article 18 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de CRETEIL.

#### RICOH IMAGING EUROPE SAS

SAS au capital de 750 000 Euros Siège social : 94150 RUNGIS Parc d'Affaires Silic 7-9, avenue Robert Schuman 519 989 420 R.C.S. CRETEIL

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 07/10/2019, il a été décidé de nommer en qualité de Président M. Yutaka TAKADA demeurant 26, avenue d'Iéna 75116 PARIS, en remplacement de M. Hiroshi ONODA; ses fonctions de Directeur Général prennent alors fin.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETE'IL.

#### YIQI

SAS au capital de 1 000,00 €uros Siège social : 75004 PARIS 27, rue Saint-Louis en l'Île 834 961 914 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal des décisions des Associés en date du 14 octobre 2019, il a été décidé de transférer le siège social du 27, rue Saint-Louis en l'île- 75004 PARIS au avenue d'Alger 94340 JOINVILLE-LE-PONT. L'article 3 des statuts a été modifié en

conséquence.

Président : M. Serge CLEMENTE demeurant 20, avenue d'Alger -94340-JOINVILLE-LE-PONT.

La société sera radiée du RCS de PARIS et sera immatriculée au RCS de CRETEIL.

#### S.C.I. ROSEMAR

Société Civile au capital de 609,80 Euros Siège social : 94210 LA VARENNE-ST-HILAIRE 36, avenue de Bonneuil 352 052 641 R.C.S. CRETEIL

Suivant délibération de l'AGE en date du 21 juin 2019, il a été décidé de nommer Madame Rosario ROS REY épouse HEERIBOUT, demeurant 36, avenue de Bonneuil 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES, en qualité de cogérante à compter du même jour, pour une durée

Mention en sera faite au RCS de

RAKAKAKAKAKAKAKAKA

LE HOME Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000,00 Euros Siège social : 94300 VINCENNES 7, rue Eugénie Gérard 592 052 260 R.C.S. CRETEIL

Suite à la cession en date du 27 septembre 2019 de la totalité des parts sociales de la SARL LE HOME, il a été décidé aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27/09/2019, de nommer en qualité de gérante Madame Marie Joëlle RAZAFINDRAKOTO née le 16/05/1972 à Antananarivo (MADAGASCAR) de nationalité française, demeurant à 1 rue des Écoles, 94140 Alfortville en remplacement de Monsieur Jeffry Frank SINGLETARY démissionnaire et de modifier les statuts pour tenir compte de la nouvelle répartition du capital. Le dépôt légal des statuts mis à jour

sera effectué au RCS de Créteil.

#### **BOULANGERIE PETIT LAVAL**

Société par Actions Simplifiée au capital de 20 000 €uros Siège social : 94300 VINCENNES 2, rue Clément Vienot 850 226 168 R.C.S. CRETEIL

L'AGE du 1<sup>er</sup> octobre 2019 a pris acte de la démission de Madame Bénédicte LAVAL de ses fonctions de Directeur Général à compter du même jour.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.

FIDUCIAIRE PARISIENNE 10 BOULEVARD MALESHERBES 75008 PARIS Tél : 01.48.05.70.95 www.fidu.fr

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination :

#### SCI CILLA

Forme : SCI au capital social de 1 000 Euros Siège social : 77176 SAVIGNY-LE-TEMPLE Allée de Saint Germain 490 731 148 R.C.S. MELUN

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1 er octobre 2019, les associés ont décidé, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, de transférer le siège social à 15 A, rue de Lésigny, 94440 Santeny.

Objet: acquisition et exploitation de tous

immeubles et droits immobiliers, durée

Radiation du RCS de Melun et immatriculation au RCS de CRETEIL.

VWR INTERNATIONAL SAS au capital de 64 803 525,00 €uros Siège social : 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS 201, rue Carnot 421 287 855 R.C.S. CRETEIL

Le 29 juin 2018, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de nommer en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire, la société Deloitte & Associés, dont le siège social est situé 185, avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex. Il convient de rappeler que la société KPMG AUDIT, demeure co-commissaire aux comptes titulaire et que la société KPMG AUDIT ID demeure commissaire aux comptes suppléant. Mention au R.C.S. de CRETEIL.

www.jss.fr

SCI PYRENEES BAMBOUS SCI au capital de 1 000,00 Euros Siège social : 94300 VIINCENNES 11, rue du Donjon 817 551 385 R.C.S. CRETEIL

Aux termes d'un acte authentique en Aux termes d'un acte authentique en date du 19/09/2019 reçu par M° Antoine PROUST, Notaire associé à PARIS (11° arrondissement), 42, boulevard Richard Lenoir, il a été décidé de nommer M. Matthieu DUCOS demeurant 117, rue des Pyrénées 75020 PARIS en qualité de Gérant en remplacement de M. Pierre DUCOS.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S de

920984

#### TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

#### YFAL

Société à Responsabilité Limitée au capital de 50 000 Euros Siège social :

94220 CHARENTON-LE-PONT Centre Commercial Bercy 2 417 585 023 R.C.S. CRETEIL

La société YFAL a été dissoute par déclaration en date du 31/10/2019 faite par l'associé unique, la société MAYAM, SAS au capital de 40 000 €uros, dont le siège social est sis 30, avenue d'Italie-Centre commercial Italie 2, 75013 PARIS, immatriculée 788 721 173 RCS PARIS.

Cette déclaration de dissolution sera déposée au Greffe du Tribunal de commerce de CRETEIL.

Cette dissolution entraine la transmission universelle du patrimoine de la société YFAL à la société MAYAM.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, al.3 du Code civil et de l'article 8 al.2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société YFAL peuvent former opposition à la dissolution dans le délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de CRETEIL.

Pour avis

#### **DISSOLUTIONS**

### VERRE Y TABLE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 000 Euros Siège social 94340 JOINVILLE-LE-PONT 28. rue de Paris 813 914 751 R.C.S. CRETEIL

Par décision du 6 août 2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 6 août 2019 et sa mise en liquidation.

A été nommé comme Liquidateur Mr RAJALU Sébastien, demeurant au 8, avenue Mahieu 94410 Saint-Maurice, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidations et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au 28, rue de Paris 94340 Joinville-le-Pont, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Créteil. Mention sera faite au RCS de Créteil.

Pour avis.

## **GARAGE AUTO** VERDUN CRETEIL

Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 Euros Siège social: 94000 CRETEIL 89, avenue de Verdun 494 362 585 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15/10/2019, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter du 16/10/19. Monsieur Antoine FERNANDES demeurant à 5 Chemin de la Têtière, 94450 LIMEIL-BREVANNES a été nommé en qualité de liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé à 5 Chemin de la Têtière, 94450 LIMEIL-BREVANNES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents devront être notifiés.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL

#### CLÔTURES DE LIQUIDATION

#### VERRE Y TABLE

Société à Responsabilité Limitée Société en Liquidation au capital de 7 000 Euros Siège social : 94340 JOINVILLE-LE-PONT 28, rue de Paris 813 914 751 R.C.S. CRETEIL

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 6 Août 2019 :

Par décision du 6 Août 2019, l'associé unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur a :

Approuvé les comptes de liquidation ;

- Donné quitus au Liquidateur Monsieur RAJALU Sébastien demeurant au 8, avenue Mahieu 94100 Saint-Maur-des-Fossés et l'a déchargé de son mandat ; - Décidé la répartition du produit net et
- de la liquidation
- Prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de Créteil.

Mention sera faite au RCS : Créteil. Pour avis

## **OPPOSITIONS**

#### **VENTES DE FONDS**

Par acte ssp en date à Paris du 04/10/2019 enregistré au SDE de CRETEIL le 22/10/2019 (dossier 2019 00031525 Ref 9404P61 2019 A09670), la société FLOREL OPTIC, SARL au capital de 10 000 €uros dont le Siège social est 5, rue Paul Verlaine 94410 St Maurice immatriculée sous le n° 800 530 008 RCS CRETEII 008 RCS CRETEIL,

A CEDE A La société RLN OPTIC, SASU au capital de 10 000 €uros dont le Siège social est 5, rue Paul Verlaine 94410 St Maurice immatriculée sous le n° 853 584 654 RCS CRETEIL,

Un fonds de commerce de « COMMERCE DE DETAIL D'OPTIQUE, LUNETTERIE, et toutes activités annexes et accessoires » sis et exploité 5, rue Paul Verlaine 94410 St Maurice et ce moyennant le prix de vente de 180 000 €uros. Jouissance 04/10/2019.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au fonds vendu pour la validité et au Cabinet de Maître Cédric LAHMI, Avocat 67, boulevard de Picpus 75012 Paris pour la correspondance.

## **AVIS RELATIFS AUX PERSONNES**

#### RÉGIME **MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maître Christine BELLÉTOILE, Notaire Associé de la Société dénommée « Thierry CASSIN - Didier RABOULIN - Christine BELLETOILE - David KIRSZENBAUM, notaires associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial », titulaire d'un Office Notarial à CHARENTON-LE-PONT (94220) 4, place Arthur Dussault, le 25 octobre 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la

communauté universelle par : Monsieur Bruno Michel VALLET, retraité, demeurant à MAISONS-ALFORT (94700) 2, rue du Clos des Noyers, et Madame Marie Claire MASSOTTE, Gérante de société, son épouse, demeurant à MAISONS-ALFORT (94700) 2, rue du Clos des Noyers.

Mariés à la mairie de PARIS (75020) le 19 mars 1975 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître AMOUYAL, notaire à PARIS, le 26 février 1975.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

M. Benoît Philippe René LESAFFRE, retraité, né à ROUBAIX (59100), le 21 août 1952 et Mme Madeleine Marie-Thérèse Dominique COUTURIER, Inerese Dominique COUTURIER, retraitée, son épouse, née à SAINT-ETIENNE (42000), le 30 mars 1946, demeurant ensemble à FRESNES (94260), 29, allée de la Butte Fleurie, mariés à la Mairie de NOGENT-LE-ROTROU (28400), le 8 juin 1974, initialement sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, pur terres de la cours certait de mariage. aux termes de leur contrat de mariage reçu par M° GOËTGHEBEUR, notaire à ROUBAIX, le 25 mai 1974, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant.

L'acte a été reçu par Me Xavier LECUP notaire à FRESNES, le 30 octobre 2019.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Xavier LECUP, notaire à FRESNES, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le Juge aux Affaires Familiales du tribunal de grande instance compétent.

Pour insertion, conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil – Me Xavier LECUP. 920818

Le JSS est à votre disposition du lundi au vendredi

> de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

Par acte authentique reçu le 01/10/2019, par Maître Justine BIDEL, notaire à PARIS (14<sup>e</sup> arrondissement), 132, Bld du Montparnasse.

M. Philippe Jean Louis RICHARD et Mme Marie-Laurence Brigitte PONTILLE, son épouse, demeurant ensemble à LIMEIL BREVANNES (94450) 40, allée du Cèdre, mariés à la mairie de FONTENAY-AUX-ROSES (92260) le 12/09/1981 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont déclaré adopter le régime de la communauté universelle, tel que prévu par l'article 1526 du Code civil avec clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant et reprise des apports en cas de divorce.

Les oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente publication, en l'étude de Maître BIDEL susnommée.

## **VAL D'OISE** ୍ 95 ି

## SOCIÉTÉS

#### **CONSTITUTIONS**

Suivant un acte ssp en date du 29/09/2019, il a été constitué une SCI

Dénomination : VILLA L'OCCITANE Siège social : 28, chemin de Bellevue 95170 DEUIL-LA-BARRE.

Capital : 320 000 €uros.

Activités principales : Acquisition, administration, gestion par location ou autrement et vente de tous immeubles et biens immobilier ainsi que toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil. Durée: 99 ans.

Gérant : M. MAILLARD Jean-Michel 28, chemin de Bellevue 95170 DEUIL-LA-BARRE et Mme MAILLARD Laurence 28, chemin de Bellevue 95170 DEUIL-LA-BARRE.

Cession de parts sociales : Autre Immatriculation au RCS de PONTOISE.

Par acte ssp du 28/10/2019, il a été constitué la SAS suivante : Dénomination :

#### SAVEURS ET TRADITIONS

Capital : 5.000 €. Siège : 138, rue Jean Jaurès 95400 -ARNOUVILLE.

Durée: 99 ans.

Objet : boulangerie pâtisserie. Président : M. Mounir BAIROUK, 2, avenue du Maréchal Joffre 95100 ARGENTEUIL.

Immatriculation : RCS PONTOISE

Suivant un acte ssp en date du 09/09/2019, il a été constitué une SC. Dénomination :

#### HOLDING PACAUD IMMO

Sigle : HSP

Siège social : 63 bis, rue De La Chapelle 95100 ARGENTEUIL.

Capital : 358 000 €uros. Activités principales : holding

Durée: 99 ans.

Gérant : M. PACAUD Emmanuel 63 bis, rue De La Chapelle 95100 ARGENTEUIL. Cession de parts sociales : Soumise à agrément

Immatriculation au RCS de PONTOISE.

M° Georges GROUIX 51A, Avenue de Thionville 57140 WOIPPY Tél. 03 87 33 69 25

#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Georges GROUIX, notaire à WOIPPY (57140), 51A, avenue de Thionville, le 25 octobre 2019, a été constituée une Société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination

### PIERRE-JEAN ET MAUDE CRUMBACH

Siège: L'ISLE-ADAM (95290) 52, rue des Bons Hommes.

Durée: 99 ans. Objet: L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers et de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire.

La mise à disposition gratuite d'un bien ou de biens sociaux au profit d'un associé ou d'un membre de sa famille.

La détention de parts de société ayant au moins partiellement cet objet dès lors que ce dernier objet aura lui-même un caractère civil

Capital social : 1 000 €uros divisé en 1 000 parts sociales de 1 €uro chacune. Apports en numéraire : 1 000 €uros.

Apports en nature : néant.
Co-Gérants : Monsieur Pierre-Jean
CRUMBACH et Madame Maude
HUBART épouse CRUMBACH demeurant
ensemble à SAINT DENIS 93210 -100, rue du Président Wilson.

Parts sociales : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

La Société sera immatriculée au Tribunal de Commerce de PONTOISE. POUR AVIS ET MENTION.

Me Georges GROUIX, notaire. 920674

#### SELARL "BHM NOTAIRES" 11 rue de l'Arrivée. 95880 ENGHIEN-LES-BAINS

Suivant acte reçu par Me Isabelle BOEHLER, notaire à ENGHIEN-LES-BAINS, le 29/10/2019 a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

Société Civile immobilière dénommée :

#### 2JOLIAM

Le siège social est fixé à : MONTLIGNON (95680), 42, allée des Châtaigniers.

La Société a pour objet : La propriété, l'acquisition, la vente, la gestion et l'administration de divers biens et droits immobiliers et de valeurs mobilières ou instruments financiers.

A cet effet, emprunter toutes sommes et consentir toutes garanties.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : 10 000 €uros

Les apports en numéraires : 10 000 €uros.

Les **gérants** de la société sont : M. Frédéric HALLERS et Mme Valérie NOUBEL, épouse HALLERS, demeurant à MARGENCY (95580), 10, allée du Cèdre. Les parts sont librement cessibles au

profit d'un ou plusieurs associés ou au profit du ou des conjoints d'eux, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PONTOISE.

Pour avis. Le notaire

annonces@jss.fr

Par acte ssp du 29/10/2019, il a été constitué la SAS suivante : Dénomination

#### DELICES ET GOURMANDISES

Capital : 5.000 €. Siège : 127, avenue Henri Barbusse 95400 – ARNOUVILLE.

Durée: 99 ans.

Objet : boulangerie pâtisserie. Président : M. Mounir BAIROUK, 2, avenue du Maréchal Joffre 95100 ARGENTEUIL.

Immatriculation : RCS PONTOISE.

Suivant un acte ssp en date du 07/10/2019, il a été constitué une SASU.

Dénomination : ASF ELEC Siège social : Espace Godard - Route

Nationale 370 95500 GONESSE.

Capital: 500 €uros

Activités principales : tous travaux d'électricité générale, courant fort et faible

Durée : 99 ans.
Président : M. HUSSAIN Nazam 1, rue
Anatole France 95190 GOUSSAINVILLE.
Cession d'actions : Soumise a agrément. Immatriculation au RCS de PONTOISE.

Suivant un acte ssp en date du 26/08/2019, il a été constitué une SASU. Dénomination :

#### M.A.M TRANSPORT

Siège social : 17, rue Robert Schuman 95300 PONTOISE

Capital: 18 000 €uros. Activités principales: transport routier de marchandises, déménagement ou location de véhicules avec conducteurs à l'aide de véhicule de moins de 3,5t.

Durée: 99 ans.

Président : Mme MAMBIKA-KIA-KILA Ursule Ashley 17, rue Robert Schuman 95300 PONTOISE.

Immatriculation au RCS de PONTOISE.

Suivant un acte ssp en date du 19/09/2019, il a été constitué une SAS.

Dénomination :

ZONE MOBILE SERVICES Siège social : 20, rue Lavoisier 95300 PONTOISE.

Capital : 2 000 €uros.

Activités principales : achats et vente au détail des ordinateurs, des téléphones et négoce d'accessoires de téléphonie, matériels électroniques, réparation de ces produits, transfert d'argent, retoucherie, import-export.

Durée: 99 ans. Président: M. MORAD ANWAR Raju 48, avenue Paul Vaillant Couturier 93120

LA COURNEUVE. Immatriculation au RCS de PONTOISE.

Par acte SSP du 15/10/2019, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination :

#### DRIVING BUSINESS

Objet social : Chauffeur VTC. Siège social : 29, rue Bouvet de Lauzier

Siège social : 29, rue bouvet de 2009 95000 Cergy. Capital : 1500 €uros. Durée : 99 ans. Président : M. OLIVEIRA MARINHO Joaquim, demeurant 29, rue Bouvet de Lauzier, 95000 Cergy.

Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque action donne le droit de

vote et de participation aux assemblées. Clause d'agrément : Cession libre. Immatriculation au RCS de PONTOISE.

Le Journal Spécial des Sociétés publie le mercredi et le samedi dans le 75, 78, 91, 92, 93, 94 et 95

#### **MODIFICATIONS**

## SAS INTERNATIONALE DES **ENERGIES RENOUVELABLES** PRODUCTION EXPLOITATION CONSTRUCTION -

I.N.T.E.R.P.E.C. SAS au capital de 216 500 €uros Siège social : 95100 ARGENTEUIL 106, boulevard Héloïse 652 024 142 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 05 10 2018 a décidé de modifier l'objet social comme suit L'étude, la conception, la fabrication, l'installation, la mise en service, la maintenance de tout bien d'équipement industriel. L'étude, la conception, la maîtrise d'œuvre, l'acquisition, la construction, l'exploitation et/ou la concession de toute usine de production d'énergie ainsi que l'acquisition, l'exploitation et/ou la concession de brevets y afférents.

Modification au RCS de PONTOISE.

#### SCI SCENE 93

Société Civile Immobilière au capital de 1 000 Euros Siège social : 75003 PARIS 21, place de la République 821 915 147 R.C.S. PARIS

Suivant l'AGE en date du 02.10.2019, les associés de la SCI SCENE 93 ont décidé de transférer le siège de la société au 2, ruelle des Jurés – 95780 LA ROCHE GUYON à compter du 02/10/2019

la Société a pour objet :

- L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée de la personne morale : jusqu'au 04/08/2115.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de PARIS et de PONTOISE. 920997

#### TWENTY-EVENT

S.A.S.U au capital de 3 000 €uros Siège social: 75011 PARIS 104, rue du Chemin Vert 877 516 427 R.C.S. PARIS

Durée : 99 ans

Par décision de l'AGE en date du 01/10/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 238, route d'Enghien 95100 ARGENTEUIL, à compter du 01/10/2019.

Présidente : Mme BELLYAZID Yasmina demeurant 11, rue des Maraîchers 95130 Franconville La Garenne.
Radiation du RCS de PARIS. Inscription

au RCS de PONTOISE.

#### MANATISSA TRANSPORT

SASU au capital de 500 €uros Siège social : 95380 LOUVRES 6, rue de Paris Appart. 07 850 063 546 R.C.S. PONTOISE

Par AGE du 15/09/2019, il a été décidé d'augmenter le capital de 3 500 €uros pour le porter à 4 000 €uros. Mention au RCS de PONTOISE

KANE ET FRERES SARL au capital de 600,00 €uros Siège social : 95200 GARGES-LES-GONESSE 101, rue Pierre Brossolette 835 372 640 R.C.S. PONTOISE

Aux termes de l'AGE en date du O1/10/2019, il a été décidé de nommer en qualité de gérant Mme KANE khadidiatou, 15, allée de Chantepie 95200 Sarcelles, en remplacement de Aliou DIALLO, démissionnaire. Il a été décidé aussi d'étendre l'objet social à l'activité suivante : L'activité de gestion de salon de coiffure, d'entretiens corporels, maquillages, autres soins non réglementés. Exploitation du commerce de boucherie

Modification au RCS de PONTOISE.

#### AZUR

SARL au capital de 60 000 €uros Siège social : 95500 GONESSE Espace Godard RN 370 833 568 934 R.C.S. PONTOISE

Par AGE du 01/06/2019, il a été décidé à

compter de ce même jour :

- De nommer un nouveau gérant
M. RANAIVOHARIVONY Sébastien
demeurant au 12, rue de la Praire 92160 ANTONY à compter du 01/06/2019 en remplacement de M. CHRIGUI Khaled et de M. AMDOUNI Hosni, démissionnaires. Mention au RCS de PONTOISE. 920644

D.E.G. IMMO SCI au capital de 1 000 €uros Siège social: 95200 SARCELLES 52, rue du Bocage 850 832 437 R.C.S. PONTOISE

Par AGE du 15/10/2019, il a été décidé de nommer nouveau gérant Mme VINCENT FABIENNE demeurant 5, rue du Bocage 95200 SARCELLES à compter du 15/10/2019 en remplacement de M. VINCENT JEAN OBENE Démissionnaire. Mention au RCS de PONTOISE.

#### RED CAR

SARL au capital de 1 000 €uros Siège social : 95540 MERY-SUR-OISE 2 Parc d'activité des 4 Chemins 849 231 196 R.C.S. PONTOISE

En date du 31/10/2019, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social de la société à : L'achat et la vente de véhicules occasions toutes marques. L'entretien, la réparation, la remise en état, la mécanique, la carrosserie, le dépannage, la vente de pièces détachées automobiles.

Modification au RCS de PONTOISE.

#### DS LOGISTIQUE

SASU au capital de 1 800 €uros Siège social : 95100 ARGENTEUIL 9 Bd, Pierre Curie 847 517 737 R.C.S. PONTOISE

Par AGE du 04/10/2019, il a été décidé à compter de ce même jour :

- Augmenter le capital de 2 700 €uros pour le porter à 4 500 €uros. - Ajouter à l'objet social l'activité déménagement, manutention, achat vente de véhicules d'occasions

Mention au RCS de PONTOISE.

#### **ABONNEZ-VOUS** A NOTRE JOURNAL

#### STTH

Société par Actions Simplifiées au capital de 13 000 €uros Siège social: 95290 L'ISLE ADAM 11 ter, rue BERGERET 801 057 803 R.C.S. PONTOISE SIRET 801 057 803 00018 CODE APE 4941 B

Aux termes d'une délibération en date du 30 avril 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte:
- De la démission de ses fonctions

de Président de Madame SAHRAOUI Fatima et de la Nomination aux fonctions de Président de Madame TOURE FATOUMATA demeurant 33, rue AMBROISE CROIZAT, 95340 PERSAN et décide modifier en conséquence l'article 33 des statuts.

Le Gérant.

### 'EXPO CAMPING SPORTS"

SAS au capital de 54 900 €uros Siège social: 95480 PIERRELAYE Rue Emile Zola, ZA Pierrelaye Ouest 652 019 142 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 31/10/2019, a décidé d'augmenter le capital de 329 400 € par compensation avec des créances liquides et exigibles pour être porté à 384 300 € puis réduit de 329 400 € et être ramené à 54.900 € et de modifier les statuts en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Pontoise.

#### FREIGHT DISTRIBUTION INTERNATIONAL

SARL au capital de 50 000,00 Euros Siège social : 95705 Roissy CDG Cedex Rue du Chapitre, BP90316 Tremblay-en-

France 753 074 715 R.C.S. BOBIGNY

Sigle : fdi

Par décision en date du 26/10/2019 il a été décidé de transférer le siège social de la société au Parc des Nations 385 rue de la Belle Etoile, BP54246 Roissy-en-France, 95956 Roissy CDG Cedex à compter du 26/10/2019.

Gérance Monsieur Jun Yu LIN, demeurant 148, bd Malesherbes, 75017 **PARIS** 

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PONTOISE et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de BŎBIGNY.

### **MIGREG**

SCI au capital de 1 524.49 Euros Siège social : 95200 SARCELLES 3, allée Henri Duparc 402 169 312 R.C.S. PONTOISE

Aux termes des décisions collectives des associés en date du 11/10/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 49, rue d'Argoubet 40100 DAX, et ce, à compter de ce jour. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Radiation du RCS de PONTOISE et

nouvelle immatriculation au RCS de DAX.

#### PROJET DE FUSIONS

## L'ASSOCIATION

HUB DE LA REUSSITE
(Association absorbante), dont le siège social est sis Campus Saint-Christophe, Galilée 3, 10, avenue de l'Entreprise 95863 CERGY-PONTOISE, déclarée à la Préfecture du Val-d'Oise le 18 mars 2019 et enregistrée sous le numéro R.N.A W953011324 (SIREN 849 934 765), qui a pour objet statutaire de mettre en œuvre des programmes d'éducation et de formation en direction d'un large public, et notamment d'un public sans diplôme, ni qualification.

### L'ASSOCIATION 2EME CHANCE SEINE ET MARNE

(Association absorbée), dont le siège social est sis 6, rue du Docteur Arthur Petit – 77130 Montereau-Fault-Yonne, déclarée à la Sous-préfecture de Provins le 30 janvier 2007 et enregistrée sous le numéro R.N.A W773000658 (SIREN 499 920 411), qui a pour objet de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes de Seine-et-Marne.

Dans ce cadre, elle porte notamment les principes de fonctionnement définis par le réseau France des écoles de la deuxième chance « E2C » auquel elle adhère.

Ont établi un projet de fusion par voie d'absorption, l'association ABSORBEE faisant apport à l'association ABSORBANTE de la totalité de son actif évalué à 1 051 667,76 €uros, à charge de la totalité de son passif évalué 895 729,73 €uros, soit un apport net d'un montant de 155 938,03 €uros.

Le projet de fusion a été arrêté le 1er octobre 2019 et les dates pour les assemblées générales sont prévues 14 décembre 2019 pour les deux associations.

Conformément aux dispositions de l'article 9 bis II de la loi du 1er juillet 1901, l'approbation de la fusion emportera adhésion automatique à l'association ABSORBANTE des adhérents présents à la date de réalisation de la fusion de l'association ABSORBANTE, sans formalisme et sans qu'il y ait lieu de verser un droit d'entrée. L'association ABSORBANTE

s'engage en outre à reprendre tous les engagements et obligations de l'association ABSORBEE, mais également à poursuivre son activité et la réalisation de son objet.

L'association ABSORBEE sera dissoute par l'effet de la réalisation de la fusion.

### L'ASSOCIATION HUB DE LA REUSSITE

(Association absorbante), dont le siège social est sis Campus Saint-Christophe, Galilée 3, 10, avenue de l'Entreprise 95863 CERGY-PONTOISE, déclarée à la Préfecture du Val d'Oise le 18 mars 2019 et enregistrée sous le numéro R.N.A W953011324 (SIREN 849 934 765), qui a pour objet statutaire de mettre en œuvre des programmes d'éducation et de formation en direction d'un large public, et notamment d'un public sans diplôme, ni qualification.

### L'ASSOCIATION DE RECHERCHES ET D'INITIATIVES POUR ACCEDER A UN NOUVEL EMPLOI

(Association absorbée), dont le siège social est sis Mairie - Place du 30 août 95550 BESSANCOURT, déclarée à la Sous-préfecture de Pontoise le 23 octobre 1991 et enregistrée sous le numéro R.N.A W953005303 (SIREN 385 réinsertion et l'embauche de personnes dépourvues d'emploi et/ou rencontrant des difficultés d'insertions sociales et professionnelles particulières, en vue de faciliter leur retour vers l'emploi.

Ont établi un projet de fusion par voie d'absorption, l'association ABSORBEE faisant apport à l'association ABSORBANTE de la totalité de son actif évalué à 262 590 €uros, à charge de la totalité de son passif évalué à 54 819 €uros, soit un apport net d'un montant de 207 771 €uros

Le projet de fusion a été arrêté le 1 octobre 2019 et les dates pour les assemblées générales sont prévues le 13 décembre 2019 pour les deux associations.

Conformément aux dispositions de l'article 9 bis II de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, l'approbation de la fusion emportera adhésion automatique à l'association ABSORBANTE des adhérents présents à la date de réalisation de la fusion de l'association ABSORBANTE, sans formalisme et sans qu'il y ait lieu de

verser un droit d'entrée. L'association ABSORBANTE s'engage en outre à reprendre tous les engagements et obligations de l'association ABSORBEE, mais également à poursuivre son activité et la réalisation de son objet.

L'association ABSORBEE sera dissoute par l'effet de la réalisation de la fusion.

### L'ASSOCIATION DE RECHERCHES ET D'INITIATIVES POUR ACCEDER A UN NOUVEL EMPLOI

(Association absorbée), dont le siège social est sis Mairie – Place du 30 août 95550 BESSANCOURT, déclarée à la Sous-préfecture de Pontoise le 23 octobre 1991 et enregistrée sous le numéro R.N.A W953005303 (SIREN 385 102 033), qui a pour objet de favoriser la réinsertion et l'embauche de personnes dépourvues d'emploi et/ou rencontrant des difficultés d'insertions sociales et professionnelles particulières, en vue de faciliter leur retour vers l'emploi.

#### L'ASSOCIATION HUB DE LA REUSSITE

(Association absorbante), dont le siège social est sis Campus Saint-Christophe, Galilée 3, 10, avenue de l'Entreprise 95863 CÉRGY-PONTOISE, déclarée à la Préfecture du Val d'Oise le 18 mars 2019 et enregistrée sous le numéro R.N.A W953011324 (SIREN 849 934 765), qui a pour objet statutaire de mettre en œuvre des programmes d'éducation et de formation en direction d'un large public, et notamment d'un public sans diplôme ni qualification

Ont établi un projet de fusion par voie d'absorption, l'association ABSORBEE faisant apport à l'association ABSORBANTE de la totalité de son actif évalué à 262 590 €uros, à charge de la totalité de son passif évalué à 54 819 €uros, soit un apport net d'un montant de 207 771 €uros.

Le projet de fusion a été arrêté le 1er octobre 2019 et les dates pour les assemblées générales sont prévues le 13 décembre 2019 pour les deux associations.

Conformément aux dispositions de l'article 9 bis II de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, l'approbation de la fusion emportera adhésion automatique à l'association ABSORBANTE des adhérents présents à la date de réalisation de la fusion de l'association ABSORBANTE, sans formalisme et sans qu'il y ait lieu de verser un droit d'entrée.

L'association ABSORBANTE s'engage en outre à reprendre tous social est sis Campus Saint-Christophe, les engagements et obligations de Galilée 3, 10 avenue de l'Entreprise

à poursuivre son activité et la réalisation de son objet.

L'association ABSORBEE sera dissoute par l'effet de la réalisation de la fusion.

### L'ASSOCIATION HUB DE LA REUSSITE

(Association absorbante), dont le siège social est sis Campus Saint-Christophe, Galilée 3, 10, avenue de l'Entreprise 95863 CERGY-PONTOISE, déclarée à la Préfecture du Val-d'Oise le 18 mars 2019 et enregistrée sous le numéro R.N.A W953011324 (SIREN 849 934 765), qui a pour objet statutaire de mettre en œuvre des programmes d'éducation et de formation en direction d'un large public, et notamment d'un public sans diplôme, ni qualification.

### L'ASSOCIATION F.I.L. D'ARIANE FORMATION - INSERTION -LIEN

(Association absorbée), dont le siège social est sis 136, rue du Général Leclerc – 95320 SAINT-LEU-LA-FORET, déclarée à la Préfecture du Val-d'Oise le 28 mai 1998 et enregistrée sous le numéro R.N.A W953005297 (SIREN 421 563 156), qui a pour objet de favoriser l'accès à la formation pour les personnes en emploi ou en insertion professionnelle (publics en difficulté d'intégration sociale ët professionnelle) par des formations personnalisées.

Ont établi un projet de fusion par voie d'absorption, l'association ABSORBEE faisant apport à l'association ABSORBANTE de la totalité de son actif évalué à 69 361 €uros, à charge de la totalité de son passif évalué à 86 055 €uros, soit un apport net d'un montant de -16 694 €uros.

Le projet de fusion a été arrêté le 1er octobre 2019 et les dates pour les assemblées générales sont prévues le 13 décembre 2019 pour les deux associations.

Conformément aux dispositions de l'article 9 bis II de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, l'approbation de la fusion emportera adhésion automatique à l'association ABSORBANTE des adhérents présents à la date de réalisation de la fusion de l'association ABSORBANTE, sans formalisme et sans qu'il y ait lieu de verser un droit d'entrée.

L'association ABSORBANTE s'engage en outre à reprendre tous les engagements et obligations de l'association ABSORBEE, mais également à poursuivre son activité et la réalisation de son obiet.

L'association ABSORBEE sera dissoute par l'effet de la réalisation de la fusion.

#### L'ASSOCIATION F.I.L. D'ARIANE FORMATION - INSERTION -LIEN

(Association absorbée), dont le siège social est sis 136 rue du Général Leclerc 95320 SAINT-LEU-LA-FORET, déclarée à la Préfecture du Val d'Oise le 28 mai 1998 et enregistrée sous le numéro R.N.A W953005297 (SIREN 421563156), qui a pour objet de favoriser l'accès à la formation pour les personnes en emploi ou en insertion professionnelle (publics en difficulté d'intégration sociale et professionnelle) par des formations

### L'ASSOCIATION HUB DE LA REUSSITE

(Association absorbante), dont le siège

102 033), qui a pour objet de favoriser la l'association ABSORBEE, mais également 95863 CERGY-PONTOISE, déclarée à la Préfecture du Val d'Oise le 18 mars 2019 et enregistrée sous le numéro R.N.A W953011324 (SIREN 849934765), qui a pour obiet statutaire de mettre en œuvre des programmes d'éducation et de formation en direction d'un large public, et notamment d'un public sans diplôme, ni qualification.

Ont établi un projet de fusion par voie d'absorption, l'association ABSORBEE faisant apport à l'association ABSORBANTE de la totalité de son actif évalué à 69.361 €, à charge de la totalité de son passif évalué à 86.055 €, soit un apport net d'un montant de -16.694 €.

Le projet de fusion a été arrêté le 1er octobre 2019 et les dates pour les assemblées générales sont prévues le 13 décembre 2019 pour les deux associations.

Conformément aux dispositions de l'article 9 bis II de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, l'approbation de la fusion emportera adhésion automatique à l'association ABSORBANTE des adhérents présents à la date de réalisation de la fusion de l'association ABSORBANTE, sans formalisme et sans qu'il y ait lieu de verser un droit d'entrée.

'association ABSORBANTE s'engage en outre à reprendre tous les engagements et obligations de l'association ABSORBEE, mais également à poursuivre son activité et la réalisation de son obiet.

L'association ABSORBEE sera dissoute par l'effet de la réalisation de la fusion.

#### DISSOLUTIONS

#### GOOD SNACK

SARL au capital de 2 000 €uros Siège social : 95200 SARCELLES Avenue Frédéric Joliot Curie CC N°2 La Poste 798 424 651 R.C.S. PONTOISE

Par AGE du 30/09/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 30/09/2019. M. DEBBOUN Abderrahman 3, allée Georges Bernanos 95200 SARCELLES a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse du liquidateur ci-dessus, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés

Mention au RCS de PONTOISE.

#### DISSOLUTION

#### S.KRAFFT

Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 Euros Siège social: 95300 ENNERY 5 rue Ferrié ZAC des Portes du Vexin Espace d'activité de Beauregard 818 910 135 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 30.09.2019 a décidé la dissolution anticipée de la société suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires. A été nommé liquidateur M. Aurélien KRAFFT ancien président, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Pontoise.

Pour avis, le liquidateur 920867

#### **ABONNEZ-VOUS**

#### LOCATIONS-GÉRANCES

Suivant acte ssp en date du 01/10/2019 La société BARCO, SAS à capital variable au capital de 712 704 €uros, RCS 562 136 390 CRETEIL 44, Av Du Général De Gaulle 94240 L'HAY-LES-ROSES, représentée par M. BESNIER

a donné en location gérance à M. HACHIM AREZKI 45, rue De La Croix

Buard 95140 GARGES-LES-GONESSE RCS 480 857 762,

un fonds de commerce de Licence Taxi n° 2947 sis et exploité au 45, rue De La Croix Buard 95140 GARGES-LES-GONESSE, pour une durée allant du 01/10/2019 au 01/10/2020 renouvelable par tacite reconduction. 920640

Suivant acte ssp en date du 17/09/2019, 3 BRASSEURS LG, SAS au capital de 1 583 090 €uros, siège social : VILLENEUVE D'ASCQ (59) immeuble péricentre, rue Van Gogh, RCS Lille Métropole 519 022 966,

a mis fin à la location gérance avec **3B France**, SAS au capital de 3 231 680 Euros siège social VILLENEUVE-D'ASCQ (59) Immeuble Péricentre, Rue Van Gogh RCS LILLE METROPOLE 509 530 770,

du fonds de commerce de restauration sis et exploité sous l'enseigne 3 BRASSEURS à ERAGNY-SUR-OISE (95610) 9, rue des Erables à compter du 01/10/2019.

La location gérance du fonds de commerce de LICENCE DE TAXI PARISIEN N° 41015 sis et exploité au rue Des Folles Entreprises 95130 FRANCONVILLE confiée par acte ssp en date du 01/06/2015 par M. PINEAU ALAIN, demeurant 30, avenue Franklin 93250 VILLEMOMBLE à M. PINTO MICHAEL 6, rue Des Folles Entreprises 95130 FRANCONVILLE, a pris fin le 16/10/2019 par sa résiliation par acte ssp en date du 16/10/2019.

## **OPPOSITIONS**

#### **VENTES DE FONDS**

Suivant acte ssp en date à PARIS, du 25/10/2019, enregistré à ERMONT le 29/10/2019, Dossier 2019 00021333, référence 9504P61 2019 A 06816, aux droits de 125 €uros.

Monsieur Daniel, Bertrand Claude LAGARENNE, pharmacien, demeurant au 7, rue du 19 Mars 1962, 95110 SANNOIS. a cédé à la Société **PHARMACIE DES** 

PLATANES, SELARL à associé unique au capital de 10 000 €uros, dont le siège social est à MAISONS-LAFFITTE (78600) 4, rue du Gros Murger, immatriculée au RCS de Versailles sous le n° 824 555 999, un fonds de commerce d'officine de pharmacie exploité 318, route d'Enghien 95100 ARGENTEUIL, objet d'une immatriculation sous le 350 489 340 RCS PONTOISE, moyennant le prix de 380 000 Euros, marchandises en sus, et sous la condition suspensive de l'enregistrement de la déclaration d'exploitation de l'Acquéreur conformément à l'article L. 5125-9 du Code de la santé publique.

La prise de possession par l'acquéreur a été fixée au 06/01/2020.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales au siège du Fonds vendu pour leur validité, et la correspondance sera adressée à la Société LABOUREIX FOYARD & ASSOCIES – LFA, 7, avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 PARIS.

